

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

6^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1978-1979

COMPTE RENDU INTEGRAL — 31^e SEANCE2^e Séance du Mercredi 25 Octobre 1978.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD

1. — Questions au Gouvernement (p. 6624).

REPORTS SPÉCIAUX D'INCORPORATION DES ÉTUDIANTS EN CHIRURGIE DENTAIRE (p. 6624).

MM. Falala, Bourges.

CONCOURS D'ENTRÉE A L'ÉCOLE NORMALE DE POINTE-A-PITRE (p. 6624).

MM. Maximin, Beullac, ministre de l'éducation.

CONSÉQUENCES DE CERTAINES GRÈVES SUR LES TRANSPORTS MARITIMES VERS LA CORSE (p. 6624).

MM. Pasquini, Le Theule, ministre des transports.

GRÈVES DANS LES SERVICES DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (p. 6625).

MM. Geng, Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

ACTIVITÉ DU GROUPE RICHIER-FORD ET DE L'ENTREPRISE CREUSOT-LOIRE DANS LA RÉGION STÉPHANOISE (p. 6626).

MM. Chazalon, Giraud, ministre de l'industrie.

ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION CONSACRÉES A D'ANCIENS NAZIS (p. 6626).

M. Ducoloné, Mme Veil, ministre de la santé et de la famille.

SITUATION ÉCONOMIQUE EN SAMBRE-AVESNOIS ET REFUS DE RECEVOIR DES ÉLUS LOCAUX (p. 6627).

MM. Jarosz, Boulin, ministre du travail et de la participation.

GRÈVE DANS LA MARINE MARCHANDE (p. 6627).

MM. Lazzarino, Le Theule, ministre des transports.

GRÈVE DANS LA MARINE MARCHANDE (p. 6628).

MM. Crépeau, Le Theule, ministre des transports.

SURVIE DE LA CENTRALE SIDÉRURGIQUE DE RICHEMONT (MOSELLE) (p. 6629).

MM. Laurain, Giraud, ministre de l'industrie.

DIFFICULTÉS ACTUELLES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION (p. 6629).

M. Quilès, Mme Veil, ministre de la santé et de la famille.

EFFECTIFS DES SERVICES D'EXPLOITATION DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS (p. 6629).

MM. Claude Michel, Ségard, secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

Suspension et reprise de la séance (p. 6630).

2. — Rappel au règlement (p. 6630).

MM. Henu, le président.

3. — Loi de finances pour 1979 (deuxième partie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6630).

Environnement et cadre de vie.

I. — ENVIRONNEMENT

MM. Raymond, Gissinger, Juquin, d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie ; Kergueris, Andrieu, Couillet, Baridon, Longuet, Darinot, Nungesser, Chapel, Mellick, Emile Blzet, Duroure, Lepeltier, Micaux, Malvy, Guerneur, Le Pensec.

M. le ministre.

MM. Delmas, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie, chargé de l'environnement ; Mexandeau, Guerneur.

MM. Le Pensec, le ministre.

Etat B.

Titres III et IV. — Adoption (p. 6649).

Etat C.

Titres V et VI. — Adoption (p. 6649).

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

4. — Ordre du jour (p. 6650).

PRÉSIDENCE DE M. JEAN BROCARD,

vice-président.

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du rassemblement pour la République.

REPORTS SPÉCIAUX D'INCORPORATION DES ÉTUDIANTS EN CHIRURGIE DENTAIRE

M. le président. La parole est à M. Falala.

M. Jean Falala. Ma question s'adresse à M. le ministre de la défense.

Certaines catégories d'appelés peuvent obtenir un report spécial d'incorporation pour achever leurs études universitaires avant d'accomplir leurs obligations militaires.

Ce report spécial est accordé aux étudiants en pharmacie et en chirurgie dentaire jusqu'à vingt-cinq ans et aux étudiants en médecine et vétérinaires jusqu'à vingt-sept ans.

Malgré ces reports spéciaux d'incorporation, certains étudiants doivent effectuer leur service national avant d'avoir achevé leurs études lorsqu'ils ont commencé celles-ci dans l'année civile suivant leur vingtième anniversaire.

Le problème se pose actuellement pour de nombreux étudiants en chirurgie dentaire qui doivent effectuer leur service militaire alors qu'ils sont en dernière année d'études.

C'est ainsi que, depuis hier, l'UNECD — union nationale des étudiants en chirurgie dentaire, association apolitique — en est arrivée à déclencher un mouvement national de grève dans dix facultés dentaires de France, avec le soutien moral des doyens de faculté, des membres du conseil national de l'ordre et de nombreux parlementaires appartenant à tous les groupes de notre Assemblée.

Pour l'avenir, je vous demande, monsieur le ministre, de bien vouloir modifier le code du service national de façon à ce que les jeunes gens en cause puissent terminer complètement leurs études universitaires avant d'être appelés au service national.

Dans l'immédiat, je vous signale tout spécialement la situation de ceux — une centaine au plus — qui doivent être appelés au 1^{er} décembre prochain et qui seraient pénalisés s'ils devaient interrompre leur dernière année d'étude. J'insiste d'autant plus pour vous demander une dérogation en leur faveur qu'ils appartiennent à une corporation qui, depuis de nombreuses années, a toujours fait la preuve de sa raison et de son sens des responsabilités.

Personnellement, je ne vois pas en quoi il nuirait à la défense nationale que ces jeunes gens commencent leur service national le 1^{er} août 1979, au lieu du 1^{er} décembre 1978. Ce serait une solution de bon sens. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Yvon Bourges, ministre de la défense. L'autorité militaire, comme toutes les autres autorités de l'Etat, doit appliquer la loi.

Jusqu'en 1971, les Français devaient tous accomplir leur service national au même âge, à l'exception des étudiants qui bénéficiaient d'un sursis jusqu'au terme de leurs études.

Le législateur, considérant que cette distinction était inéquitable, a élaboré un nouveau régime plus souple, mieux adapté à la situation de chacun et en même temps plus juste.

Selon l'article L. 5 du code du service national, les jeunes Français doivent désormais accomplir leur service national entre dix-huit et vingt-deux ans. Ils peuvent, par conséquent, choisir de le faire avant de s'engager dans un cycle d'études supérieures.

Toutefois, l'article L. 5 bis du même code, leur permet d'attendre l'âge de vingt-trois ans avant d'être incorporés si dans l'année de leur vingt-deuxième année ils sont en dernière année de leurs études. Dans ce cas, ils disposent d'une année supplémentaire pour finir leurs études.

Interviennent ensuite les articles L. 9, L. 10, L. 11 et L. 12 qui créent des exceptions à ce régime général.

La première exception concerne les jeunes gens qui souhaitent effectuer leur service militaire au titre du service de l'aide technique ou de la coopération, ou encore dans des laboratoires ou organismes scientifiques. Si leur candidature est agréée, ils peuvent n'être appelés qu'à l'âge de vingt-cinq ans. En contrepartie, ils doivent accomplir seize mois de service militaire.

La deuxième exception intéresse les jeunes gens qui suivent des études de caractère médical. En ce cas, l'incorporation est reportée à vingt-cinq ou à vingt-sept ans selon la durée des études.

Pour les étudiants en chirurgie dentaire dont le cycle d'études est de cinq ans, l'âge limite est de vingt-cinq ans; pour les étudiants en médecine, qui ont sept années d'études, il est de vingt-sept ans.

Dans toutes les disciplines, on trouve des étudiants qui n'ont pas terminé leurs études à vingt-trois ou à vingt-cinq ans. La loi s'applique à tous et j'avoue, monsieur le député, ne pas comprendre la raison pour laquelle une centaine d'étudiants en chirurgie dentaire, parmi des centaines de milliers d'étudiants, devraient bénéficier de mesures particulières.

CONCOURS D'ENTRÉE A L'ÉCOLE NORMALE DE POINTE-À-PITRE

M. le président. La parole est à M. Maximin.

M. Mariani Maximin. Monsieur le ministre de l'éducation, l'annonce, par un communiqué de presse émanant du vice-recteur de la Guadeloupe, de l'annulation pure et simple du concours d'admission prévu pour l'entrée à l'école normale de Pointe-à-Pitre, a suscité une vive émotion dans le département de la Guadeloupe.

Le conseil départemental de l'enseignement primaire, dans sa séance du 23 janvier 1978 avait fixé, conformément à la circulaire ministérielle du 28 novembre 1977, le nombre des places à 91 pour le concours externe et à 80 pour le concours interne.

L'annulation de ces deux concours, qui ne s'est accompagnée d'aucune explication de la part de l'administration, a plongé le corps enseignant, les parents et les élèves dans un désarroi très profond.

Deux cent quatre-vingts candidats ont préparé ce concours et se voient, du jour au lendemain, privés de la possibilité d'accéder à la carrière qu'ils ont choisie.

Chaque année, l'école normale de la Guadeloupe forme, en moyenne, quatre-vingts instituteurs. Il est surprenant que ce recrutement soit arrêté aussi brutalement.

La lettre que m'a adressée M. le ministre de l'éducation n'a pas, jusqu'à présent, apaisé l'inquiétude qui règne à la Guadeloupe. C'est pourquoi je lui demande de bien vouloir me donner des informations complémentaires sur cette pénible affaire. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation.

M. Christian Bouleac, ministre de l'éducation. Il avait été effectivement envisagé de ne pas organiser cette année de concours d'entrée à l'école normale de Pointe-à-Pitre, mais compte tenu des précisions qui m'ont été apportées et en accord avec le recteur, je vous confirme — et vous pourrez l'annoncer à vos mandants — qu'il y aura cette année un concours externe et un concours interne offrant chacun douze places.

Cela dit, il est vrai que nous sommes obligés de réduire le nombre des places offertes pour tenir compte des prévisions qui ont été établies pour les prochaines années. C'est ainsi qu'en 1980, cinquante instituteurs arriveront au terme de leur formation alors que quarante-huit seulement de leurs collègues libéreront un poste.

CONSÉQUENCES DE CERTAINES GRÈVES SUR LES TRANSPORTS MARITIMES VERS LA CORSE

M. le président. La parole est à M. Pasquini.

M. Pierre Pasquini. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports.

Vous avez eu, monsieur le ministre, le mérite essentiel, dont vous devez être remercié, d'annoncer récemment à la région Corse la concrétisation de la continuité aérienne et de la continuité territoriale.

Ces mesures, attendues depuis longtemps, sont à peine annoncées que leur relativité est mise en évidence d'une façon grave et lourde de conséquences. En effet, une grève avec laquelle la Corse n'a aucun rapport, direct ou indirect, fait d'elle un otage sans défense.

Sur le plan commercial, la Corse est déjà en rupture de stocks et elle manque de produits frais; sur le plan économique, certaines de ses corporations ne peuvent plus travailler; sur le plan humain, elle ne peut diriger vers les centres médicaux spécialisés du continent certains de ses malades.

Deux navires arrivés ce matin à Bastia, le *Rotondo* et le *Rhône*, ne peuvent être déchargés.

S'il est vrai que le droit de grève est imprescriptible, il est vrai aussi que la Corse restera toujours une île et que les compagnies desservantes, qui ont perdu depuis longtemps tout prestige et fait perdre toute envie de les retenir, ne sont plus capables d'assurer le service dû à la Corse.

Le représentant du Gouvernement à Ajaccio a excellemment exprimé que l'existence du monopole des transports avait depuis toujours comme contrepartie la nécessité absolue d'assurer sans discontinuité le service public.

La solution pour la Corse n'est pas dans les ponts aériens occasionnels ou la réquisition exceptionnelle d'un moyen de transport.

Les Corses ne veulent plus faire les frais des grèves des aiguilleurs, des stewards, des hôtes, des pilotes, des dockers, des escorteurs ou des marins.

Leurs élus, et tout spécialement M. Bozzi qui se trouve à mes côtés et moi-même, vous demandent de trouver des solutions à ces difficultés inadmissibles, soit par la réglementation des grèves touchant l'île — nous avons déposé une proposition de loi ce matin même sur ce sujet — soit par un aménagement du monopole. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. Monsieur le député, j'ai écouté avec beaucoup d'attention votre intervention.

M. Pierre Mauger. C'est la moindre des choses ! (Sourires.)

M. le ministre des transports. Effectivement !

Je voudrais d'abord apaiser quelque peu vos craintes.

Selon vous, la Corse connaîtrait actuellement une situation extrêmement difficile sur le plan commercial puisqu'elle serait en rupture de stocks et d'approvisionnement, notamment pour les produits frais.

Les préfets de la Corse me tiennent au courant de la situation deux fois par jour, et je puis vous affirmer que, par bonheur, ces informations ne sont pas confirmées. Cela étant, on peut craindre que dans quelques heures de nombreux magasins ne manquent de certains produits parce que les familles stockent.

Sur le plan économique, vous avez indiqué que certaines corporations ne peuvent plus travailler et vous avez, à ce sujet, cité l'exemple des deux bateaux qui, cette nuit, se sont rendus en Corse avec à leur bord la totalité des marchandises qui attendaient dans le port de Marseille.

A ma connaissance, au moment où je vous réponds, ces marchandises ne sont pas débarquées parce que certains routiers corses — peu nombreux, il est vrai — empêchent le déroulement normal des opérations. Par conséquent, ce blocus partiel de la Corse — si blocus il y a — est dû, pour une part, également aux routiers.

Vous avez aussi évoqué les conséquences dangereuses de cette situation pour les malades. Je tiens à vous signaler que les liaisons aériennes fonctionnent normalement et que les avions ne sont pas pleins. Il n'y a donc aucune inquiétude à avoir à ce sujet.

M. Jean Bozzi. Il est tout de même scandaleux que les compagnies n'aient pas mis en service un seul avion supplémentaire ! Nous protestons...

M. le président. Je vous en prie, monsieur Bozzi, n'interrompez pas M. le ministre qui a seul la parole.

M. le ministre des transports. Les compagnies aériennes ont maintenu tous les vols programmés en direction de la Corse, et je répète que les avions sont loin d'être pleins.

M. Jean Bozzi. Pourtant, il y a des listes d'attente !

M. le ministre des transports. Si les compagnies devaient refuser des places, elles pourraient recourir à des avions supplémentaires, et l'on pourrait même faire appel à des avions militaires. Mais le besoin, par bonheur, ne s'en est pas fait sentir.

Vous avez annoncé, monsieur le député, le dépôt ce matin d'une proposition de loi dont vous êtes l'un des auteurs. Les commissions compétentes l'étudieront et l'Assemblée sera saisie de leur rapport.

Par ailleurs, vous avez traité un peu trop rapidement du monopole en matière de navigation. En effet, ce monopole n'existe pas.

Je constate, comme vous, avec regret, que la *Corsica line*, ligne panaméenne qui assure la liaison entre la Corse et l'Italie, a dû également interrompre son trafic.

En fait, le problème de fond que vous évoquez est celui de la grève qui paralyse les ports français, grève dont les conséquences sur les plans économique et social vont directement à l'encontre des objectifs affichés par ceux qui l'ont déclenchée.

Nous comprenons les inquiétudes que vous éprouvez pour la Corse, et cela même si elles nous semblent, pour l'heure, excessives. Je puis vous assurer, monsieur le député, que le Gouvernement se tient au courant, matin, après-midi et soir, de la situation en Corse. Actuellement, il n'y a pas de rupture ni pour le ravitaillement, ni pour les soins de santé, ni pour le transport des passagers. Soyez certain que si la moindre difficulté apparaissait, le Gouvernement y ferait face immédiatement.

Mais le problème de fond reste posé, et je demande aux parlementaires et à tous les élus corses de faire en sorte que, dans leurs départements, les événements ne soient pas aggravés par l'attitude d'une toute petite minorité qui, actuellement, complique singulièrement la tâche du Gouvernement. (Applaudissements sur divers bancs de la majorité.)

M. Charles Hernu. Ce ne sont pas les marins, mais des transporteurs routiers qui bloquent les ports corses !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe de l'union pour la démocratie française.

GRÈVES DANS LES SERVICES DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. le président. La parole est à M. Geng.

M. Francis Geng. Monsieur le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, de grève perlée en grève tournante — la presse en a signalé quelque six cents — de grève bouchon en grève générale, l'administration des postes et télécommunications est en crise. Et l'indispensable et vital service public qu'elle assure, tant au niveau économique qu'au niveau social, se détériore chaque jour davantage.

Au moment où le redressement économique s'impose comme une nécessité essentielle, ces grèves perturbent très gravement l'activité et l'économie nationales et paralysent les entreprises, notamment en province.

Alors que le volume du trafic postal a considérablement augmenté, ces grèves sont motivées, selon les syndicats, par une insuffisance en personnel. Ma question est donc la suivante : qu'en est-il exactement et quelles dispositions compte prendre le Gouvernement pour remédier à cette situation extrêmement fâcheuse et redonner à la poste son dynamisme et son efficacité ? (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

M. Norbert Segard, secrétaire d'Etat. Je suis heureux, monsieur le député, que vous m'ayez posé aujourd'hui cette question au sujet de la poste.

Il est vrai que la poste connaît des problèmes d'adaptation en raison de l'augmentation du volume du trafic, augmentation qui est de 4 p. 100 par an depuis plusieurs années. La poste transporte actuellement 13 milliards d'objets par an.

En fait, ce qui gêne le plus le fonctionnement du service, ce sont les grèves sauvages ou locales plutôt que celle que nous connaissons aujourd'hui et qui, au demeurant, ne concerne qu'environ 11 p. 100 de notre personnel. En fait, 95 p. 100 des préposés parisiens sont au travail et tous les bureaux de poste de la capitale sont ouverts.

Il reste que le problème à résoudre est celui de l'adaptation des techniques nouvelles au trafic postal. Le Gouvernement fait un effort considérable pour automatiser les centres de tri et former le personnel à ces techniques nouvelles mais les difficultés sont autant d'ordre qualitatif que quantitatif.

Il serait démagogique de prétendre que la solution pourrait consister à grossir inconsidérément les effectifs du personnel. Au demeurant, depuis quatre ans, les effectifs des seuls services postaux ont augmenté de 60 000 personnes. Nous ne pouvons raisonnablement aller au-delà, car il faut tenir compte de l'incidence financière d'un tel accroissement, et le budget de la poste doit demeurer équilibré.

M. Charles Hernu. Et le programme de Blois ?

M. Norbert Segard, secrétaire d'Etat. Je répète que nous ne pouvons aller au-delà de ce que nous faisons et qu'il s'agit essentiellement d'un problème d'adaptation à des techniques nouvelles.

La poste française connaît, certes, des difficultés que certains exploitent et que d'autres vont même jusqu'à créer de toutes pièces. Mais elle est en passe de les résoudre, et je m'y applique avec mes collaborateurs.

Je regrette de n'entendre des félicitations sur le travail de nos postiers et sur nos efforts en vue de rechercher des solutions aux problèmes posés que dans les pays étrangers. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

ACTIVITÉ DU GROUPE RICHIER-FORD
ET DE L'ENTREPRISE CREUSOT-LOIRE DANS LA RÉGION STÉPHANOISE

M. le président. La parole est à M. Chazalon.

M. André Chazalon. Monsieur le ministre de l'industrie, vous connaissez les effets de la crise nationale et internationale sur les activités du bassin stéphanois.

J'appelle cependant tout particulièrement votre attention sur la gravité de la situation économique et, par voie de conséquence, sociale, dans la vallée du Gier.

La grande majorité des entreprises est confrontée à des difficultés souvent insurmontables. Il s'ensuit la perte de l'emploi pour les salariés et le découragement pour les chefs d'entreprise conscients de leurs responsabilités.

Ma question concernera plus précisément deux groupes industriels à l'égard desquels la responsabilité gouvernementale peut, semble-t-il, s'exercer : le groupe Richier-Ford et le groupe Creusot-Loire, usine de Châteauneuf. Repris par la société Ford en 1972, le groupe Richier déploie son activité à partir d'usines implantées dans différentes régions du territoire national. Le marché du matériel de travaux publics ayant subi, en 1978, une régression d'environ 30 p. 100 par rapport à 1977, et l'année 1979 n'offrant aucune perspective de reprise, la direction de ce groupe s'oriente vers la suppression de 595 emplois, sur un effectif global de 2 600 personnes.

Pour la seule usine de L'Horme, qui emploie environ 600 salariés, 154 licenciements viendront augmenter le nombre des demandeurs d'emploi dans la vallée du Gier.

Considérant que les prises de participation financière dans des sociétés françaises par des groupes étrangers sont normalement assorties de garanties concernant notamment le maintien de l'activité, je vous demande, monsieur le ministre, quelles démarches vous entendez engager auprès des responsables du groupe Richier-Ford à la suite de l'annonce de ces licenciements.

À l'usine de Châteauneuf, du groupe Creusot-Loire, l'arrêt des installations concourant à l'élaboration des produits longs a motivé, il y a quelques mois, ce qu'il est désormais convenu d'appeler un plan de restructuration. En principe, les emplois supprimés doivent être compensés en partie, par des offres de mutation dans d'autres usines du groupe.

Mais, indépendamment de ces dispositions, sur lesquelles, au demeurant, chacun peut porter sa propre appréciation, l'avenir de l'usine de Châteauneuf inspire de nouvelles inquiétudes.

Considérant qu'après le vote des projets de loi sur l'aide à la sidérurgie le Gouvernement a désormais la possibilité et le devoir d'intervenir sur les orientations et les décisions concernant ce secteur fondamental de notre économie, je vous demande, monsieur le ministre, quelles initiatives vous entendez prendre pour obtenir l'assurance du maintien de la production des produits plats à l'usine de Châteauneuf, comme le prévoyait le plan de restructuration.

Par ailleurs, quelle participation le Gouvernement entend-il apporter au groupe Creusot-Loire pour orienter et faciliter, à l'usine de Châteauneuf, l'implantation d'activités destinées à compenser celles qui, par suite de l'arrêt de la fabrication des produits longs, avaient disparu. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. Monsieur le député, je ne voudrais pas consacrer une part trop grande du temps réservé aux questions au Gouvernement au problème spécifique des établissements Richier-Ford, dont vous m'avez déjà entretenu à plusieurs reprises.

Je me borne donc à vous assurer que mon département ministériel étudie avec attention une situation qui est liée, comme vous le savez, à l'évolution du marché des engins de travaux publics.

En ce qui concerne le respect des engagements pris par l'actionnaire étranger, je ne pense pas qu'il y ait quelque chose à reprendre dans la mesure où l'effet de ces engagements, autant que je le sache — mais je vais le faire vérifier — prenaient fin en 1976. En tout état de cause, l'introduction, en 1977, de 75 millions de francs d'argent frais sous forme de fonds propres dans l'entre-

prise ne paraît pas marquer de la part de l'actionnaire étranger un désir de désengagement. Il a d'ailleurs transféré aux établissements en question une bonne partie des activités qui lui étaient propres auparavant.

Quant à Creusot-Loire, je rappelle que cette entreprise n'est pas concernée par les projets de loi qui ont été soumis au Parlement et portant exclusivement sur des entreprises pratiquement en faillite pour lesquelles des dispositions exceptionnelles ont été jugées nécessaires.

Les opérations auxquelles vous faites allusion sont des opérations internes à ce groupe. En ce qui concerne les tôles forjées qui, je le sais, constituent l'une de vos préoccupations, les fabrications des établissements Marel sont très spécifiques. Elles sont même pratiquement uniques en France, et il serait assez étonnant qu'elles soient supprimées. Si tel était le cas, il s'agirait d'une évolution très grave du marché de ces produits, mais, actuellement, je n'en ai pas eu connaissance.

Plus généralement, M. le Premier ministre a demandé au député à l'aménagement du territoire de procéder à une étude particulière sur l'évolution économique du département de la Loire. M. Chadeau se rendra vendredi dans votre région, et vous pourrez donc étudier avec un représentant qualifié du Gouvernement les problèmes spécifiques qui peuvent la concerner.

M. le président. Nous en arrivons aux questions du groupe communiste.

ÉMISSIONS DE TÉLÉVISION CONSACRÉES À D'ANCIENS NAZIS

M. le président. La parole est à M. Ducloné.

M. Guy Ducloné. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le 5 octobre dernier, mon ami Jacques Chaminade s'indignait, à juste titre, de la diffusion à la télévision d'une interview de celle qui fut appelée « la chienne de Tulle ».

Lui répondant, M. le ministre de la culture et de la communication déclarait que le Gouvernement partageait son émotion. Et il ajoutait : « Le conseil d'administration de TF 1, conformément à la loi, aura à délibérer sur cette affaire et à lui donner les sultes qu'elle doit normalement comporter. »

Quelques jours après, devant l'indignation des anciens résistants, une autre chaîne était obligée de retirer un reportage sur Alfred Speer, l'ancien ministre de Hitler.

Mais il semble que, pour certains programmeurs, la ténacité est de règle puisque, dimanche dernier, la chaîne FR 3 diffusait un film sur les amours d'Eva Braun et d'Adolf Hitler.

Cette diffusion est une honte ! Et à la honte s'ajoute l'indignation lorsque l'on sait que, le même jour, se déroulait la cérémonie commémorative du 22 octobre 1941, jour où vingt-sept patriotes furent fusillés dans la carrière de Châteaubriant. Aucune chaîne de télévision n'a d'ailleurs jugé qu'il convenait de programmer une émission sur le sacrifice de ces héros.

Monsieur le Premier ministre, allez-vous, comme le fit M. Lecat le 5 octobre, nous parler de l'émotion du Gouvernement et continuer à laisser faire ?

Puisque le Gouvernement n'engage pas de poursuites, entendez-vous soumettre à l'Assemblée nationale un texte qui permettrait aux organisations d'anciens résistants de se porter partie civile contre les apologistes des chefs nazis, de la trahison et de la collaboration avec les fascistes hitlériens. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur de nombreux bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la santé et de la famille.

Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille. Monsieur le député, le ministre de la culture et de la communication étant aujourd'hui retenu à Athènes où il assiste à la conférence des ministres de la culture des pays membres du Conseil de l'Europe, je répondrai en son nom.

Comme vous le savez, et en vertu d'une règle impérative fixée par la loi, le contenu des émissions de télévision est de la seule responsabilité des présidents des sociétés de programmes et de leurs conseils d'administration.

Il n'appartient donc pas au Gouvernement d'intervenir dans la programmation des émissions quelles qu'elles soient.

Cela dit, je tiens à ajouter, mais cette fois à titre personnel, que je suis profondément choquée et que je trouve incroyablement qu'un certain nombre d'articles et d'émissions suscitent ou tentent de susciter de l'intérêt pour une femme dont le seul titre de gloire est d'avoir été la compagne du plus grand assassin de l'histoire. (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. Raoul Bayou. Cela ne règle pas le problème !

SITUATION ÉCONOMIQUE EN SAMBRE-AVESNOIS
ET REFUS DE RECEVOIR DES ÉLUS LOCAUX

M. le président. La parole est à M. Jean Jarosz.

M. Jean Jarosz. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Le samedi 21 octobre 1978, 600 élus du Nord, 600 élus de la vallée de la Sambre et de l'Avesnois, sont venus à Paris pour dire que leur région refusait de mourir, tuée par le chômage.

Ces 600 élus représentaient 80 conseils municipaux ; ces 600 élus parlaient au nom de 200 000 habitants et de près de 75 p. 100 de la population totale de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe ; ces 600 élus appartenaient à toutes les familles politiques, et ils se sont rendus en délégation à Paris auprès du Premier ministre, du ministre du travail, du ministre de l'industrie, du CNPF, du siège de BSN. Voilà un événement particulièrement important que vous ne pouvez pas ignorer, monsieur le Premier ministre, voilà un événement trop important pour le traiter seulement par un superbe mépris !

Pourtant, n'était-ce pas du mépris que cet incroyable déploiement des forces de police, toute panoplie dehors, pour accueillir les dignes représentants du suffrage universel qui portaient pourlant leurs écharpes et les insignes de leur mandat ?

Le mépris, c'est d'avoir été reçu à l'Hôtel Matignon debout, dans la loge du conciergé, par un fonctionnaire muet !

Le mépris, ce sont les promesses non tenues : les 1 200 nouveaux emplois annoncés en Sambre-Avesnois lors du conseil des ministres du 27 septembre 1977 — sont transformés, depuis, en leur contraire, c'est-à-dire par autant de suppressions supplémentaires.

Ce mépris est intolérable. Mais sans doute restera-t-il votre mauvaise conscience. A l'image de Jacques Brel qui a lancé ce cri : « Pourquoi ont-ils tué Jaurès ? », nous reviendrons un jour, avec colère, vous réciter cette plainte : « Pourquoi avez-vous assassiné notre région ? »

Monsieur le Premier ministre, quelles mesures comptez-vous prendre rapidement pour que la région Sambre-Avesnois, pour que notre petite patrie blessée par le chômage, puisse continuer à vivre ?

Quelles mesures comptez-vous prendre, aujourd'hui et demain, pour assurer le respect inaliénable dû aux élus, c'est-à-dire au suffrage universel, c'est-à-dire aux droits de l'homme ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail et de la participation.

M. Robert Boulin, ministre du travail et de la participation. Refusant de me placer sur le plan polémique, je répondrai sur le fond du problème.

Si nous comprenons, monsieur le député, que vous puissiez utiliser un événement particulier pour faire le procès du Gouvernement, nous ne saurions accepter l'affirmation selon laquelle celui-ci aurait du mépris pour les demandeurs d'emploi qui sont, au contraire, l'objet de ses préoccupations quotidiennes. (Applaudissements sur les bancs de la majorité. — Exclamations sur les bancs des communistes.)

La région du Nord, nous le savons, est particulièrement touchée par une crise dont l'origine n'est pas strictement nationale mais présente un caractère communautaire, voire mondial. Elle fait l'objet de l'attention particulière de M. le Premier ministre et du Gouvernement tout entier, qui met tout en œuvre pour tâcher d'y résoudre le grave problème du chômage. J'aurai d'ailleurs prochainement l'occasion d'énumérer l'ensemble des mesures qui seront arrêtées à cet effet.

Cela dit, il est exact qu'une délégation importante, comprenant des syndicalistes et des élus, s'est présentée, samedi dernier, devant plusieurs ministères, et notamment à l'hôtel Matignon, mais on lui a indiqué que normalement il appartenait au ministre du travail de la recevoir. La délégation s'est donc rendue à mon ministère où, en mon absence, elle a été reçue par des fonctionnaires qui m'ont aussitôt fait part des graves préoccupations dont ils avaient été saisis.

Il faut donc ramener l'affaire à de justes proportions. La seule préoccupation qui doit être la nôtre est de résoudre le problème de l'emploi dans le Nord. Soyez assurés que le Gouvernement y demeure attentif ! (Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

GRÈVE DANS LA MARINE MARCHANDE

M. le président. La parole est à M. Lazzarino.

M. Georges Lazzarino. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports.

Les marins français sont en grève et le mouvement affecte la quasi-totalité des ports. Je m'empresse de préciser que les marins grévistes se sont portés volontaires pour assurer la desserte de la Corse sans indemnisation, et assurent effectivement le trafic minimum nécessaire au ravitaillement de l'île.

Pourquoi ce mouvement des marins ?

La Nouvelle compagnie des paquebots a décidé de s'adresser à des concessionnaires — véritables marchands d'hommes — pour embaucher dans ses services de restauration 150 ressortissants de pays d'Asie. La société navale Les chargeurs Delmas Vieljeux a tenté de son côté de recruter des marins étrangers sur un de ses navires, rebaptisé Taj pour la circonstance.

Il s'agit donc d'un mouvement contre le pavillon de complaisance, pour la garantie de l'emploi, pour la sauvegarde du pavillon national.

En effet, de telles pratiques constituent une violation flagrante du décret de 1975 qui exige que chaque marin appelé à un emploi sur un navire français possède une formation professionnelle française. Ce décret concerne aussi bien l'homme de machine et l'homme de pont que l'homme de restaurant.

C'est une atteinte grave au statut des gens de mer. C'est l'aggravation du chômage dans une corporation déjà durement touchée. C'est, enfin, avec l'embarquement de personnels sous-qualifiés, la mise en cause de la sécurité des passagers, des équipages, des navires et des régions côtières. A-t-on déjà oublié le drame de l'Amoco-Cadiz ?

Au mois de juillet 1977, le Président de la République écrivait : « L'exploitation des marins par les pavillons de complaisance sera pourchassée ».

Ma question est simple, monsieur le ministre : qu'attendez-vous pour pourchasser, comme l'a écrit le Président de la République, la Nouvelle compagnie des paquebots ou tout autre armateur coupable de vouloir exploiter des marins sous-qualifiés et de mettre au chômage des marins français ? (Applaudissements sur les bancs des communistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. Monsieur le député, ma réponse vous paraîtra peut-être longue, mais vos affirmations n'étant pour la plupart pas fondées, je tiens à y répondre avec précision.

Un pays qui utilise le pavillon de complaisance est un pays qui ne souscrit pas aux conventions relatives à la sécurité de la vie humaine en mer ou à la protection de l'environnement. Ce n'est pas le cas de la France.

Un pavillon qui tolère les pavillons de complaisance, ce peut être également un pays qui, ayant ratifié les conventions, ne les applique pas. C'est le cas de certains pays méditerranéens ; ce n'est pas le cas de la France.

Le droit maritime auquel vous avez fait référence prévoit que les salariés d'un armateur, qui conduisent ou exploitent un navire, doivent être de nationalité française. Le devoir, et la volonté du Gouvernement, sont de faire respecter ce droit. C'est pour cette raison que je n'ai pas autorisé un armateur, dont un bateau reliait un pays d'Asie à un pays d'Afrique, à embaucher des marins qui n'étaient pas de nationalité française. Il n'y a donc pas de marins originaires d'autres pays sur des bateaux français.

Mais je reviens sur les faits que vous avez évoqués.

La grève illimitée des marins de la marine marchande, décidée par la fédération nationale des syndicats maritimes CGT, est un événement très grave. Elle a, tout d'abord, pour conséquence de bloquer le ravitaillement des îles, et plusieurs parlementaires de la Corse s'en sont fait l'écho. Déjà, vous le savez, des problèmes se posent dans cette île, pour lesquels nous nous efforçons de prendre des dispositions en vue de pallier la carence des services maritimes normaux.

La grève met en cause aussi l'approvisionnement des industries qui sont tributaires de matières premières et risque de provoquer des arrêts de travail techniques dans les entreprises. Enfin, et surtout, elle contrarie les efforts consentis par les pouvoirs publics et les entreprises pour améliorer la situation de notre commerce extérieur. (Exclamations sur les bancs de l'opposition.) efforts qui ont été couronnés de succès au cours des derniers mois.

Le blocage des ports et l'arrêt des services maritimes réguliers aura pour effet de détourner vers les ports étrangers et d'autres pavillons un trafic qui était assuré jusqu'ici sous pavillon national à destination des ports français. Dans la presse de ce matin, un journal qui n'est pas — loin s'en faut — favorable au Gouvernement, publie ces déclarations recueillies à Dunkerque auprès de dockers et de marins : « Il ne faut pas jouer avec le feu. Les armateurs n'ont déjà que trop tendance à aller à Anvers ou à Rotterdam ; il faut pas les conforter dans cette tendance ». C'est pour cela que, contrairement à ce que vous affirmez, le mot d'ordre de grève n'est pas suivi partout complètement.

Ce n'est d'ailleurs pas comme cela, dans un moment où l'armement français doit lutter avec persévérance, face à une concurrence internationale difficile, que l'on arrivera à développer la flotte française, comme le réclament précisément les syndicats. Les efforts considérables qui ont été consentis depuis plusieurs années et qui ont fait de l'armement français l'un des plus modernisés du monde, risquent d'être gravement remis en cause par cette grève illimitée.

Quant au motif que vous avez complaisamment exposé tout à l'heure, il ne justifie en aucune manière la décision des syndicats CGT. J'ai déjà indiqué quelle décision j'avais prise pour un navire qui relie l'Inde au Nigéria. Le recours pour la Nouvelle compagnie de paquebots à une société de prestations de services pour assurer une partie de l'activité hôtelière des paquebots, est en fait la seule chance de survie de cette compagnie et de l'activité de croisière en France. (*Protestations sur les bancs des communistes.*)

M. Georges Lazzarino. De tels propos sont scandaleux !

M. le ministre des transports. Cela, les parlementaires doivent le savoir. L'activité de croisière, que cela plaise ou déplaise, est l'une des plus difficiles à maintenir.

La compagnie à laquelle vous avez fait allusion est la seule, en France, à posséder des paquebots. Or, bien que ces derniers soient pleins et en dépit des prix particulièrement élevés qui sont pratiqués, l'exploitation est déficitaire face à la concurrence très dure de certains pays qui recourent aux pavillons de complaisance ou pratiquent, particulièrement dans ce domaine de la croisière, le commerce d'Etat.

M. Pierre Juquin. Justifiez vos affirmations !

M. le ministre des transports. Le problème est simple : ou l'on veut la fin de l'activité de ces paquebots, et plus d'un millier de marins perdront leur emploi, avec toutes les conséquences que cela suppose, ou l'on autorise le recours aux possibilités ouvertes par le code maritime. Les marins de la Nouvelle compagnie des paquebots ont d'ailleurs fort bien compris la situation. Ainsi avant que le *Massalia* ne lève l'ancre, c'est, à 2 p. 100 près, à l'unanimité que le personnel a décidé d'embarquer. (*Exclamations sur de nombreux bancs de la majorité.*) Ce n'est pas le moindre paradoxe que, dans la grève illimitée qui a été décidée, les paquebots soient les seuls bateaux français qui assurent normalement leur service ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.* — *Protestations sur les bancs des communistes.*)

Monsieur le député, vous avez affirmé que la sécurité n'était pas assurée. C'est faux !

M. Georges Lazzarino. C'est vrai !

M. le ministre des transports. Aucun des Indonésiens (*Interruptions sur les bancs des communistes.*) qui sont chargés de fonctions hôtelières ne s'occupe du fonctionnement des bateaux. J'insiste sur ce point.

Toutes les fonctions de navigation sont assurées par des marins français. Il existe sur ces bateaux quelque 300 postes de marin, qui sont occupés par environ 600 marins français. Tout ce qui a un rapport avec l'activité maritime est assuré par des marins français.

Rien, je le répète, ne justifie les inquiétudes des syndicats. Dans une déclaration qu'ils ont faite lundi dernier, les représentants de l'armement français ont indiqué clairement leurs intentions. Pour leur part, les pouvoirs publics, dont je rappellerai à l'instant l'obligation, continueront, en ce qui concerne les cargos, à appliquer la ligne de conduite qu'ils ont toujours respectée. La France est l'un des rares pays à avoir toujours refusé de recourir aux pavillons de complaisance. Il n'est pas question pour elle de changer de politique.

L'engagement direct des marins par l'armateur continuera à entraîner l'application des règlements maritimes relatifs au recrutement, à la formation professionnelle et aux conditions de travail des marins.

Je demande instamment aux syndicats de réfléchir sur les conséquences très graves de leur position actuelle et de revenir sur leur décision. Il y va de l'avenir de la marine marchande française. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.* — *Exclamations sur les bancs de l'opposition.*)

M. Pierre Juquin. Et que demandez-vous aux armateurs ?

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie, gardez votre calme.

Nous en venons aux questions du groupe socialiste.

GRÈVE DANS LA MARINE MARCHANDE

M. le président. La parole est à M. Crépeau.

M. Michel Crépeau. Monsieur le ministre des transports, ma question concerne également la grève de la marine marchande. Je dois dire que vos déclarations à cet égard ne m'ont pas satisfait. Je pose donc à nouveau la question.

Bien que les conséquences de la grève de la marine marchande soient graves : ports paralysés, milliards de francs perdus, ce ne sont pas elles qui font l'objet de notre désaccord, mais les raisons de cette grève. Tout le problème est là.

Un Gouvernement conscient des réalités et fidèle à ce qu'il affirme être sa volonté de dialogue et de concertation, ne pouvait pas ignorer que, dans la conjoncture présente, le fait de laisser un armement français embaucher des marins originaires du tiers monde mettrait le feu aux poudres. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Jean Delaneau. Ce ne sont pas des marins !

M. Michel Crépeau. En effet, le monde maritime français est profondément attaché à cette vieille règle qui remonte à Colbert, mais qui depuis a été consacrée par de nombreux textes, selon laquelle les bateaux français doivent être armés par des marins français.

Vous ne pouviez pas ignorer que permettre qu'il y soit contrevenu déclencherait un grave conflit. C'est sans doute la première fois que la marine marchande dans son ensemble, est en grève. Vous faites, monsieur le ministre des transports, la quasi-unanimité contre vous !

N'invoquez pas les nécessités économiques. A supposer qu'elles existent, notamment dans le domaine de la croisière — ce qui est très contestable — le devoir du Gouvernement était de saisir le conseil supérieur de la marine marchande, organisme de concertation et d'information. Il ne l'a pas fait.

Son devoir était aussi d'ouvrir des négociations avec les organisations syndicales. Ce matin, notre collègue Claude Wilquin a longuement reçu les organisations syndicales de marins : elles demandent toutes l'ouverture de négociations. Mais le Gouvernement a préféré faire en sorte que le conflit se déclenche et il faudra qu'il se prolonge pendant des semaines, voire des mois, pour que des négociations s'ouvrent enfin. Qu'est-ce que cette politique ?

Par ailleurs, n'est-ce pas une véritable provocation de la part des armateurs que de recourir à une main-d'œuvre à bas prix, originaire du tiers monde, alors que de nombreux marins sont sans travail et que de nombreux jeunes Français sont à la recherche d'un emploi ? Vous prétendez — mais on peut le contester — que seuls le service général à bord et le service hôtelier sont concernés. Mais de jeunes Français peuvent faire ce travail ! Pourquoi ne pas leur avoir accordé cette chance ? C'est une curieuse manière de lutter contre le chômage, à un moment où la marine marchande française tout entière connaît d'énormes problèmes.

Plusieurs députés de la majorité. Posez votre question !

M. Michel Crépeau. M. Chénard, maire de Nantes, vient de me faire savoir que de nouveaux licenciements étaient intervenus chez Brissonneau et Lotz.

Je demande que s'instaure la concertation qui est indispensable.

M. le président. Monsieur Crépeau, veuillez poser votre question, je vous prie.

M. Michel Crépeau. Je la pose, monsieur le président.

Nous avons déjà des navires naviguant sous pavillon de complaisance. N'avez-vous pas l'impression que nous avons maintenant en France des armateurs de complaisance et, surtout, un gouvernement de complaisance ? Cela va-t-il durer longtemps ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.* — *Protestations sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports.

M. Joël Le Theule, ministre des transports. Monsieur Crépeau, pour vous avoir écouté fort souvent, j'avais gardé le souvenir d'un homme politique responsable. (*Applaudissements sur plusieurs bancs de la majorité.* — *Protestations sur les bancs des socialistes.*)

J'ignore si vous êtes sourd ou non. Toujours est-il que, si vous voulez une réponse complète, je devrais répéter celle que je viens de faire à M. Lazzarino, il y a un instant. Je me contenterai donc de la résumer.

Le droit maritime français stipule que les salariés d'un armateur conduisant ou exploitant un navire doivent être de nationalité française. Le rôle du gouvernement français est de faire appliquer la loi et les règlements. Il l'a toujours fait et, pour ma part, je suivrai la voie tracée par tous mes prédécesseurs.

M. Charles Hernu. C'est inexact !

M. le ministre des transports. C'est d'ailleurs pourquoi l'autorisation a été refusée à un armateur qui envisageait d'utiliser des marins étrangers pour relier l'Inde à un pays d'Afrique.

Le problème inhérent au conflit actuel, qu'apparemment vous soutenez — ce qui me paraît étonnant — est de savoir s'il est possible de maintenir une flotte de paquebots dans notre pays. Je réponds qu'on ne saurait maintenir une telle flotte à n'importe quelles conditions et d'abord en matière de travail. Il est exclu que les fonctions maritimes puissent être assurées par d'autres que par des marins français.

Mais fallait-il nécessairement maintenir dans les fonctions hôtelières des citoyens français ? Les employés de la compagnie en question, qui ont tous été reclassés, ont accepté la solution présentée par la compagnie. Dans la conjoncture actuelle, le dilemme était le suivant : ou l'on vendait les trois paquebots, et un millier de marins étaient licenciés ; ou l'on maintenait l'activité des paquebots, et aucun marin n'était licencié.

En matière de croisière, les concurrence sont nombreuses et considérables. Les plus dangereuses sont la concurrence soviétique et la concurrence grecque. (*Protestations sur les bancs de l'opposition.*)

Il faut voir la réalité en face, messieurs ! Les salaires versés à bord des bateaux de ces pays n'ont rien à voir avec ceux pratiqués sur les bateaux français. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Pierre Juquin. Vous spéculer sur les bas salaires !

M. le ministre des transports. La solution retenue par la compagnie de paquebots est compatible avec le droit maritime classique et avec les règlements. Si on lui refuse les moyens de travailler, il ne lui restera plus qu'à vendre ses bateaux. Mais ne demandez pas alors au ministre des transports de régler le problème des licenciements que vous aurez provoqués ! (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Par ailleurs, monsieur Crépeau, je vous rappelle que la grève illimitée préconisée par la CGT a pour l'économie française des conséquences très graves. Si elle se poursuivait, ses conséquences seraient plus graves encore non seulement sur le plan du commerce extérieur, mais aussi sur le plan de l'activité industrielle de certaines régions. Cela est inacceptable. Voilà pourquoi je demande aux syndicaux, non pas de redevenir raisonnables, mais tout simplement d'analyser sérieusement la situation. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. Charles Hernu. Monsieur le président, après les questions au Gouvernement, je vous demanderai la parole pour un rappel au règlement !

SURVIE DE LA CENTRALE SIDÉRURGIQUE DE RICHEMONT (MOSELLE)

M. le président. La parole est à M. Laurain.

M. Jean Laurain. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

La quasi-totalité des travailleurs — ouvriers, techniciens et cadres — de la centrale sidérurgique de Richemont, en Moselle, sont en grève depuis le 16 octobre dernier avec occupation des lieux de travail pour défendre leur emploi.

Lors d'un récent comité d'entreprise, la direction a, en effet, annoncé deux cents suppressions d'emplois sur les cinq cents qui existent actuellement, et ce du fait de la modernisation de cette entreprise. Six responsables syndicaux ont été cités en référence pour une prétendue entrave à la liberté du travail.

Je rappelle très brièvement que la centrale de Richemont a un rôle essentiel et irremplaçable puisqu'elle transforme en électricité des excédents de gaz des hauts fourneaux.

Je demande à M. le ministre de l'industrie :

Premièrement, s'il peut garantir la survie de la centrale de Richemont dont le dossier se trouve actuellement à la direction industrielle du gaz, de l'électricité et du charbon ;

Deuxièmement, s'il compte faire respecter le libre exercice du droit de grève et s'opposer à la répression antisyndicale que l'on constate actuellement ;

Troisièmement, si, pour faire face à la suppression d'emplois annoncée, il est prêt à mettre en place un plan de reclassement pour les travailleurs licenciés après négociation avec leurs représentants syndicaux. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. André Giraud, ministre de l'industrie. J'ai eu l'occasion d'évoquer ici le cas de la centrale de Richemont dans deux débats récents, l'un sur la sidérurgie, l'autre sur le budget du ministère de l'industrie. Je suggère donc à M. Laurain de se reporter au compte rendu de ces débats.

J'ajouterais simplement que cette centrale, qui consomme le gaz de hauts fourneaux — matière première essentielle qu'il serait fort regrettable de ne pas employer — doit être modernisée. On doit, en effet, penser au futur et nul ne saurait reprocher à la direction de l'entreprise de s'en préoccuper. Le ministère attend d'ailleurs un rapport sur ce point pour fixer le sort définitif de cette centrale.

Quant au conflit du travail que M. Laurain a évoqué, le Gouvernement n'a pas à prendre parti dans une affaire qui fait l'objet d'une procédure régulière et qui doit être traitée sur place.

DIFFICULTÉS ACTUELLES DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE PRODUCTION

M. le président. La parole est à M. Quilès.

M. Paul Quilès. Ma question s'adresse à M. le ministre de la culture et de la communication.

Depuis plus de trois ans, le personnel de la Société française de production vit dans une inquiétude permanente. Le déficit de la SFP s'accroît d'année en année pour des raisons parfaitement connues des pouvoirs publics. Chacun sait que la loi de 1974 — dont la majorité, qui l'a votée, feint aujourd'hui de regretter le caractère nocif — a conduit les sociétés de programme à se tourner de plus en plus vers le secteur privé, considéré par elles comme plus rentable parce que, notamment, il peut jouer sur la précarité de l'emploi.

Qu'entend faire aujourd'hui M. le ministre de la culture pour que cesse cette mise en concurrence artificielle entre la SFP et le secteur privé, et pour que les chaînes de télévision aient une obligation suffisante de faire appel à la SFP afin qu'elle puisse reprendre une activité normale ? Qu'a-t-il l'intention de faire pour assurer la sécurité de l'emploi au personnel de la SFP, aujourd'hui en grève pour protester contre une situation qui annonce une nouvelle étape dans le démantèlement de ce qui a été le service public de la télévision française ? (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre de la santé et de la famille.

Mme Simone Veil, ministre de la santé et de la famille. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, M. le ministre de la culture et de communication n'a pas pu assister à la présente séance. Mais, demain, lors du débat sur l'autorisation de percevoir la redevance de télévision, il aura l'occasion d'exposer en détail à l'ensemble des membres de l'Assemblée nationale la position du Gouvernement sur les difficultés actuelles de la Société française de production. (*Protestations sur les bancs de l'opposition.*)

M. Paul Quilès. Vous vous moquez du monde !

EFFECTIFS DES SERVICES D'EXPLOITATION DES POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

M. le président. La parole est à M. Claude Michel.

M. Claude Michel. Monsieur le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications, les aménagements apportés aux conditions de travail, notamment pour les personnels féminins et les agents originaires d'outre-mer, ainsi que l'augmentation continue du trafic, ont entraîné une baisse des effectifs réels des services d'exploitation, déjà surchargés.

La multiplication des arrêts de travail n'ayant été suivie d'aucune proposition de négociation de la part du Gouvernement, les syndicats organisent un vaste mouvement de grèves du 23 au 29 octobre.

Je vous demande de bien vouloir indiquer à l'Assemblée quelle est la position du Gouvernement sur les problèmes des postes et télécommunications, si vous comptez proposer dans un prochain collectif de massives créations d'emploi pour faire face aux tâches les plus urgentes et, d'une manière générale, quelles sont vos intentions pour répondre aux justes revendications des personnels et à la non moins juste attente des usagers. (*Applaudissements sur les bancs de l'opposition.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications.

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Monsieur le député, j'ai déjà répondu en partie tout à l'heure à une question analogue. Mais je veux bien vous donner quelques précisions complémentaires.

D'abord, les négociations continuent avec les syndicats. J'en ai reçu un hier ; j'en recevrai d'autres les prochains jours.

Ensuite nous avons à faire face non seulement à un problème d'emploi, mais aussi à un problème d'adaptation aux techniques nouvelles tant pour les télécommunications que pour la poste. En quatre ans, le nombre de lignes téléphoniques en France a doublé, passant de six à douze millions...

M. Gilbert Faure. Avec les avancées des conseils généraux !

M. Norbert Ségard, secrétaire d'Etat. Le téléphone moderne engendre ce qu'on appelle déjà la « périlitééphonie ».

La poste, qui voit son trafic augmenter de 4 p. 100 par an, est dotée de centres de tri automatique — le vingtième sera créé cette année.

Quant aux emplois, je répète que nous avons créé 60 000 emplois nouveaux en quatre ans ; nous en sommes actuellement à 430 000 emplois. Dans le budget pour 1979 près de 12 000 emplois nouveaux seront créés.

Certes, la poste connaît des problèmes : nous les étudions pour les résoudre et notre étude se fait non pas en fonction de la poste d'hier, mais de celle de demain. Je pense vous annoncer une bonne nouvelle en vous disant que vous pouvez être optimistes pour cette poste. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La séance est suspendue pour quelques instants.

(*La séance, suspendue à seize heures quinze est reprise à seize heures vingt.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 2 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Hernu, pour un rappel au règlement.

M. Charles Hernu. Notre collègue Michel Crépeau a posé tout à l'heure une question d'actualité sur la situation des marins en grève.

M. le ministre des transports s'est permis de lui dire, sans que vous ayez relevé cette appréciation, monsieur le président, que ses propos étaient irresponsables.

Il est inadmissible qu'un député de l'opposition soit traité de la sorte lorsqu'il évoque un problème sur lequel le ministre porte un jugement différent du sien.

M. Alain Vivien. Très bien !

M. Charles Hernu. M. Quilès, de son côté, a interrogé M. Lecat, qui était absent. Mme Simone Veil, chargée de le suppléer, lui a indiqué, sans traiter la question au fond, que la réponse à sa question serait donnée ultérieurement.

Monsieur le président, la désinvolture avec laquelle le Gouvernement traite les questions d'actualité est tout à fait scandaleuse ! Je tenais à le dire et je souhaite que le président que vous êtes sache aussi rappeler les ministres à l'ordre. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Mon cher collègue, le président que je suis a eu la gentillesse de vous écouter alors que vos propos ne constituaient nullement un rappel au règlement...

M. Antoine Gissingier. Cela n'a rien à voir, en effet !

M. le président. ... mais un simple commentaire sur les questions d'actualité.

La présidence n'a à prendre parti ni sur les questions des parlementaires ni sur les réponses des ministres.

D'ailleurs, relisant le compte rendu de la séance de cette nuit, j'ai constaté que M. le garde des sceaux a été traité d'irresponsable par l'un de vos collègues sans que le président de séance ait jugé bon de le rappeler à l'ordre.

Je prends donc acte de votre observation et nous en resterons là. (*Très bien ! très bien ! sur plusieurs bancs de la majorité.*)

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1979 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979 (n^{os} 560, 570).

ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

I. — Environnement.

M. le président. Nous continuons l'examen des crédits du ministère de l'environnement et du cadre de vie, concernant l'environnement et l'urbanisme.

Ce matin, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs.

Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Raymond.

M. Alex Raymond. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'environnement et du cadre de vie, mesdames, messieurs, il est de règle, depuis quelque temps, de dire que « dans un pays libéral, les lois et règlements, matérialisant les interdits, s'opposent aux libertés ».

Nous pourrions disserter longuement sur le mot « liberté », sans pour autant trouver un terrain sur lequel l'unanimité pourrait se faire, surtout en matière d'urbanisme.

Le Lapin, peut-être, aurait son mot à dire sur la libre circulation dans ses terres glacées, mais, dans notre hémisphère, et plus encore dans notre pays, où chaque Français, individualiste de nature, possède et extériorise quantités d'idées, sur la vie collective, nous sommes bien obligés de nous pencher sur les problèmes de la « cité ».

Au-delà de ceux, peu nombreux, qui vivent encore en pleine nature, quel est celui qui solliciterait une autorisation de bâtir sans rechercher le confort et le bon environnement qui n'existait, il fut un temps, que dans les centres urbains ?

Partant de là, la société des humains doit donc prévoir, aménager, voire se prémunir contre toute action individuelle pouvant être considérée comme anarchique au sens péjoratif du terme, c'est-à-dire, gênant l'éventuelle ou hypothétique liberté d'autrui.

Pour ce faire, les citoyens désignent ou élisent des représentants chargés de mener à bien le cadre de vie de leurs semblables.

Nous touchons là au rôle de l'élu.

Mais, face à l'élu, il y a l'administration. Oh ! je rassure vite ses représentants. Qu'on ne pense pas un seul instant que, dans mon propos, je songe à crier haro ! J'ai trop d'estime pour les fonctionnaires de l'administration et j'affirme que le garde-fou que celle-ci constitue est nécessaire.

A ceux qui se demandent si l'action de l'administration est légitime, je réponds que toute action de l'administration est, par nature même, illégitime, puisqu'elle houscule les désirs et empiète sur la « liberté », mais j'ajoute aussitôt que cette action, dans la civilisation que nous avons choisie, est indispensable !

En revanche, à propos du rôle de l'élu, je pense, sans vouloir ranimer de vieilles querelles, qu'il doit exister une certaine subordination de l'administration à l'autorité locale.

L'action administrative, c'est en effet la rationalité, « l'édiction », l'application de normes qui quantifient des données de salubrité, de confort, de technique.

L'autorité locale, elle, doit aller au-delà du quantifiable, parce qu'elle est l'expression des désirs, des souhaits de chacun et de tous, et qu'en fait, cette expression est essentiellement irrationnelle, mouvante, difficilement « appréhensible » et même concevable.

Alors, me dira-t-on, comment concilier tout cela, comment trouver le secret de l'amalgame miracle ?

Or, ce secret, qui doit assurer la conjonction du pouvoir local et de l'administration, il existe au travers des sociétés d'économie mixte, c'est pourquoi je souhaiterais que soit redonné à ces organismes la place qu'ils méritent.

L'économie mixte est en effet un moyen d'action de la collectivité locale et la société d'économie mixte, aux destinées de laquelle préside toujours un élu, est le prolongement de ladite collectivité qui détient le capital majoritaire.

C'est donc un outil de travail incomparable entre les mains des responsables communaux qui doivent rester maîtres et responsables de l'urbanisme.

Ce sont bien, en effet, les élus qui sont jugés sur leurs actions et leur réalisations et pas l'administration qui est parfois un peu trop tatillonne.

Nous ne pouvons plus accepter de continuer à faire de l'urbanisme financier et administratif. Alors donnons aux sociétés d'économie mixte les moyens de travailler en leur assurant une rémunération adéquate. Ce problème, auquel vous avez fait allusion ce matin en répondant à une question de M. Ligot, est évoqué depuis 1973 sans avoir trouvé encore sa solution.

Donnons-leur aussi les moyens financiers appropriés par des prêts à longue durée, en envisageant des prolongations de délais de remboursement pour les opérations en cours.

Les sociétés d'économie mixte sont bloquées, à ce jour, pour les opérations en centre ville par un problème de cahier des charges qui est en discussion depuis cinq ans.

Pourquoi ne donne-t-on pas aux sociétés d'économie mixte ayant pour objet social la rénovation urbaine et la restructuration immobilière la possibilité de construire des logements sociaux à l'intérieur des périmètres qui leur sont concédés, ce qui permettrait d'améliorer la conduite des opérations et de faciliter le relogement ?

Pourquoi tarde-t-on à donner la possibilité d'insérer au compte 23 de la comptabilité communale les dépenses d'investissements que les sociétés d'économie mixte réalisent en mandat pour le compte des collectivités locales, ce qui permettrait aux dites collectivités de récupérer la TVA ?

Pourquoi ne rétablissez-vous pas la possibilité pour les sociétés d'économie mixte d'effectuer les études préalables aux opérations d'aménagement et en centre ville, ce qui est actuellement discriminatoire et contraire à l'efficacité ?

Enfin, monsieur le ministre, je vous rappelle que, depuis des années, les sociétés d'économie mixte demandent que soit mise au point la rédaction d'un cahier des charges leur permettant d'intervenir dans la réalisation des lotissements communaux.

Il est urgent, monsieur le ministre, que toutes ces questions trouvent une solution et j'aimerais que nous puissions être fixés rapidement sur les décisions du Gouvernement en la matière. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Gissingier.

M. Antoine Gissingier. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'environnement pour 1979, traduit la réforme des structures administratives qui a marqué l'année 1978, à savoir la création de la délégation de la qualité de la vie et la formation du nouveau ministère de l'environnement et du cadre de vie.

Mais il manifeste surtout la volonté des pouvoirs publics d'intégrer la dimension de la qualité de la vie dans l'action quotidienne de notre administration.

Globalement, le budget de l'environnement augmente de 35 p. 100, passant de 268 millions à 498 millions de francs, l'augmentation correspondant essentiellement à la progression des dépenses ordinaires.

Parmi les actions conduites par le ministère de l'environnement et du cadre de vie et orientées vers la protection des milieux naturels et la lutte contre la pollution, je m'attacherai tout d'abord à souligner les principaux aspects d'une politique de l'eau, sujet qui faisait déjà l'objet de ma question écrite du 29 juillet 1978 à laquelle vous avez répondu le 7 octobre 1978.

Pour l'Alsace qui, en plus de ses importantes ressources en eaux superficielles, possède la plus grande nappe d'eau souterraine d'Europe, l'eau constitue le facteur d'avenir du développement économique de la région.

La nappe phréatique d'Alsace, qui équivaut à un fleuve de 80 à 100 mètres de profondeur, représente à elle seule plus d'un milliard de mètres cubes d'eau sur les 2 milliards de mètres cubes que constituent les ressources en eaux souterraines du bassin Rhin-Meuse et se renouvelle au rythme de 1,3 milliards de mètres cubes par an.

Il s'agit donc d'une ressource abondante et de bonne qualité — si l'on veut bien y veiller — qui offre par ailleurs une grande sécurité d'approvisionnement. Il importe à tout prix de la préserver.

L'étude entreprise en 1975 sur les conséquences, pour le développement économique régional, de la pollution de la nappe phréatique de la plaine d'Alsace, étude réalisée conjointement par le ministère de l'agriculture et la région d'Alsace et dont les résultats ont été rendus publics en 1978, a mis en évidence l'importance économique de la nappe comme élément du développement actuel et futur de la région et estimé les dommages causés par la pollution de cette ressource naturelle.

En effet la facilité d'accès de la ressource, la nappe phréatique d'Alsace étant peu profonde, rend cette dernière plus vulnérable aux pollutions. Parmi les pollutions, bien souvent d'origine accidentelle, qui affectent la nappe, nombreuses sont celles liées au déversement de produits toxiques ou d'hydrocarbures, lesquels parviennent à la nappe lorsque celle-ci est rendue vulnérable par l'absence de couches imperméables protectrices.

Je voudrais à cette occasion insister sur le problème des déchets industriels qui sont stockés dans le sol et je citerai, à titre d'exemple, les milliers de citernes à mazout qui sont enterrées sans aucune protection particulière.

Il y a là un risque très important de pollution de la nappe phréatique.

D'une manière générale, malgré les actions entreprises en ce domaine, qu'il s'agisse de la mise en place d'un réseau régional de surveillance de la qualité des eaux souterraines ou de l'action engagée par l'établissement public régional notamment dans la détermination des pollutions spécifiques, l'effort pour prévenir la pollution des eaux souterraines reste insuffisant, comparé à ce qui est fait pour les eaux de surface.

Je regrette, à cet égard, que les inventaires nationaux de la qualité des eaux réalisés tous les cinq ans ne concernent pas les eaux souterraines.

Je rappelle, à ce propos, les mérites d'une politique dynamique de surveillance de la qualité des eaux. C'est ainsi que l'inventaire du degré de pollution des eaux superficielles effectué en 1976 a permis de dégager des objectifs de qualité, notamment au regard du contenu des eaux en matières minérales et organiques.

Une telle politique, associée à des opérations ponctuelles telles que les opérations pilotes « rivières propres », est seule capable d'assurer la sauvegarde de cet élément de notre patrimoine national que constitue l'eau.

S'agissant des opérations « rivières propres », je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous informiez l'Assemblée du résultat de ces opérations et des actions futures que vous comptez mener.

J'en viens maintenant à l'intervention des agences de bassin dans la lutte contre la pollution des eaux.

Dans l'ensemble, le bilan de l'action des agences de bassin s'avère positif. De 1969 à 1976, les agences ont collecté près de 2,5 milliards de francs qu'elles ont affectés principalement à la construction et au fonctionnement des stations d'épuration ainsi qu'à des aides aux industriels.

Les redevances de pollution ont ainsi permis d'augmenter très largement la capacité des stations d'épuration. Au 1^{er} janvier 1969, il n'existait en France que 1 500 stations d'épuration ; il en existe maintenant environ 6 000, et 3 000 sont en construction.

Malheureusement, les performances des ouvrages d'épuration se révèlent relativement décevantes. Il semble, à cet égard, que la quantité de pollution traitée reste très inférieure à ce qu'on pourrait attendre et que les technologies d'épuration soient, dans certains cas, inadaptées.

J'aimerais connaître, monsieur le ministre, le bilan de cette opération, et surtout quelles mesures concrètes sont envisagées pour améliorer le fonctionnement des stations. Pourriez-vous m'indiquer, en particulier, quel est le type de procédé utilisé, quelles sont les conditions d'un bon fonctionnement, comment est organisée la surveillance et quelles sont les quantités d'eau épurées ?

Pour en terminer avec la politique de l'eau, je voudrais insister sur la nécessité d'une coordination entre tous les intervenants, qu'il s'agisse de l'Etat, des collectivités locales, de l'établissement public régional ou de l'agence financière de bassin Rhin-Meuse.

A cet égard, le plan de développement à long terme — il est établi sur quinze ans — des ressources en eau et de reconquête de qualité, plan qui a été approuvé par le CIANE en février 1978, marque un progrès dans la coordination souhaitée.

Mais il convient d'aller au-delà et de souligner l'importance, en ce domaine comme dans d'autres, d'une harmonisation des législations européennes.

Je souhaiterais aussi dire un mot sur la politique suivie en matière de parcs naturels et plus spécialement sur leur financement. En effet, si les parcs nationaux connaissent une revalorisation sensible de leur dotation, il n'en va pas de même pour les parcs naturels régionaux. J'appelle sur ce point votre attention, monsieur le ministre.

Je terminerai sur une considération européenne. Sait-on que 16,6 kilos de déchets sont déposés chaque semaine dans la poubelle par chaque famille européenne, composée en moyenne de

trois personnes, ce qui représente globalement 72 millions de tonnes de détritiques par an, auxquelles il y a lieu d'ajouter 55 millions de tonnes de produits déclassés tels que véhicules, pneumatiques, réfrigérateurs etc ? Sait-on que seulement 20 p. 100 de ces déchets sont récupérés ?

Quant aux déchets industriels de la Communauté européenne, ils sont estimés à 70 millions de tonnes par an, dont une partie seulement est recyclée.

Or ces rebuts valent cher et sont mal exploités pour différentes raisons. Leur récupération permettrait pourtant de résoudre certains problèmes économiques et écologiques pressants, en procurant par exemple de nouvelles sources d'énergie; elle permettrait aussi d'éviter certains déboisements inconsidérés et même l'extension des décharges sauvages.

Il faut espérer, de ce point de vue, que la commission européenne compétente proposera des solutions réalistes et acceptables par tous afin de mieux récupérer les déchets et, par là même, de réduire la pollution globale.

La dégradation de notre environnement et l'épuisement des ressources naturelles imposent en effet à tous les pays membres de la Communauté européenne de prendre solidairement de nouvelles mesures.

L'Europe industrielle, en particulier, doit s'organiser pour définir une politique de responsabilité à l'égard de l'environnement économique, social et écologique.

Les nuisances n'ont pas de frontières. L'air, l'eau, le soleil et le vent sont des biens essentiels pour tous les hommes, pour tous les organismes vivants. L'ensemble de la Communauté doit mieux définir la politique de gestion de ce capital que constituent les richesses naturelles. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Juquin.

M. Pierre Juquin. J'ai noté avec surprise, monsieur le ministre, que vous avez cru devoir distinguer ce matin entre les orateurs qui vous précédaient et qui avaient émis des idées générales, et ceux qui vous suivraient, qui ne traiteraient selon vous que de points particuliers.

Je développerai néanmoins des idées générales et je me tiens, avec mes amis, à votre disposition pour un éventuel débat en direct à la télévision sur l'environnement.

Cela dit, je juge votre politique, tout comme l'a fait ce matin Mme Paulette Fost, extrêmement négative et très insuffisante.

Délaissant comme elle les discours fleuris, je me bornerai à proposer des mesures concrètes dont l'application permettrait dès à présent de combattre les pollutions.

Les mers et les océans, indispensables à la vie sur le globe, recèlent d'immenses richesses potentielles encore très peu exploitées. Leur protection est donc nécessaire.

Notre ancien doyen, mon ami Virgile Barret, a agi dans cette assemblée pour stopper la dégradation des mers françaises et, en ce qui concerne plus particulièrement la Méditerranée, pour arrêter ce qu'il faut bien appeler une destruction.

Qu'avez-vous fait pour traduire en actes précis et rapides les recommandations de la commission d'enquête parlementaire sur la Méditerranée, dont M. Barret avait été un animateur ?

A l'heure actuelle, si je suis bien informé, vous faites étudier la capacité limite d'auto-épuration du milieu marin afin de continuer à traiter nos mers comme des poubelles et à leur faire accepter le maximum possible de pollution.

C'est une hérésie; c'est le contraire de ce qu'il faut faire!

M. Henry Canacos. Très bien!

M. Pierre Juquin. C'est pourquoi le parti communiste français a proposé, cet été, une charte de défense de la mer. Il la soumettra à tous, au cours d'assises de la Méditerranée, le 27 janvier prochain, à Marseille. Envoyez donc, monsieur le ministre, un observateur de vos services. Il entendra proposer des mesures sérieuses, pratiques, réalisables à court terme.

Voici les principales.

D'abord, l'entrée en vigueur immédiate de nouvelles règles de navigation et d'équipement des navires, dans le souci de la sécurité et — c'est une raison différente de celle qui a été avancée tout à l'heure, mais les deux convergent — l'interdiction du pavillon de complaisance.

Ensuite, la constitution d'un plan et d'un équipement susceptibles de faire face efficacement à quelque accident que ce soit et où que ce soit: dans un port, en pleine mer, sur une plateforme *off shore* ou accident provenant d'une usine. Pour les usines, nous pensons qu'il est nécessaire de mettre en œuvre des processus de fabrication modernes et non polluants sur lesquels je reviendrai.

En outre, nous proposons d'équiper les villes du littoral et notamment celles du bassin méditerranéen français, en stations d'épuration communales ou intercommunales convenablement financées par l'Etat.

Nous proposons d'interdire effectivement la spéculation immobilière et la privatisation du littoral, des droits nouveaux étant donnés aux communes pour maîtriser celui-ci.

Enfin, nous proposons de créer — cela pourrait être fait immédiatement — un centre de coordination et de recherche appliquée pour la Méditerranée et l'océan, avec naturellement, l'embauche et la formation de chercheurs qualifiés.

Comment financer ces mesures? Mais, par les compagnies responsables de la catastrophe, par ces armateurs affrèteurs, par ces assureurs, par ces sauveteurs sur lesquels nous avons vu, tout à l'heure, le ministre des transports verser quelques larmes; ou bien le financement doit être assuré par le pavillon de complaisance pour ce qui est des frais de nettoyage des côtes bretonnes ou de toute côte ayant été polluée.

En général, les mesures dont je viens de parler doivent être financées par les compagnies de navigation, par les compagnies pétrolières: elles doivent être financées par les fonds propres des grosses sociétés et des compagnies polluées, lesquelles disposent de ressources suffisantes.

Pour me faire bien comprendre, je vais vous donner la liste des principaux pollueurs de la Méditerranée. Je les accuse! Ce sont: Pennarroya; Rhône-Poulenc; Pechiney-Ugine-Kuhlmann; Roussel-Uclaf; la Compagnie générale d'électricité; Thomson-CSF; Saint-Gobain-Pont-à-Mousson; et, bien entendu, les compagnies pétrolières. Ceux-là peuvent payer, n'est-il pas vrai ?

Enfin, il faut que l'Etat verse des subventions convenables, à 50 p. 100 au moins, pour les équipements communaux, sur lesquels il convient d'ailleurs de supprimer la TVA.

Vous le savez — Mme Fost a développé ce point — nous proposons en outre la suppression des actuelles agences financières de bassin, lesquelles servent à faire supporter par les habitants les frais de la lutte contre la pollution, sans que l'on sache d'ailleurs exactement ce que deviennent, lorsqu'ils sont versés aux entreprises, les fonds en question.

Il va de soi que la participation à l'action pour la sauvegarde de la Méditerranée et des mers, à l'élaboration d'un plan sur les orientations que je viens de définir et d'un échéancier précis, à leur mise en œuvre et à leur contrôle permanent devrait associer les élus locaux, les représentants des travailleurs, ceux des usagers de la mer, les scientifiques et les représentants des associations. Voilà un plan cohérent.

Il y a deux ans, j'ai déposé, au nom du groupe communiste, une proposition de loi générale sur la question de l'eau. Etudiée avec le concours des meilleurs experts et de nombreuses associations, elle préconisait une série de mesures dont je trouve trace parfois dans vos discours, mais pratiquement jamais dans vos actes. Et pourtant il existe quelques bons exemples qui prouvent qu'une politique efficace est tout à fait possible. Ainsi l'opération « Orge vivante » qui a été réalisée dans la banlieue sud de Paris, à l'initiative des élus et des associations, démontre qu'on peut, en quelques années, transformer un égoût à ciel ouvert en rivière poissonneuse. Aujourd'hui, grâce aux élus, au milieu des grands ensembles, l'ancienne rivière morte serpente, revivifiée, et commence à animer une véritable vallée verte. Voilà ce qu'il faut faire, et partout.

Cela suppose, en particulier, des mesures énergiques à l'égard de l'industrie, laquelle a accaparé depuis le XIX^e siècle le réseau hydraulique français pour y déverser et y transporter gratuitement ses déchets, par gravité. Les pétroliers qui dégagent en mer ne représentent en fait qu'un cas particulier d'une pratique industrielle absolument générale et scandaleuse.

Il s'agit là, en effet, d'un double gaspillage, gaspillage de matières premières ou, éventuellement, de chaleur, de thermies jetées à l'eau au lieu d'être réutilisées, et gaspillage d'eau.

Il faut donc, dans un premier temps, procéder à l'épuration des eaux polluées, voire tuées — le mot n'est pas trop fort — mais il faut fondamentalement mettre un terme, dans tous les cas où c'est possible, à l'évacuation des déchets industriels, au sens large du terme, par voie hydraulique.

C'est pourquoi je renouvelle ma proposition du 22 avril 1976 tendant à ne plus autoriser l'implantation d'usines qui ne ferment pas la boucle de l'eau, c'est-à-dire qui ne travailleraient pas en circuit fermé. Que l'on oblige donc les industriels à puiser l'eau en aval et à la rejeter en amont, et l'on verra qu'ils pourront traiter convenablement les processus!

Je propose également le développement, dans tous les cas où c'est possible — et ils sont déjà très nombreux — des technologies « sèches ». La sidérurgie a bien montré, quand elle

s'est installée à Dunkerque, qu'elle était capable, d'économiser l'eau parce que, dans ce cas-là, l'eau lui coûtait plus cher qu'en Lorraine.

Parmi les actions prioritaires que vous pouvez entreprendre immédiatement, je citerai le cas des phosphogypses actuellement déversés dans la Seine et dont vous devez exiger le retraitement. De nombreux pays étrangers ont mis au point des méthodes. Renseignez-vous, voyagez et soutenez plus efficacement les chercheurs français qui, comme ceux du laboratoire central des ponts et chaussées, travaillent sur ce sujet.

Je citerai également le cas des potasses d'Alsace. Il faut aller beaucoup plus loin que vous ne le faites puisque les entreprises de potasse déversent 130 kilogrammes de chlorure à la seconde, alors que les mesures que vous avez prises ne touchent qu'à peu près 10 p. 100 de ce rejet colossal.

Combattez également, monsieur le ministre, les rejets scandaleux de suintine par l'industrie lainière, de boues rouges par l'industrie de l'aluminium — Pechiney — de produits chimiques et de fibres par les papeteries — Saint-Gobain — de cyanure, de sels de métaux lourds, d'acide sulfurique et chlorhydrique par les métallurgies.

Les groupes industriels qui se rendent coupables de ces rejets destructeurs comptent parmi les plus grandes sociétés. Ils accumulent des profits, malgré le chômage ou grâce à celui-ci. Contraignez-les à réaliser les investissements antipollution et anti-gaspillage. S'ils ne le font pas, sanctionnez-les durement. Je demande que les délits de pollution industrielle soient punis comme des crimes contre la nature et contre la santé des êtres humains. Agissez à cet effet auprès de M. le garde des sceaux.

Il convient également, monsieur le ministre, que le Gouvernement accorde aux collectivités territoriales les moyens de réaliser les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration rendus nécessaires par l'urbanisation rapide du territoire.

Quelques mots sur la pollution atmosphérique.

Les plus grands responsables en sont, si l'on remonte à la source, les compagnies pétrolières; encore elles! Contraignez-les donc à abaisser au maximum la teneur des fiuels en soufre. Engagez-vous sans équivoque, clairement — j'attends cet engagement aujourd'hui même — à ramener sous deux ans au maximum à 0,4 gramme par litre la teneur en plomb de l'essence et à 0,3 p. 100 la teneur en soufre du gas-oil.

Faites établir des réseaux de détection et d'alerte, aux frais non pas des communes et des départements, mais de la grande industrie elle-même et prenez les dispositions nécessaires pour développer les transports ferroviaires infiniment plus économiques, plus sûrs et moins polluants que les transports automobiles.

Voici une question: un Seveso français est-il possible?

La question se pose au vu des accidents survenus tant à l'usine de Pierre-Bénite qu'à celle de la Littorale à Béziers.

Dans le premier cas, c'est le trust des produits chimiques Ugine-Kuhlmann — encore lui! — qui n'a pas pris les mesures propres à empêcher une fuite redoutable d'acroléine.

Dans le second cas, c'est la société américaine Union Carbide, productrice des défoliants utilisés au cours de la guerre du Viet-Nam, qui a intoxiqué des ouvriers en introduisant la fabrication d'un pesticide exceptionnellement dangereux: l'aldicarde.

Ces exemples prouvent d'ailleurs qu'une usine polluante pour les habitants est une usine polluée pour les salariés. C'est pourquoi je demande que le corps des inspecteurs du travail et celui des inspecteurs des établissements classés obtiennent des pouvoirs et des moyens plus importants.

Je demande que les comités d'hygiène et de sécurité aient le droit d'arrêter toute production dangereuse et notamment polluante; leur action se combinerait ainsi avec celle des associations de défense de l'environnement et des consommateurs.

Puisque nous parlons des pesticides, permettez-moi d'appeler l'attention sur la grave question des produits chimiques utilisés en agriculture. Les méthodes agricoles qui ne font pas appel à de tels produits sont, il est vrai, controversées. J'ai toutefois visité personnellement une exploitation de ce type animée par l'association Nature et Progrès et j'ai lu le remarquable rapport du père Germain sur une expérience analogue conduite par les religieux de la Pierre-qui-Vire.

Mes compétences ne me permettent pas de porter un jugement, mais ces tentatives sont extrêmement intéressantes. Je vous demande donc de mettre un terme aux discriminations qui frappent encore les pratiquants de ce type d'agriculture et de favoriser les recherches scientifiques à ce sujet. C'est l'expérience qui doit trancher et non des a priori plus ou moins intéressés.

Telle est également la raison pour laquelle je vous ai demandé de financer une ou deux expériences d'usines de transformation des ordures ménagères en compost au lieu et place de la vieille méthode d'incinération. Je souligne que, sur ce point, nous sommes en retard sur nombre de pays voisins.

Parlons maintenant du bruit.

Le bruit est une agression très grave contre l'être humain. Je vous demande d'interdire immédiatement toute réalisation industrielle et tout équipement qui ne présenterait pas toute garantie à l'égard du bruit.

Par exemple ne construisez pas de nouveaux aérodromes ou de nouvelles pistes en zone urbanisée, telle la piste n° 6 envisagée à Orly. Imposez l'utilisation des techniques antibruit existantes et cherchez d'autres procédés en y consacrant les moyens nécessaires.

Par exemple encore, développez les avions les plus silencieux possibles tels qu'Airbus et imposez-en l'usage aux compagnies françaises. Je signale d'ailleurs que, si nous mettions l'accent sur les moteurs silencieux de fabrication française, nous aurions un merveilleux argument de vente à l'exportation pour l'industrie aéronautique de notre pays.

Là où vous assurez l'héritage d'une politique antérieure aberrante, prenez des mesures de protection ou de correction. Subventionnez, par exemple, la couverture du boulevard périphérique dans les quartiers populaires de Paris, et faites le vite!

Couvrez l'autoroute A 6 dans sa traversée du grand ensemble de Savigny.

Imposez le respect rigoureux des horaires et des procédures de décollage et d'atterrissage sur tous les aéroports.

Quelques mots, enfin, sur les radiations.

Vous avez parrainé naguère, en tant que ministre de l'industrie, un rapport sur les centrales nucléaires, où foisonnaient les approximations, les dérobades, voire quelques erreurs scientifiques. Ce passé vous rend bien peu fiable, si j'ose dire, en matière d'environnement.

Je me bornerai toutefois aujourd'hui, sur ce problème grave et complexe, à vous rappeler une question que je vous ai posée à la suite d'un accident de poids lourds survenu cet été près d'un camping espagnol.

Que se passerait-il si un camion accidenté était chargé de matières radioactives? Or de tels camions sillonnent le territoire français en permanence.

Je vous demande, d'une part, de renseigner très précisément les députés sur les moyens utilisés pour transporter les déchets nucléaires et d'interdire ces transports quand il ne s'agit pas des usines françaises, car nous servons de poubelle à l'Allemagne occidentale en ce domaine.

Je vous demande, d'autre part, quelles sont les précautions que vous avez prises à ce sujet. S'agissant d'un problème aussi préoccupant, je vous invite à autoriser des parlementaires de tous les groupes à contrôler ces transports sur le terrain.

En conclusion, je dirai que les mesures proposées par le groupe communiste sont nombreuses, réalistes. Quelques grands principes en définissent l'unité profonde.

Premièrement, faites moins de discours et agissez plus!

Deuxièmement, développez la recherche scientifique. Au rythme actuel, dans dix ans, il manquera à notre nation une génération complète de chercheurs dans le domaine écologique.

Troisièmement, cessez de transférer sur les collectivités territoriales et sur leurs habitants les frais d'une politique antipollution que doivent financer avant tout les gros industriels et l'Etat.

Quatrièmement, mettez un terme à la technocratie et faites confiance à la démocratie, notamment aux élus et aux associations. (Applaudissements sur les bancs des communistes et sur divers bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie.

M. Michel d'Ornano, ministre de l'environnement et du cadre de vie. Mesdames, messieurs les députés, je n'ai pas l'habitude d'intervenir au milieu d'un débat, mais cette fois, je me sens obligé de répondre immédiatement à M. Juquin.

Je dois vous dire, en effet, monsieur Juquin, que le plan que vous venez de nous soumettre est très intéressant.

Toutefois, je n'aurai pas besoin de dépêcher un observateur au moment où vous le développerez. Je vous soupçonnerais plutôt d'avoir envoyé un lecteur pour voir ce qu'avait décidé le Gouvernement, car vous venez de nous exposer très exactement le plan qu'il met en œuvre depuis plusieurs années! (Exclamations sur les bancs des communistes. — Applaudissements et rires sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Pour démontrer ce que j'avance, je reprendrai point par point les thèmes que vous avez développés.

Premier point : les règles de la navigation.

Vous avez demandé au Gouvernement d'intervenir pour faire modifier ces règles de navigation le long des côtes françaises. Eh bien, c'est précisément ce à quoi le Gouvernement français s'employait depuis des années sans toutefois y parvenir au niveau international. Mais c'est maintenant chose faite, et vous avez pu entendre ici même M. le ministre des transports exposer les nouvelles règles de circulation des bateaux, qui, désormais, permettront d'éloigner les dangers que l'on sait et qui préoccupaient tant notre pays.

J'ajoute que M. le garde des sceaux a déjà indiqué devant l'Assemblée que serait soumis au Parlement un projet de loi, actuellement en préparation, tendant à relever le montant des amendes en la matière jusqu'à cinq millions de francs.

Deuxième point : les stations d'épuration.

Vous avez demandé au Gouvernement, monsieur Juquin, de créer de telles stations et de financer leur construction. Puis-je vous inviter à considérer l'action du Gouvernement en ce domaine ? Nous finançons une station d'épuration par jour sur le territoire et une par semaine sur le littoral.

M. Théo Vial-Messat. Mais vos subventions ne couvrent pas la TVA !

M. Paul Belmignère. A combien s'élèvent-elles ?

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. Troisième point : la lutte contre la privatisation du littoral.

J'ai annoncé à cet égard que la circulaire d'août 1976 prise par le Premier ministre de l'époque faisait l'objet à l'heure actuelle d'une transformation qui doit la rendre encore plus efficace. La DATAR et mon ministère préparent sur ce sujet une directive nationale qui sera opposable aux tiers.

Quatrième point : la création d'un centre d'études, de recherche et de développement concernant la lutte contre la pollution marine.

A cet égard, j'ai eu l'honneur, mesdames, messieurs les députés, de vous faire part de la décision du Gouvernement d'implanter, à Brest, un tel centre, qui s'appellera le CEDRE, doté de tous les moyens nécessaires que vient de décrire M. Juquin.

Cinquième point : la pollution par les grosses entreprises. Vous avez parlé, monsieur Juquin, de pollution par l'aluminium, par le phosphogypse, par les boues rouges, de pollutions des industries lainières, de la papeterie, etc.

Le Gouvernement — permettez-moi de vous le rappeler — a passé des contrats de branche ou des contrats de programme avec toutes ces industries : il affecte des fonds très importants à des contrats de branche de dépollution étalés en général sur cinq ans et dont certains sont déjà lancés et seront achevés dans les deux, trois ou quatre ans qui viennent. *(Exclamations sur les bancs des communistes.)*

M. Henry Canecos. C'est encore le contribuable qui paie !

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. Messieurs, je n'ai pas interrompu M. Juquin. Vous auriez intérêt à m'écouter. Cela vous ennuie peut-être. Tant pis ! Résignez-vous, même si ce que je dis est, pour vous, difficile à avaler ! *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

Passons maintenant au sixième point : la baie de Seine. C'est un sujet sur lequel vous avez tort de naviguer, monsieur Juquin, et pour bien des raisons. Je le connais un peu mieux que vous et je vais vous en parler, notamment en ce qui concerne les boues rouges.

S'agissant du dioxyde de titane en particulier, je puis vous indiquer que nous avons élaboré, avec l'entreprise en cause, un plan de deux ans. Un an s'est déjà écoulé. Au terme de l'application de ce plan, la totalité des rejets de boues rouges sera maîtrisée, et, à cet égard, la baie de Seine ne sera plus polluée.

Vous m'avez conseillé de voyager, de circuler, d'aller dans le monde pour y voir ce qu'on réalise. Je vais, moi, vous donner un petit conseil : n'allez pas très loin ; rendez-vous en Grande-Bretagne et, là, vous pourrez m'aider en essayant d'expliquer aux écologistes anglais que les boues rouges polluent car, eux, ils prétendent le contraire ; voilà pourquoi les Anglais ne veulent pas prendre les mesures qui s'imposent afin que leurs usines procèdent aux investissements nécessaires pour empêcher le rejet des boues rouges ; ce faisant ils compromettent la rentabilité des entreprises françaises et même l'emploi dans celles-ci, car elles sont contraintes de réaliser des investissements tels que leurs produits coûtent 20 p. 100 plus cher que dans les autres États

de la Communauté européenne. Nous risquons donc de perdre notre compétitivité. Alors, monsieur Juquin, prenez l'avion, allez en Angleterre aider le gouvernement.

M. Juquin m'a ensuite donné l'excellent conseil de diminuer la teneur en soufre des fuels et la teneur en plomb de l'essence. On a le droit de ne pas savoir. Je ne lui en fais pas grief. La France a déjà pris des directives dans ce domaine et elles sont appliquées.

Savez-vous, monsieur Juquin, ce qui nous oppose aux fonctionnaires européens au sujet des directives européennes ? Nous estimons que les niveaux qu'ils proposent sont insuffisants par rapport aux nôtres. Il va de soi que nous n'entendons pas relever les normes que nous avons fixées et qui ont volontairement été abaissées.

Si vous ne le saviez pas, je vous l'apprends. Vous aurez au moins appris quelque chose cet après-midi.

J'ai aussi entendu M. Juquin nous donner un conseil stupéfiant : « Le Gouvernement devrait construire des avions dont le niveau sonore soit inférieur aux autres. Cette réalisation serait un bon atout commercial. » Et il est remarquable à cet égard de l'entendre citer l'exemple de l'Airbus. Mais qui l'a fait, l'Airbus ? N'est-ce pas nous ?

Monsieur Juquin, cela prouve que, dans ce domaine, nous ne vous avons pas attendu et que nous sommes à la pointe du progrès. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. — Interruptions sur les bancs des communistes.)*

M. Pierre Juquin. Air France achète-t-il des Airbus ? C'est cela le problème !

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. Je vous rappelle que, depuis 1971, la SNECMA s'attache à la réalisation du moteur CFM 56 qui est sans équivalent au monde pour ce qui est du niveau de bruit.

Monsieur Juquin, je vous remercie pour votre plan qui est excellent. Cependant, dans votre exposé, qui était en tous points remarquable, il manquait une seule phrase : vous avez omis de préciser que vous étiez monté à la tribune pour défendre le plan du Gouvernement auquel le parti communiste souscrit sans réserve ! *(Applaudissements et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Juquin.

M. Pierre Juquin. Je me réjouis d'abord que tout le monde puisse constater que le parti communiste fait des propositions sérieuses, réalistes, constructives, pour l'immédiat et pour le long terme.

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. Non ! Pour le passé !

M. Pierre Juquin. J'observe toutefois, monsieur le ministre, que vous avez opéré une soigneuse sélection parmi les points que j'ai mentionnés.

J'ai parlé, par exemple, de la couverture du périphérique à Paris et des atterrissages et des décollages des avions sur les aéroports ! J'ai parlé aussi des pavillons de complaisance. Or vous avez omis élégamment ces points, tout comme une quinzaine d'autres.

En outre, en réaliste que je suis, j'ai aussi prévu le financement de mes propositions. Selon vous, les contribuables, les communes et les départements peuvent payer. Ce matin, n'annoncez-vous pas triomphalement que vous autorisiez les conseils généraux à lever un nouvel impôt afin de les doter de moyens supplémentaires ?

Monsieur le ministre, je vous ai donné une liste de compagnies qu'il faudrait faire payer : Penarroya, Rhône-Poulenc, Pechiney-Ugine-Kuhlmann, Roussel-Uclaf, CGE, Thomson-CSF, Saint-Gobain-Pont-à-Mousson, compagnies pétrolières...

Que faites-vous pour que toutes ces compagnies payent ce qu'elles doivent payer ? Voilà la vraie question de fond. *(Vifs applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. On se rattrape comme on peut, monsieur Juquin !

M. le président. Dans la suite de la discussion, la parole est à M. Kergueris.

M. Aimé Kergueris. Je consacrerai l'essentiel du temps qui m'est imparti à évoquer trois problèmes particuliers : celui des personnels non titulaires des directions départementales de l'équipement, ceux que posent la mise en place et le fonctionnement

des commissions régionales d'agrément de maîtres d'œuvre au titre de l'article 37-2 de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture et celui de la composition des groupes de travail chargés d'élaborer les plans d'occupation des sols.

Monsieur le ministre, vos services ont fourni ces dernières années un effort remarquable pour la titularisation des agents des catégories C et D, rémunérés sur crédits d'Etat, puisque plus de 7 000 emplois de titulaires ont été créés depuis 1973.

Cela n'en contribue que davantage à accentuer le caractère déplaisant de la situation des 9 827 agents non titulaires des mêmes catégories au début de cette année, qui sont rétribués sur crédits départementaux et qui ont l'impression d'être les délaissés de la fonction publique.

En effet, dans les directions départementales, ils effectuent les mêmes travaux que leurs collègues titulaires parfois depuis plus de vingt-cinq ans. Cependant, ils ont toujours perçu une rémunération bien inférieure, et le petit nombre de postes qui leur sont offerts lors des concours ne donne aucune chance de titularisation à la majorité d'entre eux.

Pour cette catégorie de personnels, une solution qui ne grèverait en rien le budget de l'Etat consisterait à procéder à leur titularisation par la voie des fonds de concours départementaux.

La mise en œuvre d'un plan de résorption conforme à cette méthode avait été envisagée par vos services à l'automne dernier. Des obstacles, semble-t-il, ont surgi, et le dossier paraît actuellement en sommeil. Il serait souhaitable, monsieur le ministre, que cette affaire soit relancée. Vous pouvez d'ailleurs compter sur notre soutien actif pour vous aider à faire aboutir une solution qui serait simplement équitable.

En ce qui concerne la mise en place et le fonctionnement des commissions d'agrément au titre de l'article 37-2 de la loi sur l'architecture, il est nécessaire que vous soyez vigilant.

Cet article prévoit que, pour être inscrit au tableau régional sous le titre d'agréé en architecture, il faut : « Être reconnu qualifié par le ministre chargé de la culture sur présentation de références professionnelles et après avis d'une commission régionale comprenant notamment, en nombre égal, des architectes et des représentants des professions concernées. »

Or la mise en place de ces commissions suscite quelques inquiétudes ; d'une part, les procédures adoptées sont différentes selon les régions, ce qui est tout à fait contraire au principe de l'égalité devant la loi ; d'autre part, des pratiques qui ont pour effet de fausser la parité des commissions, s'instaurent. C'est ainsi que, dans la région Auvergne, dans la région pays de Loire, dans la région Midi-Pyrénées, les dossiers présentés par les maîtres d'œuvre quittent le siège de la commission, se promènent dans les régions au gré des résidences et des déplacements des rapporteurs, de sorte que des pièces ont été égarées. De plus, cette pratique rend possible l'examen préalable des candidatures en petits comités.

De telles pratiques risquent d'avoir des conséquences contraires à la loi : d'une part, la notion de parité au sein des commissions sera fictive si la décision est pratiquement prise avant même la présentation du dossier devant la commission, d'autre part, cet examen préalable risque de se faire suivant d'autres critères que celui des références professionnelles qui est le seul retenu par le législateur.

Enfin, monsieur le ministre, je souhaite évoquer brièvement la composition des groupes de travail chargés de l'élaboration des plans d'occupation des sols, en particulier dans les petites et moyennes communes.

Il suffit d'avoir assisté à l'une des réunions de ces groupes de travail pour se rendre compte que les élus se trouvent très souvent en position d'infériorité en face des représentants des administrations.

Ceux-ci sont de véritables professionnels de l'élaboration des plans d'occupation des sols, ils connaissent parfaitement les textes et les dossiers et surtout ils ont davantage l'habitude d'intervenir en public. Face à eux, les représentants de la municipalité ressentent très souvent un véritable complexe d'infériorité, d'autant plus qu'il se crée presque toujours deux blocs distincts, sinon opposés : celui des élus d'un côté, celui des représentants des administrations de l'autre.

Pour qu'une parité existe, l'accent doit être mis sur la nécessité d'accroître le nombre et le rôle des représentants municipaux dans ces groupes de travail. Cette condition est indispensable pour éviter les déconvenues et même les injustices que ne manquerait pas d'entraîner un plan d'occupation des sols sur l'élaboration duquel les élus municipaux n'auraient eu que peu d'influence.

Monsieur le ministre, vous pouvez compter sur notre ferme soutien à la politique que vous menez. Notre vote positif ne sera pas la routinière approbation d'un budget parmi d'autres, mais une véritable adhésion à l'œuvre de réforme que vous avez entreprise au sein de votre ministère, réforme destinée à donner aux Français le cadre de vie qu'ils méritent, réforme lente et continue qui apparaît comme une remarquable illustration de la politique de changement que le Président de la République souhaite pour notre pays. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Andrieu.

M. Maurice Andrieu. Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, dans les cinq minutes qui me sont imparties, je tiens à appeler votre attention sur le rôle des associations dans le cadre de vie et de l'environnement.

Dans ce secteur, le fait associatif se développe largement sous la pression d'une prise de conscience de plus en plus nette des citoyens inquiets devant la dégradation de leur environnement.

L'urbanisme et l'aménagement du territoire ne sont plus la seule affaire de techniciens de l'administration. Les associations veulent percer toujours davantage les murailles des réglementations complexes, technocratiques qui deviennent des contraintes pour la participation des citoyens à la construction de leur cadre de vie. Cependant nul ne peut nier que l'association est une des formes de la liberté. Elle doit même devenir une des conditions essentielles de l'équilibre dans une société à dominante industrielle et urbaine où les groupes traditionnels tels que la famille, le village ou le quartier tendent malheureusement à perdre leur identité.

L'association replace l'individu dans une situation où il va non seulement pouvoir exercer son jugement, mais aussi participer réellement, avec les élus, au développement d'une démocratie véritable dans tous les secteurs : éducation, loisirs, culture, action sociale, consommation et surtout logement et urbanisme.

Pour que les associations puissent jouer ce rôle, une information véritable et une concertation loyale doivent être mises en place.

Au niveau communal les commissions extra-municipales procèdent à des expériences intéressantes : à un référendum sur tel ou tel sujet et à des réunions d'explication dans les quartiers. Cette mise en place au niveau de la base doit vous inciter, au plan national, à confier au secteur associatif une place privilégiée dans la législation actuelle et future.

Le droit à l'information est incompatible avec le secret administratif qui a progressivement secrété l'avènement de la technocratie. J'ose espérer que les modalités d'application de la loi que nous avons votée récemment, permettront une transparence de votre administration. Cette dernière résiste encore farouchement à cette politique d'ouverture.

N'oublions pas qu'il a fallu arracher à l'administration, par un jugement du tribunal, le rapport sur la catastrophe de Val-d'Isère.

Ce sont encore les associations qui ont engagé le combat contre la mainmise des promoteurs sur les paysages du littoral méditerranéen, qui ont réussi, par le Conseil d'Etat, à annuler les permis de construire dans les zones boisées de Marly-le-Roi et de Saint-Cloud, acquis par dérogation.

Ce sont encore elles qui ont obtenu la suspension de l'opération à Chevry II dans l'Essonne pour la sauvegarde d'un domaine sauvage réservé jusqu'alors aux enfants et aux adolescents ; le sursis à exécution à Chanteloup-les-Vignes, contre un projet fortement densifié menaçant un des plus beaux sites de l'Île-de-France ; la sauvegarde de la Cité fleurie à Paris ; la modification du tracé de certaines autoroutes telle que la Catalane dont le projet initial plus long et plus coûteux aurait ravagé d'excellents vignobles et défiguré des sites classés.

Dans ma ville, à Toulouse, un quarteron de résidents d'une ZUP livrée à la seule promotion privée dans le quartier de Ranguel anime un comité de défense groupant l'ensemble des associations du quartier. La rue, la presse, le prétoire sont utilisés. Un permis de construire de quatre cents logements, véritable défi au cadre de vie, déjà largement et définitivement défiguré, sera annulé après bien des luttes menées par les habitants concernés ; le délégué régional du ministère de la protection de la nature n'avait pu, à l'époque, qu'apporter la chaleur d'un regard approbateur tout en démontrant son impuissance.

C'est encore aux associations que le tribunal de Paris a rendu hommage dans un jugement rendu le 23 mars 1975 lorsqu'il a qualifié d'initiateurs courageux ceux qui avaient empêché l'assassinat de la Côte d'Azur.

Tous ces exemples, monsieur le ministre, sont le reflet d'une contestation salulaire qui pourrait être évitée si le droit de concertation était loyalement appliqué, dans des limites qui ne doivent pas porter atteinte au pouvoir de décision qui doit rester aux élus responsables.

Cette information doit intervenir avant la décision. Elle doit être la plus complète possible et énoncer nettement les choix, avec leurs incidences financières et leurs difficultés techniques. A ce propos, il serait nécessaire de revoir la procédure de l'enquête publique afin que l'information des habitants sur les projets mis au point par les pouvoirs publics soit plus complète. En effet, les choix principaux sont opérés avant l'enquête; le commissaire-enquêteur n'apporte que rarement des avis et l'administration ne procède qu'à des rectifications secondaires.

Que de critiques également pourraient être formulées à l'encontre de l'élaboration du schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme qui ne fait l'objet d'aucune information ni de participation réelle. Et cependant, dans son programme écologique de 1974, le Président de la République avait alors déclaré: « Il faut établir la participation démocratique des citoyens et des associations à la gestion de l'environnement en rendant obligatoire la participation de celles-ci aux commissions chargées d'élaborer les SDAU et les POS. »

Deux ans après, la loi sur la protection de la nature remplaçait le droit de participation promis par le simple droit de consultation et qui est encore soumis à de sévères restrictions. Les associations devaient être agréées selon des critères discutables et seul le président ou son représentant pouvait être entendu.

Peut-on, dès lors, monsieur le ministre, déclarer que les bonnes intentions sont devenues réalités? L'administration et le Gouvernement manifestent encore une grande suspicion à l'égard du monde associatif dans son ensemble.

Les comités de défense sont accusés de prendre en charge des intérêts catégoriels. Tel tracé d'autoroute doit-il passer chez le voisin? N'est-ce pas parfois par manque d'information préalable que l'on assiste à des actions de cette nature? Il en résulte des conflits ouverts, souvent stériles. Pour éviter de telles erreurs, les associations de quartier ou de défense se regroupent en fédérations qui, au niveau de la ville, prennent en charge la discussion de ces options et qui pourront, je l'espère, arbitrer dans le sens de l'intérêt général, évitant l'écueil que je viens de signaler.

Dès lors, monsieur le ministre, je vous demande instamment de devenir le véritable ministre de la participation.

Pour nous, socialistes, les associations doivent éclairer et orienter les choix et, à cette fin, être présentes lors du processus d'élaboration des décisions. Nous souhaitons que ce phénomène s'amplifie car cet élément est déterminant dans l'épanouissement du citoyen et la prise de conscience des responsabilités.

En effet, l'association est à la fois un lieu d'action et d'innovation, une école de démocratie et un cadre d'éducation populaire conduisant vers la pratique autogestionnaire qui, je l'espère, sera celle de la nouvelle société socialiste. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Couillet.

M. Michel Couillet. Monsieur le ministre, des voix se sont récemment élevées à Bruxelles pour mettre en cause la pression cynégétique et se sont montrées favorables à une réglementation européenne de la chasse. Je profite donc du débat sur l'environnement et la qualité de la vie pour aborder cette question.

Une vaste campagne est actuellement menée contre la chasse, visant à culpabiliser les chasseurs. A croire les commentaires de certains, ceux-ci seraient trop nombreux et, de ce fait détruiraient l'équilibre écologique de la France. Ils sont même accusés d'un certain sadisme allant jusqu'à détruire tout gibier.

Cette façon de penser se concrétise dans les faits par la limitation nécessaire du droit de chasse en France.

Il s'agit donc de répondre à la question de savoir si la chasse est la cause principale du risque d'extermination des espèces — oiseaux et autres — comme certains textes européens le laissent entendre.

Cette idée me paraît dangereusement fautive. Et les chasseurs français, qui jouissent sans restriction du droit de chasser, sont particulièrement visés.

S'il est vrai — et loin de moi la pensée de le nier — que certaines espèces d'oiseaux sont en danger, il y a lieu d'en déterminer les causes réelles. Or on garde un silence discret sur les ravages causés à la faune et à la flore par la pollution industrielle.

Dans des régions entières, les animaux tombent malades; d'autres meurent victimes des émanations toxiques des usines de produits chimiques.

Chaque année, des dizaines de milliers de poissons périssent dans nos rivières polluées. Le gibier d'eau fuit ces régions et modifie en conséquence son circuit migratoire. Mer et lacs connaissent même situation. Il ne faut donc pas oublier que cette pollution-là tue, détruit, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et pendant toute l'année.

On ne peut, à mon avis, mettre sur le même pied d'égalité cette destruction massive due à la pollution industrielle et la pression cynégétique. Pourtant c'est celle-ci qu'on accuse.

A titre d'exemple, j'indiquerai que, parmi les espèces en diminution, on trouve les rapaces diurnes et nocturnes, alors que ces oiseaux ne sont pas chassés.

Autre exemple: les autoroutes et les grands axes routiers qui traversent les plaines, sont meurtrières pour les lièvres et même les biches; pourtant, il ne vient à l'idée de personne de ne plus construire d'autoroutes, ni de limiter la circulation.

Enfin, il est aussi prouvé que l'utilisation poussée des produits chimiques en agriculture et l'utilisation de machines modernes sont une cause de destruction de gibier.

Oui, il faut défendre la faune de notre pays, et notamment les oiseaux. Mais, pour cela, il faut s'en prendre aux véritables causes. Or, en accusant la chasse et les chasseurs, on se trompe de cible; car il n'y a pas de commune mesure entre la pression cynégétique et les nuisances, d'autant que les chasseurs contribuent au contraire au développement des espèces puisqu'il est de leur intérêt de le faire.

Conscients de leur responsabilité, ils procèdent au repeuplement des espèces et consacrent à cette action des investissements financiers importants. Ils aménagent des aires d'accueil, non seulement pour les oiseaux migrateurs, mais aussi pour les autres espèces.

Les associations locales de chasse réglementent les jours de chasse, limitent le nombre de pièces à tuer, en fonction de la valeur cynégétique de leur terrain. Mieux, en maints endroits, elles assurent la nourriture du gibier et assument leur propre gardiennage, réprimant sévèrement le braconnage et sanctionnant les chasseurs qui ne respectent pas les règles en vigueur.

Il est d'ailleurs à remarquer que c'est là où la chasse est la mieux organisée qu'on trouve le plus de gibier.

Dans ces conditions, monsieur le ministre, la chasse n'est pas incompatible avec la protection de la nature et le maintien de l'équilibre naturel.

Au contraire, les chasseurs participent autant que faire se peut à la préservation du gibier. Ils savent que la disparition des « espèces » amènerait automatiquement leur propre disparition.

A mon avis, il conviendrait donc que les chasseurs soient davantage consultés et mieux associés aux décisions qui les concernent.

Voici un exemple parmi d'autres: en septembre dernier, vous avez, à la demande du comité départemental de la fédération, pris la décision de reporter l'ouverture de la chasse au 8 octobre dans les départements de la Somme et de l'Aisne, et peut-être même du Nord et du Pas-de-Calais; or la fédération des chasseurs de la Somme n'avait même pas pris l'initiative de consulter et d'informer les sociétés locales de chasse.

Or, à ma connaissance, celles-ci avaient acheté à ladite fédération huit mille perdreaux et investi de ce fait deux cent cinquante mille francs dans cette initiative de repeuplement.

Il est d'ailleurs inutile de retarder l'ouverture de la chasse puisque les sociétés locales peuvent, à leur gré, retarder la date d'ouverture générale, comme elles peuvent avancer la date de fermeture. La décision autoritaire que vous avez prise à ce sujet a frustré les chasseurs, qui avaient pourtant fait un effort très important de repeuplement en gibier.

La France compte plus de deux millions de chasseurs, sur lesquels vous ne vous privez pas de prélever une dime importante puisque vous venez de décider une augmentation de la taxe sur les permis de chasse.

Telles sont les quelques réflexions que je tenais à présenter au nom du groupe communiste sur cette importante question.

Dois-je préciser que des restrictions au droit de chasse, si elles devaient intervenir un jour, soulèveraient de vigoureuses réactions de la part des chasseurs?

De plus, j'appelle votre attention, monsieur le ministre, sur le fait que la diminution du nombre des chasseurs aggraverait davantage encore les difficultés que connaît déjà la fabrication

des armées et de tout ce qui s'y rattache. Ce serait alors la disparition de nombreux artisans et la mise au chômage de milliers d'ouvriers ; un coup serait aussi porté au commerce de nombreuses communes rurales où nombre de citoyens viennent pratiquer leur sport favori.

Enfin, je reprocherai à votre ministère d'avoir porté les baux de location de chasse, dans les forêts domaniales, à douze années au lieu de neuf, privilégiant ainsi une catégorie de chasseurs ayant les moyens financiers de satisfaire leur goût de la chasse.

Il serait, pensons-nous, souhaitable d'associer dorénavant à ces baux les chasseurs locaux qui contribuent tout au long de l'année à nourrir le gibier. Je suggère donc qu'ils bénéficient d'un droit de préemption afin de pouvoir, si tel était leur désir, être parties à ces locations.

M. le président. Monsieur Couillet, veuillez conclure, car vous avez largement dépassé votre temps de parole.

M. Michel Couillet. Je termine, monsieur le président.

Ainsi, seraient évités des incidents, tel celui que la télévision a porté à notre connaissance la semaine dernière : des chasseurs en colère protestaient contre le fait qu'ils étaient privés de chasser sur un domaine, en Alsace, parce que des Suisses et des Allemands ont pu payer des prix de location élevés.

La chasse, monsieur le ministre, et ce sera ma conclusion, est un droit imprescriptible acquis par le peuple en 1789.

Nous sommes donc, nous les communistes, pour le maintien de la chasse banale partout où elle peut se pratiquer, dans le respect des traditions actuelles dans notre pays, qu'il s'agisse de la palombe ou du gibier d'eau, de la chasse en plaine et au bois, telle qu'elle est conçue actuellement.

Mais, cela dit, nous sommes favorables à toutes les formes de concertation sur les problèmes de la chasse, en liaison, évidemment, avec le respect de la nécessaire richesse écologique de notre pays.

Si l'on veut préserver les « espèces », il conviendrait, me semble-t-il, de préserver les zones de concentration habituelles, de protéger les zones humides du biotope et du couvert.

Il conviendrait aussi de pratiquer la concertation avec les chasseurs, au niveau départemental ou régional.

Ces mesures pensons-nous, avec la lutte contre les pollutions industrielles, seraient susceptibles de préserver le droit de chasse des Français. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. Mes chers collègues, de nombreux orateurs ne disposent que de cinq minutes de temps de parole. Or je constate que, trop souvent, ils l'élargissent facilement à dix minutes, comme en témoigne l'intervention du dernier orateur.

M. Gilbert Faure. La chasse est un sujet passionnant, monsieur le président.

M. le président. Certes, mais je suis tenu de pratiquer la chasse aux minutes ! Je demande donc aux orateurs de mieux respecter leur temps de parole.

La parole est à M. Baridon.

M. Jean Baridon. Monsieur le ministre, dans les quelques minutes qui me sont imparties, j'appellerai votre attention sur les problèmes d'équipements urbains et sur les rapports entre urbanisme et finalité du cadre de vie.

Chacun est aujourd'hui d'accord pour regretter les gigantesques opérations d'urbanisme réalisées après la dernière guerre et jusqu'à ces derniers temps. Certes, en raison des destructions dues à la guerre et par suite de l'explosion démographique, il fallait construire beaucoup et vite. Nous avons décidé alors de créer de vastes ensembles d'HLM dans la banlieue immédiate des villes. Cela a eu au moins deux conséquences : d'une part, une extension exagérée, en tâche d'huile, de nos villes, d'autre part, un développement des zones industrielles, situées autrefois en banlieue, aujourd'hui en plein tissu urbain, ce qui présente de graves inconvénients lorsqu'il s'agit d'usines polluantes ou fabriquant des produits aussi toxiques que l'acroléine, par exemple, comme le prouve l'incident qui s'est récemment produit à Lyon.

Or ces produits, aussi toxiques soient-ils, sont absolument indispensables à notre pays. Les usines qui les fabriquent doivent donc être transférées dans des sites choisis, et des mesures de sécurité doivent être prises tant pour le personnel que pour la population environnante.

Depuis quelques années, le Gouvernement a entrepris un grand effort de renouveau pour créer un urbanisme « à la française ». Il n'empêche que les grands ensembles immobiliers

existent, que leurs habitants s'y sentent isolés et malheureux, en raison du manque d'équipements sportifs, culturels ou autres. Il faut étudier sérieusement ce problème, d'autant que ces grands ensembles sont surtout habités par nos concitoyens les plus modestes, par de jeunes foyers et aussi par des immigrés. Certains ensembles sont devenus de véritables ghettos, ce qui est grave.

Conscients des erreurs commises, nous nous sommes orientés, tardivement, vers les villes nouvelles. Si nous prenons l'exemple de la ville nouvelle de L'Isle-d'Abeau, que je connais particulièrement bien, nous devons admettre que l'expérience est un échec. Il ne suffit pas, en effet, de délimiter sur une carte le périmètre d'une ville nouvelle incluant un certain nombre de communes — en général trop nombreuses — et de décider, toujours sur le papier, qu'il seront construits les logements, là édifiée une zone industrielle. Encore eut-il fallu, en priorité, concevoir les voies d'accès.

Or L'Isle-d'Abeau n'est desservie que par une autoroute au péage dissuasif, par une route nationale saturée et par des voies secondaires tortueuses venant buter sur les rues étroites de nombreux villages ; de plus, aucune voie ferrée ni aucune voie d'eau n'y aboutissent. Comment s'étonner alors que les industriels refusent de s'y installer, que les quartiers résidentiels stagnent et que — faute d'avoir su leur apporter ce qui fait la vie d'une cité — ces villes nouvelles soient des villes mortes ?

Il en est de même pour l'aéroport de Satolas qui se veut international, mais qui est le seul aéroport français — et peut-être au monde — à ne pas être relié au chemin de fer et à être desservi seulement par une autoroute à péage. Dans l'intérêt de cet aéroport même et de toute la région lyonnaise, cet état ne peut durer.

Il est bien certain que les collectivités locales ne peuvent assurer la charge financière de la voirie et des équipements culturels et sportifs des villes nouvelles. C'est à l'Etat qu'il incombe de supporter les frais de ces infrastructures.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez fait allusion à l'Angleterre. Permettez-moi de rappeler que l'Etat anglais livre, en quelque sorte, les villes nouvelles clés en main aux collectivités locales. Et si nous avons complètement raté nos opérations « villes nouvelles », les Anglais, eux, en sont à la trente-troisième, et ils les ont toutes réussies.

Depuis peu, on s'intéresse aux centres de nos villes. Il a été créé force ZAC, ZUP, ZIC, SDAU, POS. On parle de rénovation, de réhabilitation, de reconstruction, dans la concertation avec les associations, mais tous ces noms en « ion » conduisent à la désillusion et aux protestations.

De révision de plan en révision de plan, on aboutit à des situations figées. Les habitants concernés ne savent plus que faire ni que croire. Il faut donc que les projets soient convenablement étudiés et, une fois acceptés, rapidement exécutés.

Le Gouvernement a mis en œuvre une politique foncière qui vise à promouvoir un urbanisme de qualité à la fois plus social et plus respectueux de l'environnement. L'un des instruments de cette politique est la création au profit des collectivités locales d'un droit de préemption sur les transactions foncières dans les zones d'intervention foncière délimitées par les plans d'occupation des sols.

Ce droit assure une plus grande souplesse d'action aux collectivités locales quant aux opérations d'urbanisme projetées : créations d'espaces verts, rénovation urbaine, équipements collectifs, réhabilitation de logements anciens. Encore faudrait-il que ces collectivités locales disposent de moyens financiers, ce qui n'est pas le cas actuellement puisqu'elles sont à peu près toutes lourdement endettées et que les impôts locaux ne sauraient être indéfiniment augmentés. C'est d'ailleurs pourquoi elles s'adressent à l'Etat ; je souhaite donc, dans l'intérêt de nos populations, qu'elles soient entendues.

Telles sont, monsieur le ministre, les quelques observations que je tenais à présenter.

Vous arrivez à un mauvais moment à la tête d'un ministère tout neuf ou presque, dont les Français attendent beaucoup. Bon courage ! Les voix de la majorité ne vous feront point défaut pour appuyer votre politique. Mais je souhaite, en guise de conclusion, qu'on en revienne, dans ce pays qui se veut cartésien, à la raison, ou plus simplement au bon sens. *(Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Longuet.

M. Gérard Longuet. Monsieur le ministre, je vous ai approuvé vigoureusement lorsque, à l'occasion du colloque « Liberté et urbanisme », vous avez annoncé que le temps du bulldozer était terminé.

En effet, à l'urbanisme messianique, à l'urbanisme des démiurges, qui veulent construire un monde nouveau d'ailleurs déjà révolu lorsque les immeubles sortent de terre parce qu'entre-temps les modes ont changé, il convient de substituer un urbanisme plus humain, plus réaliste et qui s'efforce de tirer le meilleur parti de ce qui existe.

M. Alain Madelin. Très bien !

M. Gérard Longuet. A cet égard, j'appelle votre attention sur les communes rurales qui, en dépit de la diminution de la population agricole, connaissent un développement certain lorsqu'elles sont situées dans des bassins de main-d'œuvre, parce que les salariés y recherchent l'espace, le calme, ainsi que la modération des prix qu'ils ne trouvent pas toujours en milieu urbain.

Or ces communes ont droit, elles aussi, à une politique d'urbanisme.

Actuellement, l'outil essentiel en est le lotissement ; mais il ne saurait s'agir d'une panacée. Vos services, monsieur le ministre, ont d'ailleurs remis cette formule en question, d'une façon très favorable, dans l'article 24 de la loi n° 76-1285 du 31 décembre 1976 et dans le décret d'application de juillet 1977.

Il conviendrait pourtant de rechercher une formule nouvelle pour permettre aux citoyens d'être accueillis dans ces communes rurales. En effet, le lotissement est coûteux car il oblige souvent à créer une nouvelle voirie, de nouveaux réseaux. En outre, il ne permet pas l'intégration de la population nouvelle dans la vie traditionnelle de la commune, ce qui est un inconvénient. Enfin, quel que soit le cahier des charges, le lotissement n'est pas toujours une réussite au regard de l'esthétique et de l'intégration dans l'architecture traditionnelle des villages français.

C'est pourquoi, il convient d'accroître la densification de l'habitation dans les communes rurales d'abord afin d'éviter les amputations du territoire agricole. En effet, les terrains agricoles ne sont pas extensibles et ils atteignent déjà des prix considérables qui rendent difficile l'accès à l'exploitation agricole des jeunes agriculteurs. Il convient donc de préserver ces précieuses terres agricoles.

M. Gilbert Faure. Et si les agriculteurs et leurs enfants veulent construire ?

M. Gérard Longuet. Lorsque les communes disposent de bâtiments d'habitation transformés en bâtiments d'exploitation agricole, de maisons inoccupées ou sous-occupées, de bâtiments à l'abandon, il faut que les municipalités puissent intervenir.

Certes, comme l'orateur précédent le rappelait, la création d'une zone d'intervention foncière permet de le faire, mais la ZIF n'est pas adaptée aux petites communes, aux communes rurales où les opérations doivent être menées au coup par coup, je dirai bâtiment par bâtiment, famille par famille.

Il convient également, dans ces communes, d'encourager, grâce à une aide financière, les agriculteurs exploitants à transférer hors du bourg leurs bâtiments d'exploitation agricole puisqu'ils le souhaitent eux-mêmes pour des raisons de commodité. Et, certes, ces opérations seront coûteuses, puisqu'elles exigent l'installation de lignes électriques et de réseaux d'eau, ainsi que la construction de nouveaux bâtiments.

Sans être en mesure de proposer une solution miracle, je tiens, au moins, à souligner l'importance de l'effort à accomplir en ce domaine.

Enfin, il faudrait conférer aux maires des droits qu'ils pourraient exercer à l'encontre de propriétaires insoucieux de leur obligation d'entretien des bâtiments. Une telle disposition existe, lorsque l'état du bâtiment met en péril la sécurité des habitants. Mais elle est, naturellement, exceptionnelle, et n'est donc pas adaptée aux situations les plus fréquentes.

Le principe que je souhaite voir adopter est le suivant : les municipalités reprendraient possession de ces bâtiments inutilisés, au bénéfice non pas de résidents secondaires mais de personnes ayant l'intention de vivre au village.

Dans cette perspective, je vous soumets deux propositions. La première est d'élaborer une convention d'amélioration du logement en faveur des personnes âgées. Ainsi rénové, ce logement resterait leur propriété leur vie durant ; après quoi, il retournerait dans le patrimoine communal pour être loué à de jeunes ménages.

Deuxième proposition : augmenter la pression fiscale appliquée aux propriétaires qui laissent à l'abandon leurs bâtiments. Grâce à cette mesure dissuasive, la commune pourrait, là encore, procéder à une récupération, puis à une rénovation. Certes, un financement existe en la matière. Il est judicieux et complet ; mais encore faut-il un bien immobilier auquel le consacrer !

Depuis trente ans, nous assistons au déménagement de nos compatriotes, mouvement formidable qui a développé un urbanisme pour les déracinés. Je vous propose, moi, de réfléchir à un urbanisme de l'enracinement par l'utilisation optimale de ce patrimoine abandonné, utilisation qui réponde aux préoccupations nouvelles des citoyens. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. Darinot.

M. Louis Darinot. Depuis octobre 1974, depuis le fameux plan Messmer tout nucléaire, je monte régulièrement à cette tribune pour dénoncer et pour interroger. Et chaque fois, il m'est répondu : « Ce n'est pas moi, c'est l'autre ». Mais cette fois-ci, nous y sommes, monsieur le ministre. Le plan énergétique, tout au moins le développement de l'énergie nucléaire, ce n'est pas l'autre, c'est vous !

Certes, le Gouvernement tout entier est responsable de l'entrepris de démantèlement du secteur public — l'ORTF, les PTT et bien d'autres encore.

Mais le démantèlement du Commissariat à l'énergie atomique, commencé par l'introduction d'une société de droit privé, la COGEMA, c'est vous ! A cet égard, il sera intéressant d'entendre l'avis du ministre de l'environnement que vous êtes, sur l'action du ministre de l'industrie que vous étiez.

Il sera intéressant d'entendre vos explications sur le fait que la création de cette société de droit privé vous permet d'affirmer que toutes garanties contre la privatisation nous sont quand même assurées.

Je vous informe toutefois que le conseil de la communauté urbaine de Cherbourg que je préside, vient, à mon initiative, et à la quasi-unanimité de ses membres, de décider un recours en Conseil d'Etat contre le décret du 9 août 1978 qui transfère à la COGEMA les installations nucléaires de retraitement des combustibles irradiés de La Hague, précédemment confiés au CEA. Ce décret, en effet, a été pris en violation de notre Constitution, en violation de nos propres lois et notamment de celle du 19 septembre 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Certains, de vos amis, par une action insidieuse dont ils ont la fâcheuse habitude, ne vont pas manquer de laisser entendre que nous mettons en cause les éventuelles créations d'emploi. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit, mais du respect et du développement du secteur public dans l'intérêt de l'industrie, de la sécurité des travailleurs et de la population.

En octobre 1974, j'avais réclamé une sorte de cour suprême de l'énergie nucléaire pour le contrôle et l'information du public, indépendante des grands intérêts industriels privés — maintenant internationaux — mis en jeu.

Aujourd'hui, au nom du groupe socialiste, je vous informe du dépôt de la proposition de loi n° 592 qui répond à cette demande.

L'exposé des motifs déplore la politique énergétique lancée en 1974, qui a été imposée de la manière la plus technocratique et aussi la plus autoritaire qui soit, puisque la violence à plusieurs fois tenu lieu de débat.

Toutes les inquiétudes — celle des élus et des citoyens, des organisations politiques et syndicales, des associations d'écologistes, de consommateurs, de groupement de scientifiques — se heurtent à vos certitudes.

Toutes les interrogations que je pose, pour ma part, depuis octobre 1974 à tous les niveaux de l'appareil étatique se heurtent au silence des pouvoirs publics, à l'entêtement et aussi à une certaine action contradictoire puisque, comme je viens de le rappeler, vous n'hésitez même pas à transgresser vos propres lois.

Monsieur le ministre, comment ne pas être très inquiet de ce qu'un groupe de chercheurs américains, autour du docteur Alice Stewart, semble être en mesure de prouver, à l'issue de 20 000 examens répartis sur près de trente ans, que de faibles doses de radiations, même inférieures aux normes légales, sont dangereuses et peuvent entraîner des cancérisations ?

N'est-il pas temps de réunir d'urgence une commission de scientifiques et d'élus pour examiner à nouveau ces normes légales et de lui faire entendre ces chercheurs.

Citons, pour mémoire, votre Conseil supérieur de l'information nucléaire. Le public doit savoir que son président est un membre du Gouvernement et que tous ses membres sont nommés par le Premier ministre.

Sans contester au maire de Flamanville le droit d'en faire partie, permettez-moi de m'étonner qu'en soit écarté le député-maire de Cherbourg, ville située au centre de la région de France la plus intéressée par la nucléarisation.

Quand donc allez-vous ouvrir, enfin, le vaste débat démocratique qui déboucherait sur la définition d'un nouveau plan énergétique ?

Les socialistes sauront alors prendre leurs responsabilités et expliquer leur position trop souvent caricaturées.

Dans l'immédiat, êtes-vous, au moins, prêt à déposer un projet de loi nucléaire qui définirait les moyens propres à assurer le contrôle, par la puissance publique, de l'ensemble du cycle nucléaire ?

Nous entendons par là : les modalités de contrôle des citoyens et de leurs élus sur les processus de décision, aux niveaux national et régional ; la répartition des responsabilités entre les différents organismes chargés de la sûreté nucléaire ; les modalités de prise de contrôle par la collectivité publique de l'ensemble de cette industrie nucléaire, et le statut des travailleurs de cette branche.

Dans l'immédiat, êtes-vous disposé à faire venir en discussion, devant l'Assemblée nationale, notre proposition de loi qui vise à créer une agence nationale d'information nucléaire ayant le statut d'établissement public ? Elle permettrait la mise en place de structures propres à assurer le déroulement démocratique d'un débat qu'attendent les habitants de ce pays. Le dispositif qu'elle prévoit comprend un organisme national et des agences régionales, indépendantes du pouvoir exécutif.

Cette proposition répond, nous semble-t-il, aux vœux de l'ensemble des populations concernées par les problèmes nucléaires.

Pour ma part, j'affirme ici à nouveau, comme je le fais en chaque occasion, aux niveaux préfectoral, régional ou ministériel, que j'usurai de tous les pouvoirs qui me sont conférés par les divers mandats que j'ai reçus de mes concitoyens pour obtenir les moyens d'un contrôle sérieux.

Les élus doivent connaître la vérité sur vos projets, si souvent camouflées par de très beaux discours.

Le Gouvernement n'a-t-il pas assez vanté l'efficacité du plan Polmar ? Nous avons pu en mesurer les limites en Bretagne, lors de la catastrophe de L'Amoco Cadiz. En revanche, vous ne dites rien du plan Orsec-Rad. Il est vrai que votre refus s'appuie sur des motifs de sécurité militaire. Les élus de la nation que nous sommes comprenons l'importance de certains secrets de la défense nationale. Vous pouvez, du moins, mettre en place et divulguer très rapidement un plan Orsec-Rad d'intérêt civil.

Jusqu'à maintenant je me suis abstenu d'envenimer les choses sur le plan local. Mais je vous le dis solennellement, aujourd'hui, monsieur le ministre, du haut de cette tribune, notre population exigera avec moi un véritable contrôle.

A vous de tirer profit de ce nouvel avertissement ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Nungesser.

M. Roland Nungesser. Dans le délai qui m'est imparti, je ferai simplement trois propositions et formulerai une observation.

Les trois propositions, de caractère concret, portent l'une sur les nuisances, les deux autres sur la protection des espaces verts.

Depuis le temps que je me préoccupe de ces problèmes, je m'étonne, monsieur le ministre, de la longueur des délais pour mettre au point une véritable politique contre les nuisances dues au bruit.

Vous avez annoncé un projet de loi-cadre. Sans doute, sera-ce un document extrêmement complet, efficace et qui aura une grande portée. Il n'empêche que d'ores et déjà, un certain nombre de mesures pourraient, devraient être prises très rapidement.

Comment expliquer, par exemple, que persistent les nuisances dues au bruit émis par les véhicules ? La réglementation ? Elle existe. Les moyens de contrôle ? Ils ne coûtent guère plus chers que les dispositifs de mesure de la vitesse. Pourquoi donc ces mesures ne sont-elles pas appliquées, ou pratiquement pas ? Il est grand temps que, en accord avec le ministre de l'intérieur, ces systèmes soient renforcés. Et d'ailleurs ne pourrait-on confier aux mêmes personnels l'ensemble de ces opérations pour assurer la tranquillité nocturne de tout un quartier, ou de toute une

ville et de ses dizaines de milliers d'habitants, parfois, réveillés par un seul vélomoteur ou une seule moto ? Quelques contrôles au hasard suffiraient, j'en suis assuré.

Sur ce même point, il convient en second lieu d'assurer la protection contre les nuisances provoquées par les grandes infrastructures routières ou ferroviaires. A ce sujet, je m'étonne aussi qu'un rapport émanant de vos services fasse état de mesures d'isolation acoustique dans les bâtiments qui seront construits à proximité de ces axes. C'est la construction elle-même qu'il faut interdire ! Les doubles fenêtres ou les cloisons renforcées n'empêcheraient pas les enfants qui jouent dans les squares de subir à la fois le bruit et les émanations des véhicules. Et puis, faudra-t-il obliger les locataires à garder leurs doubles fenêtres constamment fermées ?

Aux abords des infrastructures génératrices de fortes nuisances, l'interdiction de toute construction nouvelle doit donc être la règle.

Il ne s'agit pas, bien sûr, dans mon esprit, d'éloigner les autoroutes des agglomérations. Mais, de grâce, et conformément à l'article 2 de la loi sur la protection de la nature, prévoyons à temps ce qui est nécessaire, tant il est vrai qu'on finit tôt ou tard par le réaliser sous la pression de la rue et qu'il faut alors en faire plus, du moins à un coût plus élevé. C'est ainsi qu'aucune mesure de protection n'ayant été prévue sur l'autoroute A 4 dans la traversée de Champigny, les travaux ont dû être effectués *a posteriori* et ont coûté beaucoup plus cher.

Enfin, ne serait-il pas possible, monsieur le ministre, avec l'aide des ministères de l'intérieur et de la justice, de renforcer les possibilités d'intervention et d'aggraver les sanctions à l'encontre de ceux qui n'ont aucun respect des autres ? Dans nos permanences, nous sommes assaillis de gens désespérés parce que leurs voisins laissent des animaux enfermés dans leur appartement ou font marcher des appareils de musique à des heures impossibles. Ils en arrivent au bord de la dépression nerveuse sans pouvoir obtenir de la police ou de la justice une intervention efficace. Il serait temps, là aussi, de faire quelque chose.

La deuxième proposition émane du groupe d'études sur les problèmes de l'environnement et de la qualité de la vie, créé au sein du rassemblement pour la République. Elle concerne les moyens financiers de la politique que vous entendez, et que nous entendons, suivre. Il ne suffit pas, en effet, d'augmenter, comme vous vous efforcez de le faire, les moyens des collectivités locales. Il faut mobiliser des ressources financières bien plus importantes pour une politique à la mesure de nos ambitions. Tel serait le rôle d'un organisme financier disposant de très larges crédits accessibles à tous les acteurs du cadre de vie — les collectivités locales, les associations, mais aussi les particuliers. C'est pourquoi nous avons songé à une banque nationale de l'environnement qui pourrait drainer une grande partie de l'épargne au profit d'investissements à caractère écologique.

Une troisième proposition rejoint une initiative que vous avez déjà prise, et que nous voudrions systématiser. Nous avons proposé — je vous en ai déjà entretenu, monsieur le ministre — l'institutionnalisation des plans verts, qui seraient obligatoirement annexés aux plans d'occupation des sols. Bien sûr, comme tous les autres équipements, ils devraient déjà l'être.

Mais, si le conseil municipal, ou le maire, sont peu sensibles à ces problèmes, rien, ou bien peu, ne sera prévu à ce titre, à défaut d'incitation particulière à moins que, contraints par une telle disposition, ils n'aient mauvaise conscience à laisser « en blanc » ce plan qui aurait dû être vert — j'emploie cette image, vous le sentez bien, pour simplifier ma proposition ! Ils seront alors conduits à agir dans le sens que nous souhaitons.

Ce serait cela, l'incitation. Ainsi, se répandrait l'état d'esprit que nous voulons créer chez tout responsable de la vie publique.

Vous avez déjà prévu, monsieur le ministre, des plans verts d'agglomération. Je suis tout à fait d'accord sur leur définition et sur les procédures que vous envisagez. Maintenant, il faut les systématiser en les rendant obligatoires pour chaque collectivité locale. Tel est le sens de la proposition que je vous fais au nom de mon groupe.

En conclusion, je reprendrai les réserves, voire les inquiétudes, exprimées par les rapporteurs. Lors de la discussion du projet de loi sur la protection de la nature, nous avons mené un dur combat — vos prédécesseurs le savent — pour introduire l'article 2 relatif aux études d'impact. Ces dernières, à nos yeux, devaient avoir une portée particulièrement efficace dans l'élaboration d'un certain nombre de projets et de plans.

Mais nous souhaitons surtout — et nous l'avons écrit dans le rapport de la commission — créer un climat pour que, à tous les niveaux de responsabilité, chacun pense à l'environnement et à la protection de la nature. Il s'agissait donc de faire prendre en compte à temps des préoccupations qualitatives.

Nous étions alors, dois-je le rappeler ? en juillet 1976. Depuis, le Gouvernement a pris des initiatives incontestablement solides, et on est allé jusqu'à créer le ministère de l'environnement et du cadre de vie.

Cette réorganisation devrait nous combler : l'environnement est cité le premier. Quant au cadre de vie, il s'agit là d'une conception très large, beaucoup plus que celle qui prévalait jusqu'alors.

Nous aurions donc tout lieu d'être satisfaits, mais si je me réjouis de ce que je vois, je m'inquiète de ce que je ne vois pas.

Plus de ministère des travaux publics, alors que les programmes d'infrastructure vont croissant au niveau de l'Etat, des régions, des départements, ou des communes ;

Plus de ministère de l'équipement, alors que les programmes d'équipement collectif s'accroissent sans cesse ;

Plus de ministère de la construction et de l'habitat, alors qu'on construit encore beaucoup.

Certes, et les rapporteurs l'ont noté, l'intérêt de cet nouvel intitulé réside dans la cessation de cette querelle incessante, renouvelée à toute occasion, entre ceux qui construisent et ceux qui protègent. Le combat a donc cessé faute de combattants. Une question, alors : quel est le combattant qui a disparu, celui dont on ne parle plus ou, paradoxalement, celui dont on parle presque trop ?

Le ministère de l'environnement, il existait déjà. Ses moyens étaient insuffisants — l'avons-nous assez répété, ici ! — tant au plan central que régional, départemental ou local.

En tout cas, l'ancien ministère de l'environnement était indépendant et autonome. Il assurait des missions pratiquement interministérielles car il veillait pour que tous les ministres responsables d'autres domaines tiennent compte des exigences de la qualité de la vie. En cas de conflit entre les ministres intéressés, c'était l'arbitrage politique qui prévalait. Parfois il était même rendu par le Premier ministre.

A présent, les crédits consacrés à notre environnement sont tout aussi légers qu'auparavant, mais comme l'ancien ministère a été absorbé par un autre dont les compétences sont fort étendues, et la conception d'ailleurs séduisante, je crains fort que les arbitrages ne soient plus rendus au niveau du politique. La décision risque d'être prise à un échelon inférieur, au simple niveau administratif. En définitive, la voix des défenseurs de l'environnement, mot dont on pare le fronton du ministère, ne sera entendue peut-être que plus faiblement dans les services administratifs.

Telle est ma préoccupation. Maintenant, tout repose sur la bonne volonté d'une administration à laquelle, comme tant d'autres orateurs, je me plais ici à rendre hommage.

Certes, personnellement, j'ai déjà connu la fusion de deux secteurs : la construction et les travaux publics réunis au sein du ministère de l'équipement. Il n'y a pas lieu de s'en plaindre, semble-t-il. Je redoute davantage la fusion de l'environnement et de l'équipement. Je regrette quelque peu la disparition du ministère autonome de l'environnement. Permettez-moi d'être inquiet.

Au fond, monsieur le ministre, mes craintes sont peut-être sans fondement, car je sais que vous êtes là et que vous vous êtes toujours soucieux de notre environnement et de protection de la nature. Vous saurez rendre — j'en suis persuadé — des arbitrages de caractère politique et je fais confiance à l'administration, notamment à celle des ponts et chaussées, pour s'adapter à la nouvelle préoccupation de nos concitoyens.

Naguère encore, cette préoccupation pouvait se traduire en termes quantitatifs. En effet, depuis la Libération, les besoins de logements et d'infrastructures routières étaient énormes. J'ai bien connu le problème. Il fallait faire face.

Aujourd'hui, l'aspect qualitatif est devenu prédominant. L'administration saura répondre, j'en suis sûr, à cette nouvelle exigence que la loi sur la protection de la nature, en tout cas, sera là pour rappeler.

D'ailleurs, cette loi n'est-elle pas aussi un peu la nôtre ? Le Parlement, vous vous en souvenez, l'a complétée sur nombre de points. Je songe notamment à l'article 2 et à la place que nous avons accordée à la vie associative. Toutes les précautions sont prises.

Autrement, monsieur le ministre, il serait à craindre que le « ministère de l'impossible » dont parlait un de vos prédécesseurs, ne se transforme en un « ministère de l'illusoire ». Nous aurions cru que tout était réglé alors que rien ne l'aurait été !

Pour conclure, j'espère que, grâce à votre bonne volonté et à celle de votre administration, votre ministère sera non seulement celui du possible mais celui du souhaitable. C'est ce que nous attendons tous pour le plus grand bien de la protection de la nature, de l'environnement et de la qualité de la vie des générations futures. *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. Chapel.

M. Paul Chapel. Monsieur le ministre, je suis l'élu d'une circonscription qui se trouve dans un cadre privilégié, et vous le connaissez d'ailleurs fort bien.

C'est en cette qualité que je m'adresse à vous pour vous confier quelques brèves réflexions que mon expérience m'a inspirées. Elles ont trait à la taxe sur les espaces verts et à l'assainissement dans les communes du littoral.

Certes, je suis favorable à la taxe sur les espaces verts qui concerne, actuellement, non seulement les communes touristiques mais aussi les communes rurales situées dans le périmètre sensible, car le bénéfice du fonds constitué grâce aux versements sert à financer, par l'intermédiaire d'une caisse de péréquation départementale, des opérations d'embellissement qui profitent, en règle générale aux communes touristiques ou aux zones particulièrement menacées.

Néanmoins, le régime actuel présente deux inconvénients.

D'une part, les communes rurales soumises au paiement de la taxe sur les espaces verts n'en voient les résultats positifs qu'à moyen ou à long terme, ce qui décourage les municipalités.

D'autre part, sont soumis au paiement de la taxe, les petites et les moyennes entreprises, les artisans et les logements sociaux, qui perçoivent d'ailleurs des aides justifiées de l'Etat.

N'est-ce pas prendre d'une main ce que l'on donne de l'autre, alors que par votre politique vous entendez privilégier la création d'emplois et la construction de logements individuels et sociaux ? La taxe sur les espaces verts venant s'ajouter à la taxe d'équipement, a tendance à décourager les chefs d'entreprises qui projettent de s'installer dans nos communes qui en ont grand besoin. Elle tend aussi à défavoriser la construction de logements sociaux en des endroits où ils sont particulièrement nécessaires.

Ce résultat, ce n'est pas celui que vous voulez atteindre. Ce n'est pas non plus celui que nous voulons.

J'en viens aux difficultés de l'assainissement dans les communes rurales.

Si le plan d'action prioritaire a permis d'améliorer sensiblement les conditions de financement, il n'en reste pas moins insuffisant.

Dans la région privilégiée à laquelle j'appartiens, et je songe en particulier au golfe du Morbihan, et à l'embouchure de la Vilaine, l'activité économique doit être protégée. Il s'agit de la conchyliculture, de la mytiliculture et surtout de l'ostréiculture. En l'occurrence, le cadre de vie et l'activité économique, étroitement liés, exigent le même effort de protection.

Au fond, je plaide surtout, en ce moment pour que l'aide accordée aux petites communes rurales et aux îles soit accrue. La modicité de leur budget les empêche de supporter la part de financement qui leur incombe pour leurs investissements, notamment pour les réseaux d'assainissement — les stations d'épuration, elles, sont financées par l'agence de bassin.

Monsieur le ministre, ces quelques observations de caractère financier ne m'empêchent pas d'apprécier votre effort pour mieux protéger notre environnement et procurer un cadre de vie meilleur encore à nos populations. Cet effort, nous l'avons particulièrement ressenti dans le département que je représente ici. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Mellick.

M. Jacques Mellick. Monsieur le ministre, « Notre ville, c'est notre vie » : cette formule utilisée par les socialistes lors des élections municipales montre bien que votre budget est l'un des plus fondamentaux.

L'environnement et le cadre de vie forment l'un des pôles sur lesquels repose notre société. L'organisation de l'espace et la conception du cadre bâti ne sont que les résultats sur le terrain du mode d'organisation et du fonctionnement de la société.

Or notre société est urbaine et elle le sera de plus en plus ; selon les prévisions la croissance des agglomérations est un phénomène irréversible. En 1985, 46 millions de Français, soit 75 p. 100 de la population totale, seront des citoyens.

Dans le même temps, nous constatons une certaine désaffection au détriment de l'espace urbain traditionnel, notamment du centre des villes, ce qui traduit un malaise et symbolise l'inadaptation de l'organisation actuelle de l'espace urbain aux aspirations humaines.

Bien que les causes de ce malaise soient multiples, je me bornerai aujourd'hui à traiter de celles qui relèvent de votre budget : l'allongement des distances entre le lieu de travail et la résidence en raison du développement anarchique des banlieues, la destruction des anciens quartiers où la population était diversifiée et l'absence de structures utilisables pour meubler les temps libres lorsqu'elles ne procurent aucun profit. La fonction de l'urbanisme devrait être de réunifier le travail, les loisirs et l'habitat.

Ainsi, comme le précisent les travaux préparatoires du VII^e Plan, il faut reconquérir les villes. Cette reconquête exige, selon nous, socialistes, la restitution de l'impôt foncier, l'augmentation considérable des moyens financiers nécessaires aux collectivités locales pour mettre en place une véritable politique foncière, l'aménagement du centre des villes et la construction de logements sociaux.

Cette reconquête des villes, c'était l'objectif que s'étaient fixé les gouvernements précédents. Comment s'est-il traduit en réalité ?

Constitue-t-il encore aujourd'hui un axe essentiel de la politique de votre Gouvernement ? Plus précisément, quelle traduction concrète, je veux dire sous forme de crédits, en trouve-t-on dans le projet de budget que vous nous présentez ? C'est à ce niveau, en effet, que l'on peut mesurer la distance qui sépare la réalité de l'idéal, la fiction du discours de la ténacité des faits.

Je me bornerai à étudier une action significative en examinant les crédits consacrés à l'aménagement du tissu urbain. A cet égard, un article a retenu tout particulièrement mon attention ; il a trait à l'aménagement et à l'équipement des villes moyennes, et il est révélateur, selon moi, d'une certaine politique d'aménagement et d'une certaine conception de l'urbanisme. D'ailleurs j'en mesure quotidiennement l'importance à Béthune, ville dont je suis le maire et où a été conclu un contrat de ville moyenne par mon prédécesseur.

Avant d'aborder l'aspect financier, permettez-moi de préciser aussi brièvement et aussi objectivement que possible, ce que je pense de la politique des villes moyennes.

Certes, elle conduisait à un détournement des problèmes essentiels, quand elle ne se limitait pas à un « arrosage » financier à caractère électoral. Néanmoins, elle aura permis, je le reconnais, de susciter des actions dont les dépenses ne sont normalement pas aidées par l'Etat. C'est pourquoi, à mon avis, sous le bénéfice de correctifs importants, il eût été souhaitable de poursuivre l'expérience. Elle a permis de modifier certaines façons de faire traditionnelles de l'administration. Or, nous constatons que la ligne budgétaire consacrée aux villes moyennes a disparu. Seul subsiste un article prévoyant des crédits de paiement : services votés pour les opérations antérieures au 1^{er} janvier 1979.

Que signifie, monsieur le ministre, la disparition des autorisations de programme ? Est-ce un signe ? Le succès des opérations passées ne serait-il que partiel, donc insuffisant ? Est-ce un autre aspect de la politique d'austérité qui caractérise le projet de la loi de finances ?

En tout état de cause, la tendance à la diminution des crédits affectés aux villes moyennes s'est affirmée de budget en budget au cours des années précédentes puisque de 80 millions de francs d'autorisations de programme en 1976, nous sommes tombés à 74 millions de francs en 1977, et à 50 millions de francs en 1978. Dans le projet pour le budget 1979, la chute est plus que brutale.

Dois-je en conclure que votre politique d'aménagement des villes moyennes se réduit au financement des « restes à réaliser » selon votre formule, des contrats de villes moyennes qui ont été adoptés jusqu'à ce jour ?

Considérons les objectifs initiaux, définis en 1973. M. Poniawski les rappelait en ces termes en 1975 : « En matière de développement urbain, une nette priorité devra être consacrée aux villes petites et moyennes, qui constituent le cadre de vie manifestement préféré par les Français. » L'examen des crédits prévus pour 1979, ne reflète pas cet objectif préférentiel !

Vous aviez défini la politique des villes moyennes comme l'instrument essentiel d'une restructuration de l'armature urbaine française. Une telle politique était nécessaire étant donné le déséquilibre régnant, qui avait d'ailleurs inspiré la fameuse formule du « désert français ». Il y avait Paris, une métropole hypertrophiée, sans relais avec une réalité urbaine provinciale directement héritée du siècle dernier.

Afin de mettre en place des relais vers la province, on avait lancé un programme d'organisation de huit métropoles d'équilibre, puis les villes nouvelles.

Mais l'ampleur et la complexité des problèmes soulevés et des intérêts en cause sont bien connus. Alors quelle pouvait être l'efficacité de ce programme, de prime abord irréalisable ? Aussi les pouvoirs publics ont-ils été contraints de faire machine arrière et de choisir un niveau de hiérarchie urbaine moins élevé, plus modelable.

Toutefois, il est apparu que la promotion des grandes agglomérations ne pouvait engendrer une répercussion de la croissance sur d'autres agglomérations régionales que si la grande ville était relayée par tout un ensemble d'autres villes suffisamment dynamiques et attractives.

Vous avez donc dirigé votre politique vers les villes moyennes. Dans ce domaine, vous vous sentiez mieux armés pour appréhender les difficultés. Or, il ne faut pas l'oublier, une ville n'est qu'un maillon dans une chaîne de vie. La ville moyenne est un équilibre permanent. Elle est toujours renouvelée, et cet équilibre est donc fragile.

Même si leur activité est à dominante industrielle ou tertiaire, les villes moyennes ont presque toujours une face tournée vers le monde rural. Les habitants des villages, qui vivent dans l'orbite de ces villes moyennes, sentent qu'un tel point d'appui leur est nécessaire pour les équipements qui font défaut dans leurs communes. De même, grâce aux villages, les villes moyennes exercent en permanence une fonction commerciale et d'échanges.

Sans tenir compte de ces données primordiales, aucune stratégie ne peut être édifiée. Aussi ne pouvez-vous conduire une véritable politique d'aménagement du tissu urbain.

L'objectif est de favoriser le développement des villes moyennes, dont la répartition équilibrée constitue un élément essentiel pour l'occupation harmonieuse de notre territoire. Il convient aussi d'accroître leur puissance en promouvant un urbanisme à l'échelle humaine.

Mon temps de parole étant limité, je ne rappellerai pas le contenu des contrats de villes moyennes. Les actions sont maintenant connues.

M. le président. Monsieur Mellick, vous avez déjà dépassé votre temps de parole. Veuillez abréger, je vous prie.

M. Jacques Mellick. Actuellement, certaines villes ont retenu sérieusement certaines actions mais elles ont présenté leurs dossiers un peu précipitamment, de peur de ne pouvoir bénéficier des crédits exceptionnels.

Or la participation de l'Etat a été calculée d'après les coûts estimatifs ou préopérationnels, mais certainement pas d'après les coûts réels. En effet, compte tenu de la complexité des opérations, celles-ci sont réalisées deux ou trois ans au plus après les devis estimatifs. Les prix changent, vous ne l'ignorez pas.

Aussi, aimerais-je savoir, comme nombre de mes collègues maires, qui paiera les excédents. En effet, je suis de ces maires qui ont hérité d'un dossier de contrat de ville moyenne. Or il y a de quoi être inquiet devant la tournure financière observée dans les domaines de l'architecture et de l'embellissement, ils réservent souvent des surprises !

Puis-je vous citer quelques exemples empruntés à ma ville de Béthune ? Les voici : la découverte de restes architecturaux insoupçonnables du XVII^e siècle à restaurer lors de deux opérations de rénovation d'immeubles historiques ; la réalisation de réseaux d'assainissement et de drainage bien plus amples que prévu, suite au comblement d'un canal ; des plantations très fournies, pour éviter l'effondrement des berges, afin d'édifier une base de loisirs ; des fouilles sous le beffroi commencées mais impossibles à continuer, faute de moyens financiers.

M. le président. Monsieur Mellick, je vous prie de conclure.

M. Jacques Mellick. Je conclus, monsieur le président.

Les contrats de villes moyennes permettent d'ouvrir des chantiers, mais ces chantiers ne pourront pas être terminés avant plusieurs années s'il n'y a pas de support financier complémentaire.

C'est pourquoi je vous demande instamment, monsieur le ministre, d'aider, dans le cadre de votre budget, les collectivités locales à achever rapidement les opérations lancées. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Bizet.

M. Emile Bizet. Monsieur le ministre, je vous entretiendrai, dans les quelques minutes qui me sont accordées, d'un problème qui me préoccupe fort ainsi que les Normands et nombre de Français : l'ensablement de la baie du Mont-Saint-Michel.

Vous avez affirmé, voici environ un an, que vous attachiez une importance particulière à la sauvegarde de l'environnement marin de ce joyau national. Vous l'avez répété au laboratoire d'études de Maisons-Alfort, en déclarant : « Comptez sur moi pour donner une suite ! » Dès lors, comme tous les Montois, comme tous ceux qui aiment passionnément le Mont-Saint-Michel, j'espérais découvrir dans votre projet de budget une ligne traduisant concrètement une volonté que vous avez affirmée à deux reprises. Mon espoir a été déçu car force est de constater qu'il n'en est rien.

Pourtant, le rapport définitif rédigé par le laboratoire de Maisons-Alfort, dont nous connaissons des extraits essentiels, doit être maintenant en votre possession. Depuis plus de huit mois, vous devez connaître avec suffisamment de précision la meilleure solution, la nature et le coût des actions qui permettraient au Mont-Saint-Michel de retrouver son environnement maritime.

Nous ne comprendrions pas et nous ne saurions admettre que les travaux soient retardés et reportés au budget de 1980. L'inquiétude de tous ceux que préoccupe la situation est d'autant plus vive qu'ils ont appris, par les études conduites, que si rien n'est fait, dans treize ans, en 1991, la baie sera définitivement comblée jusqu'à Tombelaine. Le Mont-Saint-Michel sera alors perdu au milieu des champs.

Dans ces conditions, pourquoi, monsieur le ministre, votre budget est-il muet sur ce point ?

Il est urgent de prendre des dispositions pour briser le rythme de l'ensablement de la baie du Mont-Saint-Michel. Or vous ne les prenez pas. Je comprends d'autant moins votre silence que je sais votre attachement à notre région. Je sais que vous connaissez parfaitement le problème.

Le temps travaille contre nous. Jour après jour, chaque marée apporte une nouvelle charge de sable et de tange qui accélère l'ensablement de la baie du Mont-Saint-Michel.

Alors, je vous en conjure, monsieur le ministre, dégagez dès cette année les crédits nécessaires pour entreprendre les travaux les plus urgents. Ne nous dites pas que vous n'avez pas d'argent, car le Mont-Saint-Michel vaut bien quelques kilomètres d'auto-route !

Pour finir, j'appelle votre attention sur le financement des parcs naturels régionaux. Ils représentent l'une des expériences françaises les plus intéressantes en matière d'aménagement de l'espace rural.

Or les crédits en leur faveur sont très insuffisants. Je vous demande, là encore, de consentir l'effort nécessaire pour que les actions engagées ou programmées puissent être conduites à leur terme. Il y va de leur devenir. Nous n'avons pas le droit de décevoir ceux qui se sont consacrés à leur création, parfois difficile, et moins encore les citoyens qui viennent y chercher le calme et le repos si nécessaires à leur équilibre et à leur santé. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. Monsieur Bizet, je vous remercie d'avoir respecté votre temps de parole.

La parole est à M. Duroure.

M. Roger Duroure. Le Gouvernement va-t-il enfin trouver la place qu'il faut consacrer à l'environnement dans nos institutions ?

Chaque année, le ministre de l'environnement change, sinon dans sa personne, du moins dans ses attributions. J'allais presque dire, ce qui n'a rien de péjoratif, qu'il change de casquette d'une année à l'autre. L'an dernier, monsieur le ministre, vous étiez en même temps le ministre de la musique. Cette année, vous êtes celui du béton. Enfin, pour une fois, nous nous trouvons en face du même homme. Cette continuité est en elle-même un bien.

Par habitude, d'un ministère à l'autre, nous considérons vos attributions comme une sorte de mariage de la carpe et du lapin — chacun sait qu'il est stérile. Qu'en sera-t-il de celui dont vous nous présentez le projet de budget ? De prime abord,

ce n'est plus le mariage de la carpe et du lapin, mais celui du chien et du chat, dont on connaît les incompatibilités. Néanmoins, dans une même maison, ils font parfois bon ménage. Espérons-le. Est-ce le pari qu'il vous faut tenir ?

Nous percevons bien les intentions. Vous devez mieux intégrer les préoccupations relatives à l'environnement dans le cadre bâti, c'est-à-dire les traduire dans les constructions et l'urbanisme. Cet effort peut se révéler positif à condition que vous réussissiez dans votre mission, mais c'est le résultat inverse qui est à craindre. En outre, le souci du cadre bâti, si grave soit-il, ne constitue qu'une mince part des missions qui incombent à un ministre de l'environnement. Aussi, attendrons-nous avant de formuler notre jugement sur les vertus de la nouvelle sauce à laquelle est assaisonné l'environnement !

Pourtant, d'un ministère à l'autre, au hasard de ses tribulations, la politique de l'environnement garde les mêmes caractéristiques. Elle reste un parent pauvre des préoccupations gouvernementales tant au niveau des moyens d'action que de la détermination à agir. Je ne mets pas en cause votre personne, mais je constate que la grande idée d'un ministère de l'environnement a très vite fait long feu et que, depuis, le pouvoir n'a jamais su quoi en faire.

Je constate que son budget demeure toujours fort modestement — malgré une augmentation en volume de l'ordre de 10 p. 100 cette année — au niveau de 1 p. 100 du budget total de l'Etat, ce qui est très insuffisant au regard de besoins.

Vous pourriez me rétorquer que l'Etat ne peut pas tout, et vous auriez raison. Mais vous conviendrez qu'il est possible d'imaginer d'autres choix budgétaires tant pour les recettes que pour les dépenses. En schématisant, je serais tenté d'établir une relation entre la pauvreté de votre budget et le refus d'instaurer un impôt sur les grandes fortunes.

Je conviens que l'Etat ne peut pas tout, mais je demeure persuadé qu'il pourrait davantage ; c'est une question de choix politiques. Vous avez les vôtres, les socialistes ont les leurs qui donneraient une place plus éminente à l'environnement.

Quand on relit la charte de la qualité de la vie, qui est votre document de référence, on est frappé par l'inadéquation entre les objectifs et les moyens, par la confusion entre ce qui relève de l'Etat, ce qui dépend des municipalités et les comportements des individus.

On y présente, comme un « pas en avant », ce qui ne peut donner lieu qu'à des demi-mesures peu applicables et inapplicables, en retrait par rapport au minimum nécessaire. Je citerai comme exemples la réforme de financement du logement, la réforme foncière et les textes d'application de la loi sur la protection de la nature.

Dans cette charte, nombreux sont les silences.

Sur les associations et sur les moyens de leur venir en aide, la charte est très en retrait du rapport Delmon, rapport établi par un groupe de travail désigné par le Gouvernement et qu'on a trouvé trop audacieux pour le rendre public. Si je me trompe, vous pourrez me répondre, monsieur le ministre.

Même chose pour l'accès aux moyens d'information, et notamment à la télévision ;

Même chose pour la publicité des mises à l'enquête et sur les procédures d'enquête publique ; la charte est en retrait par rapport aux propositions du comité interministériel sur les enquêtes publiques, de la commission Delmon et du comité Fougère ;

Même chose pour l'aménagement du temps : rien sur la possibilité pour les salariés de travailler à temps partiel ; toute mesure de ce genre — c'est le cas aussi des crédits d'heures associatives — est considérée comme intolérable par le patronat, donc par le Gouvernement ;

Même chose enfin pour la maîtrise foncière : un paragraphe dérisoire lui est consacré, mais il ne contient pratiquement pas de proposition.

Certaines rubriques, en revanche, ne devraient plus figurer dans un tel document. Un gouvernement n'a plus le droit, sans se ridiculiser, de s'engager à prendre des mesures qu'il préconise depuis dix ans, sans résultat.

Comment ose-t-on parler des locaux collectifs pour les associations alors que les textes promis par M. Lenoir en 1974 ne sont jamais sortis et que les offices des HLM n'appliquent pas ceux qui sont parus ; de pluri-activité, alors que ce n'est pas le Gouvernement mais le parti socialiste qui a déposé une proposition de loi ; de la démocratie des implantations nucléaires, quand on place un garde mobile derrière chaque poteau du chantier de Cruas et quand on fait, au Pellerin, de l'action psychologique dans le plus pur style colonial ?

Mais, il y a pire. La charte ne propose rien en matière de logement si ce n'est d'encourager l'accès à la propriété, c'est-à-dire, compte tenu de l'inévitable effort préalable, d'aider les moins démunis. En matière de loisirs, elle ne propose que de consommer davantage. Et l'autonomie? Et le temps libre?

Vous avez, monsieur le ministre, bien des initiatives à prendre, bien des tâches à accomplir et des moyens bien plus importants à trouver pour harmoniser les ambitions de votre ministère et les actions que vous nous proposez, bref, pour que votre politique soit une politique de l'environnement digne des aspirations qui sont celles des hommes d'aujourd'hui.

Néanmoins vous êtes en charge des responsabilités et je vous présenterai des observations dans trois domaines : les espaces verts, les parcs naturels, la chasse.

Vous avez dit de la protection des paysages qu'elle était un des objectifs majeurs de votre action et vous avez évoqué la nécessité d'aménager des espaces verts et péri-urbains.

J'appelle votre attention sur la vanité d'une telle politique si, dans le même temps, d'autres espaces verts sont détruits. Je pense aux forêts péri-urbaines dans lesquelles de grandes percées sont effectuées par EDF pour ses lignes de transport de courant ou par l'équipement, dont vous avez désormais la charge, pour les grandes routes et autoroutes. Ces administrations, dans un souci d'économie, recherchent évidemment le plus court trajet pour leurs ouvrages. De surcroît, le coût de l'expropriation est bien moindre pour les sols forestiers que pour les sols agricoles. Le dommage est hélas! grave car les massifs ainsi morcelés subissent en fait — l'expérience le prouve — un début de démantèlement. Comptez-vous, monsieur le ministre, protéger les massifs péri-urbains et les massifs isolés existant sur l'ensemble du territoire contre les entreprises de ce genre?

Toujours en ce qui concerne la protection des paysages, envisagez-vous d'agir auprès de M. le ministre de l'industrie, pour que soit engagée en France, comme dans certains autres pays, une politique résolue de pose souterraine des câbles tant téléphoniques qu'électriques afin de réduire la densité des disgracieux poteaux et des fils qui sillonnent le ciel? On nous dit que le coût en est trop élevé pour notre pays. Est-ce bien exact? Ne pouvons-nous faire ce qui se fait dans la petite Hollande?

J'en viens aux parcs régionaux auxquels on affecte des crédits de fonctionnement s'élevant à 7 920 000 francs, ce qui, nominalement représente une majoration de 5,6 p. 100 par rapport aux crédits de l'an dernier mais qui, en francs constants et compte tenu de l'érosion monétaire, représente une régression en volume de 4 p. 100.

La dotation par parc ne cesse de s'amenuiser chaque année alors que les besoins continuent de croître.

Au fil des années, les parcs développent leurs activités et en créant de nouvelles mais actuellement quatorze parcs sur vingt ont plus de trois ans et ont pratiquement mis en place leur organisation définitive. Pour ces quatorze parcs, les frais de fonctionnement ont atteint leur niveau de croisière ou en sont proches. Seuls les six parcs de création plus récente et, éventuellement, les nouveaux qui seront créés, contribueront dans le proche avenir à accroître les besoins des parcs naturels régionaux pris dans leur ensemble.

Il est donc évident que la phase de croissance rapide des besoins des parcs en crédits de fonctionnement est en passe de s'achever et que la courbe s'infléchira désormais pour tendre vers un palier. L'Etat n'a donc pas à craindre d'être entraîné dans une perpétuelle demande d'augmentation de crédits. Encore faut-il qu'il les ajuste aux besoins. Et sur ce point l'inquiétude est grande. De 1975 à 1977, la diminution globale en volume, c'est-à-dire compte tenu de l'érosion monétaire, était de 30 p. 100. Pour 1978, elle était de 5 p. 100. Le budget qui nous est proposé pour 1979, en croissance nominale de 5,6 p. 100, traduit une nouvelle régression en francs constants dont on peut présumer sans grand risque d'erreur qu'elle est également de 5 p. 100. Et tout cela malgré l'augmentation du nombre des parcs — de quatorze à vingt au cours de ces cinq années — et de leurs besoins respectifs.

Cette situation préoccupe gravement les responsables des parcs. En effet, l'application du décret du 24 octobre 1975 donnant aux établissements publics régionaux le droit de les subventionner pour leur fonctionnement, a ses limites.

Dès 1977, la participation des établissements publics régionaux était égale à celle de l'Etat. En 1978 déjà, elle était supérieure mais les membres des conseils régionaux et des

comités économiques et sociaux estiment ne pas avoir à aller au-delà considérant que si les parcs ont un intérêt régional ils ont aussi un intérêt national incontestable.

Le désengagement de l'Etat, s'il se poursuit, entraînera donc celui des établissements publics régionaux et par voie de conséquence la réduction des activités et de la mission des parcs, une demi-faillite en quelque sorte.

Resterez-vous indifférent à cette évolution?

Il faut que vous nous disiez, monsieur le ministre, si le désengagement de l'Etat aura une limite ou non. Compte tenu du développement des parcs, de la création d'un nouveau parc, de la position des établissements publics régionaux que je viens de rappeler, il conviendrait que pour 1979 la dotation du budget de l'Etat au chapitre 44-63 soit de 9 500 000 francs au lieu de 7 920 000 francs.

M. le président. Il vous faut conclure, monsieur Duroure, vous avez déjà épuisé votre temps de parole.

M. Roger Duroure. Je vais le faire, monsieur le président.

En ce qui concerne les crédits d'équipement, quelles sont les prévisions réelles? Les parcs régionaux ont bénéficié l'an dernier d'une dotation globale de quinze millions de francs, soit huit millions de francs au chapitre 67-01, article 10, et sept millions de francs provenant du FIANE. Or, nous retrouvons bien pour 1979 les huit millions de francs sans changement, ce qui constitue une réduction de l'ordre de 800 000 francs, mais le FIANE est défunt et les crédits qui en provenaient sont aussi nécessaires pour l'an prochain. Par quelles ressources sera-t-il relayé? Les crédits du fonds d'intervention pour la qualité de la vie? Les crédits de rénovation rurale? Pour quel montant? Il est nécessaire que vous nous répondiez ce soir.

Je terminerai par quelques considérations sur la chasse, si toutefois M. le président m'accorde quelques minutes supplémentaires.

M. le président. Je suis désolé de vous les refuser, mon cher collègue : vous parlez depuis douze minutes et demie alors que vous ne disposiez que de dix minutes. Je vous prie de conclure.

M. Roger Duroure. Je m'exprimerai donc en d'autres occasions au sujet de la chasse. J'aurai d'ailleurs besoin de vous voir à ce sujet, monsieur le ministre.

Puisqu'il me faut conclure, je me contenterai de vous demander avec insistance de prendre en considération les arguments que j'ai avancés car, dans l'état actuel des crédits, je crains que les parcs naturels régionaux ne puissent pas être bien gérés en 1979. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Lepeltier.

M. Antoine Lepeltier. Mesdames, messieurs, je limiterai mon intervention à deux points qui me paraissent importants pour les maires des petites communes rurales, dont le rapport de M. Olivier Guichard dit : « qu'elles sont irremplaçables et doivent vivre en tant que communautés d'hommes démocratiquement gouvernés, partenaires de plein droit dans l'ensemble administratif ».

En effet, il y va de l'intérêt national car le coût moyen du citoyen français pour la collectivité publique est toujours meilleur dans les zones rurales qui ont moins d'exigences.

Ces deux problèmes sont souvent traités conjointement par les services du ministère de l'agriculture et les vôtres, monsieur le ministre, mais vous êtes tout spécialement concerné et je souhaite que vous en soyez parfaitement informé.

Le premier a trait au problème de l'eau, examiné non sous l'angle de la lutte contre la pollution, mais sous celui de son utilisation, de sa disponibilité à l'égard de tous et donc de son prix.

L'amélioration de la qualité de la vie en milieu rural est un des objectifs du Gouvernement, nous le savons et nous nous en félicitons. Dans cette optique, l'eau tient une grande place.

Malgré les efforts accomplis depuis longtemps, de nombreux besoins restent à satisfaire tant pour l'alimentation que pour le renforcement de réseaux existants.

Souvent, les réseaux des communes suburbaines, construits il y a quinze ou vingt ans, ne correspondent plus aux besoins. La croissance de la consommation s'étant accélérée, ils doivent être renforcés. Beaucoup reste à faire, même si les réalisations ont été importantes.

Dans un souci d'efficacité, les responsables des communes rurales ont créé des syndicats d'adduction d'eau. Le coût des travaux est sans commune mesure avec ce qu'il était il y a

quinze ou vingt ans et l'on constate dans une même région des différences entre les prix de l'eau à la consommation, mal acceptées par les usagers.

Le principe de solidarité nationale voudrait que les subventions corrigent ces différences en abaissant le prix de revient. Les crédits inscrits au budget pour 1979 pour le fonds national des adductions d'eau y suffiront-ils ? Je me le demande.

Il faudrait que les maires ou les présidents de syndicats puissent trouver, soit auprès des agences financières de bassin, soit auprès d'organismes financiers, comme le crédit agricole, par exemple, des aides complémentaires sous la forme de prêts à très long terme et à taux d'intérêt bonifiés. L'encadrement du crédit devrait être supprimé lorsqu'il s'agit de financer les travaux d'intérêt général.

Tous les ruraux bénéficieraient de ces mesures qui permettraient à un meilleur coût un aménagement de petites zones artisanales et industrielles en milieu rural et créeraient des emplois sur place.

Ces moyens constitueraient une forme de lutte indirecte contre l'inflation autrement plus efficace que la fiscalisation.

Les investissements nécessaires à une bonne distribution de l'eau sont, dans nombre de cas, trop lourds pour les collectivités locales concernées.

Ne serait-il pas logique que tous les citoyens paient le mètre cube d'eau au même prix, comme le timbre poste ou le kilowatt, qu'ils habitent à Lille, Marseille ou une petite commune rurale. N'y a-t-il pas là, la même notion de service public à prendre en considération ?

Je souhaite ardemment que, si cela n'est déjà fait, des études soient menées dans ce domaine et que des propositions nous soient faites.

La seconde partie de mon intervention portera sur l'urbanisme.

On a beaucoup fait pour développer la construction de maisons individuelles. Mais elle semble plus difficile. Les raisons en sont multiples, mais il en est une sur laquelle je veux appeler votre attention.

Bien souvent, les exigences d'une administration compétente, certes, mais tâtonneuse, découragent les constructeurs à qui on veut imposer des types d'habitation.

Vous avez déclaré, monsieur le ministre, que dans le domaine de l'urbanisme, vous étiez décidé à rendre simplement indicatives toutes les normes qui ne concernent ni l'hygiène ni la sécurité, je vous approuve.

Certes, il est normal d'avoir certaines règles élémentaires, des indications qui doivent éclairer sur les décisions à prendre, mais l'avis des élus locaux devrait être entendu.

S'agissant des plans d'occupation des sols, je voudrais que l'on assouplisse les procédures. Laissez aux commissions communales qui acceptent de se lancer dans cette « grande affaire » la possibilité d'imaginer plus d'étapes aux POS, notamment en mettant en place des POS simplifiés ou en jouant, et cela est parfois utile, sur une division parcellaire. Une meilleure interprétation devrait permettre l'agrandissement, pour raisons familiales, des pavillons individuels construits avant la mise en œuvre des POS.

Il serait souhaitable que les maires soient entendus lorsque leur connaissance des problèmes locaux les conduit à donner un avis qui, sur le plan local, fait l'unanimité.

Je soutiens votre politique, et je voterai votre budget. Je souhaite cependant que vous m'avez entendu. En tous cas, je vous remercie de m'avoir écouté. *(Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. Micau.

M. Pierre Micau. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, compte tenu du temps qui m'est imparti, je n'interviendrai qu'au sujet des parcs naturels régionaux. Je le fais d'ailleurs au nom de mes collègues concernés.

En 1979, la famille constituée par les parcs naturels régionaux, enrichie par la naissance du parc du marais poitevin, se composera de vingt et un membres. Il y a seulement huit ans, elle n'en comprenait que huit. Quel taux de natalité !

Comment l'expliquer ? On pensera qu'il doit faire bon vivre dans ces parcs. C'est à la fois vrai et faux.

Il est vrai que la formule des parcs est originale et séduisante, car ces parcs se veulent des zones exemplaires, voire pilotes, d'un bon aménagement du territoire.

Il est vrai aussi qu'un travail énorme y a déjà été accompli pour la protection du milieu naturel. Face aux assauts répétés du modernisme, ils constituent le fer de lance de la véritable écologie. La faune, la flore sont notre domaine quotidien.

Pour préserver les richesses léguées par de lointaines générations — l'habitat, le patrimoine culturel — nous luttons contre les ruines, contre la démolition, contre les incursions intempêtes dans les paysages.

Nos parcs, tous différents, ont, chacun, leurs attraits, leurs beautés, mais tous ont un point commun : une faible densité de population.

Aussi devons-nous commencer à lutter contre cette hémophilie qu'est l'exode rural. Car nous ne pouvons nous contenter d'ouvrir, bien volontiers, les bras aux citadins avides de repos, de détente ou de loisirs. Nous ne pouvons pas y professer une pédagogie à l'adresse des jeunes venus de l'extérieur et en même temps leur présenter un désert.

A quoi bon un parc, si ce doit être celui du château de la Belle au bois dormant ?

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Pierre Micau. C'est la raison pour laquelle les investissements en profondeur sont indispensables et urgents.

Pour maintenir les fils d'agriculteurs, les artisans, les petits commerçants, le bureau de poste et le perecreteur, nous devons impérativement penser adductions d'eau, remembrement, assainissement, restauration de l'habitat, téléphone, écoles, programme d'action rurale, contrat de pays.

M. Michel Barnier. Très bien !

M. Paul Micau. Il est vrai, qu'un bon travail a été effectué. L'intervention des parcs naturels régionaux français n'est-elle pas pas eitée en exemple en Europe, grâce aux aides reçues, à commencer par celles en provenance de votre ministère — et nous vous en remercions — grâce aussi aux équipes en place. Celles-ci sont souvent harassées de fatigue, car il faut, tout au long de l'année, ouvrir de nouveaux sillons et semer à tout vent. Mais il règne dans les parcs ce que j'appellerai un « esprit parc ». On y sent l'enthousiasme. On y respire la simplicité mariée à l'idéal.

Alors, monsieur le ministre, ne cassez pas cet enthousiasme. Dans leur prime adolescence, les parcs ont encore plus besoin de vous ; ne vous laissez pas distancer et rapprochez-vous de nous.

Depuis leur naissance, le nombre de ceux qui concourent à leur vie a été multiplié par cinq, et ce seul chiffre traduit l'acquis et montre de quel potentiel formidable nous disposons pour l'avenir.

De plus, le message commence à passer et il atteint les communes, les Sivom, les chambres consulaires et, plus récemment, les établissements publics régionaux. Ces derniers ont pris un relais important. En dépit de leurs moyens limités, les régions devancent maintenant l'Etat pour l'aide au fonctionnement des parcs, et elles rivalisent presque avec lui pour les investissements.

Ainsi, pour l'aide au fonctionnement, l'Etat s'est laissé distancer. En 1972, la dotation moyenne de l'Etat par parc était de 500 000 francs. Pour 1979, vous ne nous proposez que 377 000 francs, monsieur le ministre.

Nous ne connaissons que trop la crise économique et les difficultés qu'elle engendre. C'est la raison pour laquelle nous nous interdisons toute démagogie. Mais nous souhaitons vivement que la dotation prévue soit portée de 7 920 000 francs à 9 500 000 francs.

Pour les investissements, nous tenons le même raisonnement. Rappelons que les chartes qui nous lient comportent un plan d'aménagement et de financement approuvé par la commission interministérielle des parcs régionaux. Elles ne sauraient être vidées de leur substance.

Or nous n'avons actuellement qu'une certitude : un crédit de 8 millions de francs, auquel pourra s'ajouter une partie indéterminée du chapitre 67-01, article 10. Nous aimerions, monsieur le ministre, que vous annonciez un engagement global de 17 millions de francs. Compte tenu de l'érosion monétaire et de la naissance d'un nouveau parc, 17 millions de francs paraissent donc tout à fait raisonnables.

Enfin, puisque protection de l'environnement et aménagement du cadre de vie vont de pair, je vous suggérerai une initiative en matière immobilière.

L'assistance architecturale fonctionne bien et elle apporte un service appréciable aux maires et aux particuliers. Nous avons d'ailleurs été les précurseurs des comités d'architecture, d'urbanisme et d'environnement. Cela étant, n'est-il pas possible de faire bénéficier de cette assistance la restauration de l'habitat ancien grâce à une subvention spéciale « parc » ou en créant un fonds de restauration du patrimoine bâti, ou encore en combinant les deux solutions ?

Concrètement, les objectifs des parcs se traduisent par un programme d'équipements à réaliser, programme qui doit recevoir l'accord des parties concernées. Les chartes devraient donc préciser les parts respectives à assumer par chacune d'entre elles, les efforts de chacun étant contractuels.

Evidemment, cela remet en cause le rôle de la commission interministérielle des parcs régionaux. Elle ne devrait pas se limiter à l'aspect « agrément », et devrait suivre les programmes en fournissant les moyens d'atteindre les objectifs.

Alors, le parc pourrait devenir le champ d'expériences du système de globalisation des subventions de l'Etat. Ce système est prévu, je le rappelle, par le décret du 10 mars 1972. Le montant de la dotation serait fixé chaque année par vous-même ou par le préfet de région, au vu du programme annuel d'investissements présenté par le demandeur.

Avec les parcs régionaux vous disposez d'un champ d'essai, d'un laboratoire : nous acceptons même à devenir des cobayes de la décentralisation.

Au demeurant, les parcs ne sont-ils pas des cadres privilégiés pour mettre en pratique la décripation ? La coopération syndicale, la collaboration d'un président de parc avec son équipe se passent — le mot convient à merveille — on ne peut plus naturellement. Foin des tracasseries, des calculs, des arrières-pensées !

Il y existe, comme je le disais tout à l'heure, un « esprit parc » qui peut gagner de proche en proche.

Tout récemment, monsieur le ministre, lors de votre visite dans le parc du Morvan, n'avez-vous pas senti ce vent de décripation plus fort que les arrières-pensées politiciennes ? Alors, comme nous, misez sur les parcs. C'est un pari gagnant ! (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Malvy.

M. Martin Malvy. Mesdames, messieurs, protéger la nature, préserver la cité sont devenus, en raison des caractéristiques de notre société, des nécessités aussi impérieuses que celles d'assurer l'emploi ou de promouvoir le niveau de vie.

Or nombreux sont aujourd'hui ceux qui s'interrogent sur l'efficacité des mesures mises en œuvre ou annoncées dans ces domaines.

Depuis quelques années, les chartes et les discours n'ont pas fait défaut. On a même élaboré une nouvelle législation et l'on a mis en place des organismes spécifiques, dont le plus récent est votre ministère lui-même, monsieur le ministre.

Or, à la lecture de ce projet de budget, on peut se demander, non si vous avez la volonté de promouvoir une politique de l'environnement — ce serait un procès d'intention — mais simplement si vous en avez les moyens.

La défense de l'environnement doit en effet résulter non seulement de l'élaboration des textes, mais aussi de leur application, de leur interprétation, de l'imagination des hommes, et plus particulièrement des élus qui sont très concernés par ce problème.

Malheureusement, de qui disposez-vous, monsieur le ministre, pour aider ces élus locaux ? Peut-on sérieusement parler de volonté politique quand la grande innovation consistera à mettre en place, en 1979, vingt chargés de mission pour toute la France. Ils se retrouveront désespérément seuls dans leur département d'affectation, comme étaient déjà seuls et sans pouvoir les délégués régionaux, seuls comme les architectes des Bâtiments de France dans leurs agences départementales.

Tant que vous ne disposerez pas d'hommes sur le terrain, vous ne pourrez pas conduire une véritable politique, et les élus locaux manqueront des relais indispensables. Ceux-ci sont pourtant d'autant plus nécessaires que les élus sont confrontés à des tâches de plus en plus lourdes et qu'ils se trouvent démunis en ce domaine, alors qu'ils devraient pouvoir être mis en mesure de concevoir une politique locale d'aménagement, programmée en concertation avec l'Etat. Ajoutons qu'ils se heurtent souvent à une administration qui n'a pas été habituée à se préoccuper de l'environnement et qui trace parfois la route avant de s'interroger sur les nuisances qu'elle risque de provoquer.

Avec les hommes, il faut aussi des moyens.

La création, en 1977, de l'Agence nationale pour la récupération et l'élimination des déchets fut une initiative heureuse. Mais, pour la doter des crédits nécessaires, le Gouvernement se refuse à créer la taxe parafiscale qui devrait reposer sur le principe : les pollueurs doivent être les payeurs.

J'aborderai maintenant deux problèmes plus concrets.

Le premier concerne les services d'assistance architecturale qui fonctionnent dans certains départements depuis quelques années. Ces services sont souvent mal compris. En effet, ils imposent aux particuliers des normes qui entraînent des surcoûts parfois difficiles à justifier. D'autant plus que l'administration, quand elle bâtit, paraît échapper totalement à leur contrôle. Les exemples, monsieur le ministre, ne manquent pas dans la ville dont je suis maire, et je puis vous assurer qu'aucun particulier n'aurait jamais obtenu le permis de construire qui fut pourtant délivré pour l'hôtel des impôts ou le garage des PTT. Que comptez-vous faire, pour mettre fin à cette situation et pour que l'Etat donne l'exemple en respectant, lui aussi, l'environnement ?

Le second problème concerne la protection du milieu naturel. Actuellement, les statistiques montrent que 50 p. 100 des ordures ménagères continuent à être déposées dans des décharges publiques, avec les inconvénients que l'on sait. Si l'on ajoute que, chaque année, on ne pourra récupérer que 3 p. 100 supplémentaires on voit qu'il faudra encore longtemps avant que la France soit propre.

Le rôle de l'Agence pourrait être déterminant, dans les zones urbaines, pour l'introduction de nouvelles techniques. Mais que pourra-t-elle faire sans moyens véritables ?

Dans la France rurale, où le problème atteint la même dimension et où la dispersion de l'habitat, la faiblesse du revenu communal, les variations saisonnières de population multiplient les difficultés, on n'obtiendra des résultats que si les aides sont renforcées. En effet, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est totalement inadaptée. Et si vous pouvez affirmer, monsieur le ministre, que 50 p. 100 des ordures ménagères sont traitées d'une manière ou d'une autre, il ne faut pas oublier que ces traitements sont plus ou moins satisfaisants et que le problème de la récupération n'a pas été véritablement abordé. Combien de décharges, dites contrôlées, mais qui ne le sont pas ? Vous ne parviendrez à convaincre les villes moyennes et petites situées à la lisière du monde rural de traiter les ordures ménagères que si les incitations sont suffisantes.

Certes, vous ne contrôlez pas totalement les moyens d'incitation. Mais il vous appartient de les susciter et de les coordonner. Or, en 1979, les autorisations de programme consacrées à l'assainissement et aux ordures ménagères par les ministères de l'intérieur et de l'agriculture ne permettront pas davantage de réalisations qu'en 1978. Comment, dans ces conditions, pouvez-vous prétendre que l'Agence nationale atteindra son but, à savoir la suppression des décharges sauvages et non contrôlées, en 1980 ?

Ces deux problèmes que je viens de vous soumettre, monsieur le ministre, ne concernent pas les grands thèmes qui ont consacré l'environnement, mais ils sont importants pour l'environnement quotidien de millions de Français. Il s'agit, si je puis le dire, de l'environnement de base.

Le projet de budget pour 1979 ne permettra guère de progresser dans ce domaine, personne ne peut le contester. N'oublions pas que la protection de la nature exige des moyens humains et financiers.

Elle exige aussi une volonté. Mais celle-ci existe-t-elle ? Que pensez-vous, monsieur le ministre, d'un industriel qui construit une centrale hydro-électrique sur un fleuve en le barrant de part en part, alors que le permis de construire lui a été refusé ? Que pensez-vous de ce comportement, alors que deux conseils généraux, ceux du Lot et de l'Aveyron, se sont prononcés contre le projet, renforçant ainsi les conclusions du commissaire enquêteur ? Que pensez-vous, surtout, de l'impuissance de vos services qui assistent à la poursuite et à l'achèvement du chantier, alors que le tribunal administratif a donné raison au préfet au nom de la protection de l'environnement ?

Devant de tels faits, comment l'opinion et les élus pourraient-ils encore croire à l'existence d'une volonté politique ? Il est vrai que votre dotation augmente pour les espaces verts, mais si cette évolution est heureuse, elle est encore bien insuffisante ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Guerneur.

M. Guy Guerneur. Cinq minutes accordées à un député breton, l'année de la catastrophe de l'Amoco Cadiz, pour exprimer devant le ministre de l'environnement et du cadre de vie l'angoisse de toute une population, c'est bien peu ! Peut-être suffiront-elles cependant pour obtenir des réponses à quelques questions capitales, et d'abord à celle-ci, que nous nous posons quotidiennement : le Gouvernement a-t-il la volonté politique de lutter contre le risque de la pollution marine ?

Certains d'entre nous viennent de quitter la commission d'enquête créée à la suite du naufrage de l'Amoco Cadiz, et qui a siégé toute la journée. Mais ce n'est pas en qualité de président de cette commission que je m'adresserai ce soir à vous, monsieur le ministre, car je le ferai dans une autre enceinte. Je voulais simplement montrer que nous avons de bonnes raisons de bien connaître ce dont nous parlons.

Quel est le risque ? Les spécialistes les plus pessimistes estiment qu'il peut se produire un échouement tous les deux ans ; les plus optimistes, si je puis dire, estiment que la fréquence devrait être d'un échouement tous les cinq ans.

Ce risque, on peut en prendre la mesure chaque jour sur le rail d'Ouessant, que des navires ne cessent d'emprunter à contresens, comme des camions lancés à toute vitesse sur le mauvais côté de l'autoroute.

Ce risque, on peut également le mesurer dans les Bouches de Bonifacio où les pétroliers passent à moins de cinq milles des côtes. Quel drame pourtant si la Méditerranée était le théâtre d'une catastrophe semblable à celle que nous avons connue sur les côtes de Bretagne !

Ce risque, nous ne pouvons plus l'accepter !

Alors, quelle lutte peuvent engager les pouvoirs publics avec notre aide, qui leur est acquise par avance ?

On doit, certes, entreprendre une action au niveau international, à New York, dans le cadre de la conférence sur le droit de la mer, à Bruxelles, avec nos partenaires du Marché commun, et à Londres, où se définissent les règles du droit maritime. Des démarches ont été entreprises après le 16 mars, mais il faut les poursuivre et ne pas relâcher nos efforts.

Mais, pour que la lutte soit efficace, il importe surtout de définir clairement les responsabilités, d'améliorer la coordination des actions à mener sur le terrain, de donner des directives précises à une administration désemparée lorsque se produit un accident, chacun ne sachant pas toujours ce qu'il doit faire, et, enfin d'assurer un entraînement permanent sous l'autorité de celui qui aura à faire face le moment venu. L'entraînement ne doit pas être dirigé par M. X si l'on sait que c'est M. Y qui prendra les décisions devant le danger.

Pour mener cette lutte, quels moyens ?

Il faut d'abord des moyens financiers. Or, ceux qui sont dispersés dans les différents budgets n'atteignent que le dixième de ce qui serait nécessaire pour répondre aux besoins.

J'avais déposé à ce sujet un amendement qui aurait procuré environ 550 millions de francs. On m'a demandé de le retirer. Mais j'attends maintenant que le ministre du budget propose des moyens supplémentaires qui seraient inscrits dans ce projet de budget. Sinon, je devrai à nouveau déposer cet amendement le 19 novembre prochain.

Quels moyens supplémentaires souhaitons-nous ?

Pour renforcer l'efficacité de notre dispositif, je suggère de créer un corps de garde-côtes militaires, une agence anti-pollution et une unité d'intervention anti-pollution,

Sur le corps de garde-côtes militaires, je ne dirai rien aujourd'hui, puisque nous aurons l'occasion d'en parler lors de l'examen du budget de la défense.

L'agence anti-pollution serait surtout une banque de données sur les accidents antérieurs, leurs conséquences économiques et écologiques, l'identité des navires, et le plan Polmar. Ainsi, on saurait, à tout moment, où sont les moyens de lutter et comment on peut y accéder.

Enfin l'unité d'intervention anti-pollution serait analogue aux unités para-militaires qui combattent les feux de forêts.

Voilà quelques propositions simples, monsieur le ministre.

Avant de conclure, je vous rappellerai qu'après l'accident on entendait dire : « Ils n'ont rien vu, et s'ils avaient vu, ils n'auraient pas pu. » Eh bien, plus jamais nous ne voulons entendre cela !

Monsieur le ministre, donnez-nous des raisons d'espérer. Pour notre part, nous sommes prêts à faire avec courage l'effort nécessaire pour que la solidarité nationale s'exerce, car nous

savons qu'il faut se doter de moyens à la hauteur des besoins lorsqu'il y va de la sécurité et — qui sait — de la vie de la population. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. La parole est à M. Le Pensec.

M. Louis Le Pensec. Monsieur le ministre, vous ne serez pas surpris que, après M. Guerneur, un autre député de Bretagne regarde d'un œil critique les lignes budgétaires qui concernent la prévention et la lutte contre la pollution accidentelle des mers par les hydrocarbures.

Globalement, les crédits qui s'y rapportent sont multipliés par quatre par rapport à ceux de 1978. Le Gouvernement ne pouvait faire moins compte tenu de l'émotion qui a été soulevée dans le monde par la catastrophe de l'Amoco Cadiz. Du reste, comme l'avait souligné le GICAMA, avant la catastrophe du 19 mars 1978, les moyens disponibles étaient ridiculement insuffisants. Nous prenons donc acte de cette multiplication des crédits par quatre, mais nous considérons que le montant de ceux-ci reste, dans l'absolu, trop modeste.

La mise en place de moyens importants de surveillance et d'intervention ne pourra donc se faire que progressivement, ce que nous regrettons. La traduction budgétaire de cette réalité devra se faire par une progression régulière et soutenue pendant plusieurs années du budget correspondant.

Mais, curieusement, le ministère de l'environnement ne semble pas concerné par de telles dotations. Comme dans le budget de 1978, le chapitre 57-02 n'est maintenu que pour mémoire. Par ailleurs, le nombre des ministères intervenant dans cette action permanente de prévention et de lutte passe de quatre en 1978 à six en 1979. Au-delà des problèmes de coordination que posera un tel éparpillement, nous avons là la preuve que le Gouvernement n'a pas de politique globale en matière de pollution. Il ne conçoit pas la lutte contre les pollutions comme un ensemble cohérent, et, aujourd'hui, malgré l'émotion soulevée par la catastrophe de l'Amoco Cadiz, il envisage son action que comme une série d'interventions secondaires, laissées pour compte de divers chapitres beaucoup plus importants à ses yeux.

On nous annonce à grand fracas la création d'une délégation interministérielle de la mer. Ayant pu nous rendre compte sur place de la pagaille qui a présidé à la mise en œuvre du plan Polmar, nous demandons au Gouvernement de choisir : ou bien il confie au ministère de l'environnement la mise en œuvre d'une politique de lutte contre les pollutions, ou bien il dote la mission interministérielle de réels moyens. Nous demandons donc que les crédits soient regroupés sous une même autorité qui serait à la hauteur des ambitions de coordination proclamées.

Cette absence de rôle significatif confié au ministère de l'environnement est à rapprocher de la nomination, en mars dernier, comme coordinateur des actions du plan Polmar du secrétaire d'Etat aux collectivités locales : pouvait-on avouer plus clairement que le ministère de l'environnement n'est pas concerné par la défense du littoral ?

Vous avez déclaré, monsieur le ministre, que le centre de documentation, de recherches et d'expérimentation — le CEDRE — dépendrait de votre ministère. Mais était-ce là l'expression d'un vœu du ministre de l'environnement et du cadre de vie ou l'affirmation d'une politique arrêtée par le Gouvernement ?

Sur les missions du CEDRE, plusieurs questions se posent.

Il est chargé de « conseiller les autorités de lutte en cas de pollution ». Vous prévoyez par ailleurs de « renforcer les unités d'instruction de la sécurité civile ». Ces deux rôles ne doivent-ils pas être regroupés et coordonnés ? Selon nous, le CEDRE ne doit pas être cantonné dans le seul domaine de la recherche mais il doit devenir rapidement le centre anti-pollution dont la Bretagne a besoin. Il conviendra, en outre, de rechercher comment son action pourra s'articuler avec celle des instances communautaires.

Pour toutes ces raisons, nous demandons l'inscription d'une ligne budgétaire spéciale dans le budget du ministère de l'environnement et du cadre de vie.

En effet, dans l'état actuel des choses, le CEDRE dépend, pour démarrer et pour vivre, du bon vouloir de trois organismes de recherche : le centre national d'exploitation des océans, l'institut scientifique et technique des pêches maritimes, l'institut français du pétrole, auxquels il doit en quelque sorte mendier des postes budgétaires. Nous demandons que soit opéré un transfert de compétences de ces organismes vers le CEDRE pour permettre son démarrage. Il doit, en outre, être immédiatement doté de

crédits propres. Mais il ne serait pas admissible que les dotations qui pourraient lui être accordées viennent en diminution des moyens, ô combien dérisoires ! qui sont prévus en faveur, notamment, de l'institut scientifique et technique des pêches maritimes.

En conclusion, si nous notons un gonflement des crédits, nous pouvons nous demander s'il correspond à une politique ou s'il ne traduit pas plutôt la somme de promesses faites en ordre dispersé par différentes personnalités qui sont venues visiter les plages bretonnes. Il est d'ailleurs révélateur que, cette année, il n'y ait pas de budget de programmes.

En 1978, le groupe de programmes n° 7 : « Protection de l'environnement marin » permettait d'espérer une action programmée. Cette année, alors que les crédits augmentent, objectifs, programmes, indicateurs d'impact disparaissent. J'y vois, pour ma part, une preuve que le Gouvernement est moins animé par un souci d'efficacité qu'impressionné par la colère des populations du littoral. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie.

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. Mesdames, messieurs, je vais m'efforcer de répondre sur des sujets que je n'ai pas abordés ce matin, en commençant par diverses questions touchant à l'urbanisme.

M. Raymond et M. Ligot m'ont interrogé sur les sociétés d'économie mixte. Deux problèmes principaux se posent au sujet de ces dernières : leur rémunération et leur champ d'activité.

Les études en cours déboucheront vraisemblablement sur une nouvelle amélioration de la rémunération de ces sociétés, aussi bien pour les opérations nouvelles à la périphérie des villes que pour celles qui seront réalisées dans les centres. Notre objectif, auquel souscriront sans doute M. Raymond et M. Ligot, est que la rémunération soit, à terme, liée au mode d'intervention et que l'on distingue, d'une part, les conseils et l'assistance technique et, d'autre part, les missions opérationnelles.

Le champ d'activité des sociétés d'économie mixte devra être réorienté de préférence vers des opérations successives dont la durée d'exécution sera plus courte, vers une plus grande spécialisation, c'est-à-dire soit la construction, soit l'aménagement, sauf dans certains cas particuliers tels que la rénovation du cœur des villes et, enfin, vers le développement de prestations de conseils et d'assistance plutôt que vers la réalisation d'études préalables. Ce n'est pas à l'opérateur, en effet, que celles-ci doivent incomber. Telles sont les grandes orientations qui guideront notre action dans ce domaine.

J'ajoute que nous étudierons la possibilité d'insérer au compte 23 de la comptabilité communale les dépenses d'investissement qui sont réalisées sous mandat par les sociétés d'économie mixte. Cela me paraît, en effet, souhaitable.

M. Kergoeris m'a interrogé sur les instructions qui ont été données aux préfets à propos du fonctionnement des commissions régionales prévues par la loi sur l'architecture et chargées de donner un avis pour la délivrance de l'agrément en architecture. La circulaire très précise que j'ai adressée aux préfets rappelle que l'instruction des dossiers doit être faite dans le strict respect des modalités prévues par le décret et que chaque demande doit être instruite conjointement par deux rapporteurs : l'un choisi parmi les architectes, l'autre parmi les professionnels concernés. Je veillerai à ce qu'aucune disparité n'apparaisse d'une région à l'autre.

A MM. Baridon, Longuet, Chapel et Lepellier j'affirme la volonté du Gouvernement d'accorder une priorité aux dossiers des petites communes. Pour les plans d'occupation des sols, il conviendra d'établir une sorte de règle du jeu qui permette, lorsque l'élaboration d'un POS s'avère trop lourde, de définir, de concert entre l'administration et la commune, les zones constructibles et celles dans lesquelles sera appliquée le règlement national d'urbanisme. Cette procédure, si elle n'est pas opposable aux tiers, permettra néanmoins une bonne programmation et un bon développement des constructions communales.

La priorité sera également donnée à l'amélioration des immeubles existants et, dans ce sens, à la restauration et à la réhabilitation de l'habitat ancien en zone rurale. J'aurai l'occasion, ce soir, de souligner combien les primes à l'amélioration de l'habitat rural ont été — et continuent d'être — source de progrès dans ce domaine.

Sans entrer dans un débat qui serait beaucoup trop large, je ne puis m'empêcher de dire à M. Darinot qu'il a mauvaise mémoire ! Il ne faudrait pas, a-t-il déclaré en substance, que l'on nous réponde à chaque occasion : ce n'est pas moi qui suis

concerné, c'est l'autre. Puis-je lui rappeler que je ne me suis jamais dérobé à ses questions, que ce soit à l'occasion des débats budgétaires, du débat que le Parlement a consacré à la politique nucléaire de la France ou au cours d'une émission télévisée où nous nous sommes trouvés face à face ?

M. Louis Darinot. Mais nous ne disposons toujours pas d'informations !

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. Je n'ai, en tant que ministre de l'environnement et du cadre de vie, en aucune façon à renier les actions que j'ai conduites lorsque j'étais ministre de l'Industrie. Je n'ai rien à retrancher ou à ajouter à mes propos d'alors. Le débat reste ouvert en permanence avec les élus, comme il l'a été aussi bien devant le Parlement qu'à la télévision. (Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Je comprends l'attachement de M. Nungesser à toutes les questions qui touchent à l'environnement. N'a-t-il pas eu, comme rapporteur, une action significative dans l'élaboration de la loi sur la protection de la nature ? Le débat méritera, certes, d'être approfondi. Je répondrai néanmoins sur plusieurs points à ses interrogations.

A propos de la lutte contre le bruit, la loi cadre apportera certainement de notables améliorations.

J'ai noté sa suggestion d'instituer un « plan vert » destiné à favoriser, dans le cadre des POS, le développement des espaces verts. C'est une idée qui, avec les adaptations nécessaires, mérite d'être retenue.

Cela dit, j'ai une grande confiance dans l'avenir du nouveau ministère. Comme je le disais ce matin, nous entrons dans une troisième phase, celle où les préoccupations relatives à l'environnement et à la protection de la nature doivent être prises en compte dès le début des procédures. Certes, le conflit entre aménageurs et défenseurs de l'environnement avait parfois du bon. Mais il était très souvent aussi générateur de retards ou de blocages. Surtout, la préoccupation d'environnement intervenait trop tard pour être prise en compte et se trouvait, de la sorte, écartée.

J'ai une grande confiance dans l'administration que je dirige. Cette administration, de grande qualité, a le sens du devoir. On lui a adressé dans le passé beaucoup de reproches. Permettez-moi de dire que, la plupart du temps, elle ne les méritait pas. Elle est habituée à exécuter les directives qu'on lui donne. Celles qui lui sont données actuellement mettent l'accent sur la protection de la nature au même titre que sur les préoccupations d'ordre économique et social. Je suis certain qu'elle saura les appliquer dans de bonnes conditions.

M. Roland Nungesser. Je vous fais aussi confiance, monsieur le ministre.

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. A M. Mellick, qui m'a fait savoir que des horaires de train impératifs l'empêchaient de rester plus longtemps, j'ai répondu, me semble-t-il, ce matin sur la question des villes moyennes.

M. Bizet a parlé du Mont-Saint-Michel. C'est un problème que je connais bien. Il n'est pas possible que nous puissions traiter ce soir le projet dans son ensemble. Sa mise en œuvre imposera des travaux considérables, échelonnés sur plusieurs années, qui nécessiteront des consultations interministérielles, une concertation avec les responsables locaux et, sans aucun doute, le moment venu, des études d'impact. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner de la lourdeur des procédures. Celles-ci, quoi qu'il en soit, sont en marche.

Personne n'aurait compris que M. Gueurmeur n'intervint pas à propos de la lutte contre les pollutions, après le drame dont sa région a été la victime et l'action personnelle qu'il a menée à cette occasion.

M. Emmanuel Hamel. Très bien !

M. Louis Mexendeau. Il n'est pas le seul !

M. le ministre de l'environnement et de la qualité de la vie. Il comprendra qu'on ne peut pas ouvrir le débat à l'occasion d'une simple réponse dans une discussion budgétaire.

Simplement, je l'assure que le Gouvernement a la volonté de mettre en œuvre les mécanismes de protections nécessaires et de conduire l'action qui est indispensable au plan international. Il veillera, en outre, à assurer la nécessaire cohérence dans l'action.

Le débat est grave, et nous aurons l'occasion de le rouvrir. Mais je tenais à apporter, dès ce soir, ces assurances qui répondent aussi aux préoccupations de M. Le Pensec.

M. Delmas va maintenant répondre aux questions qui touchent plus particulièrement à l'environnement. Sous le bénéfice des précisions que je viens d'apporter et de celles qui vont vous être données maintenant, je vous demande, mesdames, messieurs, de voter les crédits pour l'environnement. (*Applaudissements sur les bords de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'environnement et du cadre de vie, chargé de l'environnement.

M. François Delmas, secrétaire d'Etat. Mesdames, messieurs, depuis dix ans un ensemble législatif et réglementaire remarquable, des institutions originales, le regroupement de services d'origines diverses au sein d'un même département ministériel, la création et l'amélioration de crédits budgétaires ou de fonds nouveaux, ont réuni les instruments d'une politique originale et dynamique de l'environnement.

C'est ainsi que, répondant à un consensus général de défense des milieux, de protection de la nature, d'amélioration de la qualité de la vie, un outil exceptionnel était mis en place. Il se ressentait, certes, de la diversité de ses origines, de ses objectifs, de l'originalité de ceux qui y participaient.

La volonté de clarification qui a présidé à la réorganisation du nouveau ministère de l'environnement et du cadre de vie et qui a permis d'établir ses nouvelles structures l'a « musclé » ; elle permet d'accélérer la réalisation des objectifs. L'utilisation optimale de ses moyens et elle a rendu plus compréhensible pour tous son existence même. L'heure vient donc où il va être chaque jour davantage possible de marquer son action, il me semble, d'une harmonie concertante.

Concertante d'abord entre les divers départements ministériels concernés. Concertante ensuite avec les actions de ces hommes et de ces femmes de bonne volonté qui militent dans les associations. Concertante au premier chef avec les collectivités locales qui sont, comme M. Léotard et M. Bernard Marie l'ont rappelé, responsables de la démocratie du quotidien et, par leur nature, restent sur le terrain, comme elles l'ont toujours été, responsables de l'environnement.

La concertation se réalise aussi d'une façon originale — et c'est une modalité particulière et heureuse de décentralisation — dans ces organismes spéciaux et de conception juridique tout à fait nouvelle que sont les agences, les sociétés d'économie mixte dont M. Raymond a rappelé tout à l'heure la nécessité et l'utilité, et les conseils d'administration des parcs. J'en passe, et des meilleurs.

Dans ces organismes, travaillent en commun les représentants des collectivités, de l'Etat, des associations, des scientifiques et des usagers et — que Mme Fost me permette de le lui dire — loin d'être un écran entre l'Etat et les collectivités locales, elles me paraissent être des lieux de rencontre et de concertation tout à fait exceptionnels.

Vous l'avouerez-je, la richesse, la diversité, l'intérêt de toutes les questions qui m'ont été posées m'accablent quelque peu. Chacune d'elles mériterait une réponse réfléchie et minutieuse. Vous voudrez bien excuser la brièveté de celles que je vais apporter.

Un grand nombre d'entre vous, notamment MM. Nungesser, Richard et Péricard, ont mis l'accent — j'allais dire la note — sur la lutte contre le bruit. C'est un problème qui est particulièrement d'actualité. Il fera l'objet de nos préoccupations en 1979, et M. d'Ornano a annoncé le dépôt d'un projet de loi-cadre qui permettra au Parlement de fixer les cadres, les modalités et les objectifs des institutions nécessaires pour que la lutte contre le bruit soit aussi efficace que l'a été, au cours des dernières années, la lutte contre la pollution de l'eau et les pollutions industrielles et que l'est maintenant la lutte contre les déchets ou celle contre la pollution atmosphérique.

Il existe déjà tout un arsenal à cet égard : lois, règlements, circulaires, modalités diverses.

D'importantes mesures ont été prises pour lutter contre les nuisances de l'aviation. Désormais, seuls des avions beaucoup moins bruyants que leurs prédécesseurs pourront être mis en service. Les compagnies aériennes se sont, en effet, vu interdire d'acheter des avions excédant un certain seuil de bruit. A terme, on peut donc espérer que ces nuisances seront considérablement réduites.

Plusieurs orateurs ont évoqué le problème du bruit en ville. Il est exact que les villes sont de plus en plus bruyantes, notamment du fait de l'accroissement de la circulation automobile. Parmi les dispositions qui seront soumises à l'Assemblée figurera l'obligation d'inclure dans tous les documents d'urbanisme,

notamment dans les plans d'occupation des sols, et de prendre en compte dans les études d'impact le caractère plus ou moins bruyant des équipements à réaliser. Je pense qu'en 1979 la lutte contre le bruit acquerra un dynamisme nouveau et pourra enfin déboucher sur les réalisations souhaitées par les orateurs.

A propos des problèmes de décharge et de déchets, M. Malvy a évoqué l'éventualité de la création d'une taxe parafiscale. Une telle taxe, qui serait pour nous la bienvenue, ne ferait que concrétiser la règle d'or en matière d'environnement, à savoir que les pollueurs doivent être les payeurs. Elle est à l'étude, car ses modalités d'application méritent un examen particulier ; mais elle traduit une direction qui est d'ores et déjà retenue et dont le Parlement sera saisi.

Un mot sur l'agence de l'air. Elle est en cours d'organisation. Des réseaux de mesure et d'alerte sont actuellement installés dans toutes les villes ; ils sont soumis à une surveillance quotidienne et les alertes sont quasiment immédiates. Là aussi, l'action n'est pas arrivée à son terme mais elle est déjà largement abordée.

M. Léotard a déploré la pollution de la Méditerranée. Personnellement, je suis très sensible à son inquiétude, car je la partage. Il est vrai que, si, fort heureusement, aucun drame ne s'est encore produit en Méditerranée — et peut-être ne s'en produira-t-il jamais — les dégâts, lors d'une catastrophe, seraient beaucoup plus durables dans une mer fermée que dans un océan.

M. Louis Mexandeau. On n'a rien fait !

M. François Delmas, secrétaire d'Etat. Si, un plan a déjà été mis en place et la mission interministérielle de la mer s'est assigné de proposer, avant la fin de 1978, un nouveau plan Polmar adapté aux conditions particulières de la Méditerranée.

De la même façon — je réponds là à une autre question — un sémaphore-radar doit être établi à Marseille dans un délai rapproché.

M. Louis Mexandeau. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. François Delmas, secrétaire d'Etat. Volontiers !

M. le président. La parole est à M. Mexandeau, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Louis Mexandeau. Puisqu'il a été question de la mer fermée qu'est la Méditerranée, j'appelle l'attention du Gouvernement sur cette mer « étroite » qu'est la Manche, laquelle n'est pas non plus à l'abri d'une catastrophe puisqu'elle est empruntée par tous les navires passant au large du Finistère. Une catastrophe y prendrait des proportions certainement gigantesques.

A plusieurs reprises, j'ai appelé sur ce point l'attention des pouvoirs publics, y compris ceux du Calvados, département que je représente et que M. d'Ornano connaît bien. De gros pétroliers passent dans la Manche pour gagner Antifer ou traverser le pas de Calais. Or, à ma connaissance, rien de sérieux n'est prévu pour prévenir les conséquences qu'entraînerait, par exemple, la dérive d'un grand pétrolier ayant des avaries de gouvernail.

Il est hautement souhaitable que des mesures précises — et non pas seulement des études — soient prises pour la Manche comme pour la Méditerranée, deux mers particulièrement vulnérables.

M. François Delmas, secrétaire d'Etat. Monsieur Mexandeau, je n'ai pas parlé de la Manche, parce que M. d'Ornano l'a fait.

M. Louis Mexandeau. On en parle depuis des années, mais on ne fait rien !

M. François Delmas, secrétaire d'Etat. Pour ce qui est des parcs régionaux, je partage les sentiments de MM. Micaux, Durouret et Bizet. Cette institution, qui est maintenant à maturité, a donné des résultats remarquables sur le terrain et elle s'est révélée un lieu de rencontre, de conciliation et de travail en commun absolument exceptionnel. Les parcs régionaux sont une réussite exemplaire et les résultats obtenus en l'occurrence sont très brillants. Chacun en est conscient et quiconque a eu le privilège d'en parcourir un, peut en porter témoignage. Les problèmes qui s'y posent sont difficiles car ils sont toujours d'ordre financier. Ceux qui travaillent bien et réalisent une œuvre importante ont le désir d'avoir des moyens supplémentaires, pour aller plus vite et faire mieux. Comment ne pas les comprendre ?

Il faut tout de même reconnaître qu'en matière de crédits de fonctionnement un progrès essentiel a été accompli puisque, au bout de trois ans, ces crédits devaient complètement dispa-

raître. Or il est maintenant acquis qu'une ligne budgétaire permanente est inscrite qui traduit le soutien et l'appui définitifs de l'Etat aux crédits de fonctionnement des parcs régionaux. Je comprends que d'aucuns veuillent voir abonder ces crédits. Ils ont cependant quelque peu progressé : en 1976, ils étaient de 4 000 074 francs ; en 1979, ils seront de 7 900 000 francs. Peut-être sera-t-il possible de les augmenter. Les orateurs le souhaitent et je le souhaite avec eux.

Pour les crédits d'investissement, la dépense n'est pas négligeable. Les crédits sont passés de 11 millions en 1976 à quelque 15 millions en 1979. Mais il ne s'agit pas d'un chiffre définitif. Le FIANE est mort ; vive le FIQV. Il sera toujours possible de faire appel à ce fonds lorsqu'il s'agira de réalisations exceptionnelles, et elles le sont souvent lorsqu'elles sont proposées par les parcs régionaux. Il est bien évident que l'on ne peut pas laisser sans continuation et même sans perfectionnement une entreprise de cette importance.

En ce qui concerne la chasse, MM. Duroure et Couillet ont défendu les chasseurs. Ils ont eu raison. Je pense que ceux qui, dans cette assemblée, sont amoureux de la nature, de la faune et de la flore n'en estiment pas moins les chasseurs, même s'ils n'ont jamais tenu un fusil de leur vie. A une époque où l'environnement et la faune n'étaient pas encore l'objet de l'attention générale, ce sont sans doute les chasseurs qui ont le mieux défendu l'existence de la faune. (Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Il faut reconnaître la maturité et la sagesse des sociétés départementales de chasse qui poursuivent une œuvre de discipline et d'éducation permanente de leurs adhérents et qui ont fait faire à cette catégorie sociale traditionnelle et très sympathique des progrès considérables. A l'heure actuelle, les chasseurs n'en sont plus à dire combien de têtes ils ont tuées ; ils se réjouissent d'avoir fait un beau tiré. Une évolution aussi extraordinaire doit être favorisée ; elle l'est d'ailleurs.

Les chasseurs ont prouvé leur maturité et leur sagesse : leur coopération avec les pouvoirs publics, notamment avec la direction de la nature est totale. On peut donc leur faire confiance.

On voit ainsi, dans les mêmes organisations et les mêmes comités, chasseurs impénitents et écologistes convaincus travailler ensemble de façon très heureuse, même en discutant parfois — mais les discussions font avancer les problèmes.

M. Paul Balmigère. Vous ne parlez pas des incendies de forêts :

M. François Delmas, secrétaire d'Etat. Les incendies de forêts ont d'autres causes. Ce ne sont pas les chasseurs qui les allument !

Nous sommes ici unanimes à défendre une chasse raisonnable, traditionnelle et populaire. Sur ce dernier point, nous devons être attentifs. Il faut que les cotisations aux sociétés de chasse soient modérées : l'argent ne doit pas priver les chasseurs populaires de leur sport favori et traditionnel.

M. Mesmin a posé une question précise sur les réserves naturelles : ma réponse sera tout aussi précise. En 1971, il y avait 4 000 hectares de réserves naturelles ; il y en a maintenant 48 000 ; la création de douze réserves supplémentaires est prévue en 1979. Il est donc probable que, dans le délai de cinq ans, cent réserves naturelles auront été créées et protégeront un patrimoine indispensable.

M. Lécotard a parlé des pistes cyclables. Puisque l'on défend les espèces en voie de disparition (Sourires), défendons ces malheureux cyclistes...

M. Louis Darinot. Ils ne sont pas malheureux !

M. François Delmas, secrétaire d'Etat. ... amoureux du silence et de la nature, qui sont voués à un sort funeste sur les routes nationales.

Nous espérons que, grâce aux crédits que vous allez voter et aux dispositions qui seront prises par le ministère de l'environnement en liaison avec les autres départements ministériels, les pistes cyclables seront de plus en plus nombreuses et permettront aux citoyens, comme les sentiers de grande randonnée, de reprendre contact avec une vie naturelle. Il s'agit d'un goût si profond et d'une volonté si générale que cet objectif sera facilement atteint.

M. Andrieu, avec beaucoup de conviction et de passion, a dit ce qu'il pensait des associations. Je partage totalement son opinion. Plus les associations seront associées à la concertation et informées, plus elles seront efficaces et raisonnables, en coopérant avec les collectivités de tous niveaux.

M. Guy Guerneur. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le secrétaire d'Etat ?

M. François Delmas, secrétaire d'Etat. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. Guerneur, avec l'autorisation de M. le secrétaire d'Etat.

M. Guy Guerneur. Monsieur le secrétaire d'Etat, j'approuve entièrement ce que vous venez de dire, mais je souhaite que les rôles soient bien précisés.

Il doit être entendu que les associations ont à donner leur avis pour éclairer les commissions et les autorités mais qu'elles ne doivent en aucun cas prendre des décisions à la place des autorités ou des élus, ni exercer des pressions propres à influencer la décision. (Applaudissements sur divers bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. François Delmas, secrétaire d'Etat. Monsieur Guerneur, cela allait sans dire ; mais cela va encore mieux en le disant.

Il y a des gens responsables : les élus du suffrage universel. Ils ne refusent pas d'écouter. Le rôle des associations n'est pas de se substituer aux élus : il est, au sein des commissions, auprès du public et dans toutes les circonstances où chaque citoyen doit donner son opinion, de fournir son avis éclairé, de rester vigilant, la décision ultime appartenant aux élus du suffrage universel. La collaboration avec les associations ne peut pas être autre chose.

Pour conclure, je rappellerai une observation de M. Bernard Marie qui m'a beaucoup frappé et que je trouve excellente. Il a attiré l'attention sur le pointillisme excessif de notre réglementation, sur son caractère touffu et foisonnant qui la rend peu compréhensible — de ce fait, souvent inefficace — et qui pourrait constituer un alibi pour la passivité. Il faut lutter contre cette tentative de pollution qui naîtrait de textes trop abondants, d'un vocabulaire abstrait ou trop technique, qui ferait de la réglementation le domaine réservé de quelques initiés, alors que l'environnement est la chose de tous et que les textes l'organisant doivent être compréhensibles pour chacun.

En luttant contre cette nuisance — car c'en est une — en réduisant le nombre des normes, en simplifiant les textes répressifs, en s'attachant plutôt à la réparation qu'à la sanction, plutôt à l'incitation qu'à la punition, nous travaillerons à faire de la loi ce qu'elle ne doit jamais cesser d'être : le bien commun.

M. Louis le Pensec. Monsieur le président, c'est sans doute parce que j'étais le dernier intervenant que je n'ai point obtenu de réponse à ma question sur le rattachement du centre d'études, de recherches et d'expérimentation.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie.

M. le ministre de l'environnement et du cadre de vie. Je n'ai pas jugé utile de répondre à M. Le Pensec sur ce sujet parce qu'il avait déjà été longuement exposé au moment où les décisions du Gouvernement ont été prises. Le CEDRE est bien sous la tutelle de mon ministère et toutes les actions qu'il aura à mener ont été largement exposées. J'en ferai tenir le détail à M. Le Pensec. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits inscrits à la ligne : « Environnement et cadre de vie — I. — Environnement. »

ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : 49 228 833 francs ;
« Titre IV : 28 754 929 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE V. — INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme, 68 802 000 francs ;
« Crédits de paiement, 25 551 000 francs. »

TITRE VI. — SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme, 210 600 000 francs ;
« Crédits de paiement, 84 130 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...
Je mets aux voix le titre III.

M. Henry Canacos. Le groupe communiste vote contre ce titre ainsi que contre les titres suivants.

M. Louis Darinot. Le groupe socialiste également !
(Le titre III est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.
(Le titre IV est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre V.
(Les autorisations de programme du titre V sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre V.
(Les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme du titre VI.
(Les autorisations de programme du titre VI sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits de paiement du titre VI.
(Les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Les crédits de l'urbanisme seront mis aux voix avec les crédits concernant le logement inscrits à la ligne : « Environnement et cadre de vie — II. — Cadre de vie et logement. »

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi modifiant certaines dispositions du code de procédure pénale, en matière d'exécution des peines privatives de liberté ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1979, n° 560 (rapport n° 570 de M. Fernand Icart, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Environnement et cadre de vie (suite) :

Logement et articles 58, 59 et 79 :

(Annexe n° 19. — M. François d'Aubert, rapporteur spécial ; avis n° 575, tome VIII, de M. Pierre Weisenhorn, au nom de la commission de la production et des échanges ; avis n° 571, tome X (Problème social), de M. Maurice Andrieu, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,
JACQUES RAYMOND TEMIN.